

MPHEC

Maritime Provinces
Higher Education
Commission

CESPM

Commission de
l'enseignement supérieur
des Provinces maritimes



**Deux ans plus tard :
un sondage auprès des diplômés
universitaires des Maritimes de
2003**

Mai 2007

**Deux ans plus tard :
un sondage auprès des diplômés
universitaires des Maritimes de
2003**

Mai 2007

Pour obtenir d'autres exemplaires du rapport, s'adresser à la :

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes
82, rue Westmorland, bureau 410
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1

506 453-2844

Pour en savoir d'avantage sur la CESPM et ses activités, veuillez visiter le site Web de l'organisme à l'adresse suivante : <http://www.cespm.ca>

ISBN: 978-0-919471-55-9

Le sondage mené auprès des diplômés de 2003 des universités des Maritimes en 2005 a eu lieu grâce au financement des gouvernements du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le Comité consultatif AUA-CESPM sur l'information et l'analyse et le personnel de la CESPM ont préparé le rapport.

Les membres du Comité sont les suivants (mai 2007) :

M ^{me} Louise Boudreau	Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail du Nouveau-Brunswick
M. Greg Ells	Ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse
Dr. George Iwama	Acadia University
Dr. Clive Keen	University of Prince Edward Island
Dr. Jean-Guy Ouellette	Université de Moncton
Dr. Sam Scully (président du Comité)	Dalhousie University

Membres du personnel de la CESPM :

Dr. Dawn Gordon (gestion du projet)
M^{me} Shannon McKenna-Farrell (gestion du projet, analyse, rédaction)
M^{me} Cindy-Lynn Savoie (mise en forme et mise en page)

Directrice générale : M^{me} Mireille Duguay

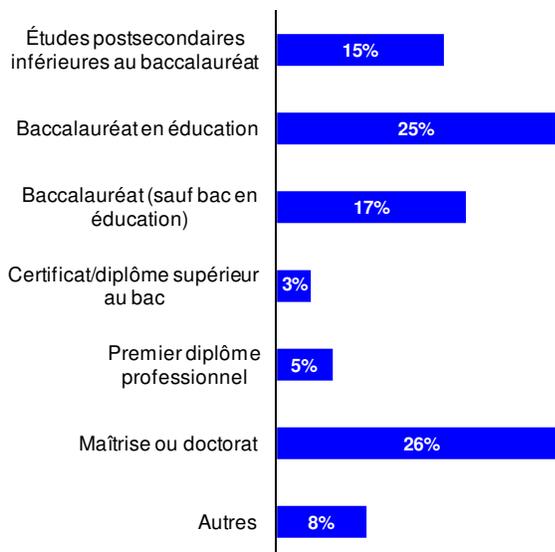
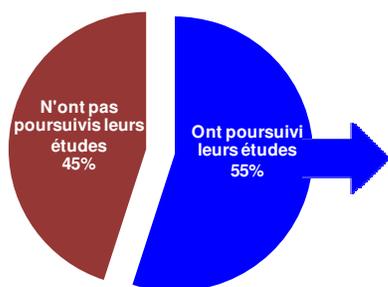
SOMMAIRE

En 2003, les universités des Maritimes ont conféré un diplôme à plus de 13 000 étudiants* (promotion de 2003). En 2005, la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes, en partenariat avec les gouvernements du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard, a communiqué avec un groupe représentatif de ces diplômés pour en apprendre davantage sur ce qu'ils ont fait après leurs études et sur les facteurs qui influencent leur cheminement de formation et de carrière. Le sondage fournit également de l'information précieuse sur les diplômés et leur expérience universitaire et examine leur situation financière deux ans après l'obtention de leur diplôme en fonction de leur revenu d'emploi et du remboursement de leurs prêts étudiants.

D'après les résultats, il est possible de faire six observations principales pour la promotion de 2003; elles sont résumées ci-dessus.

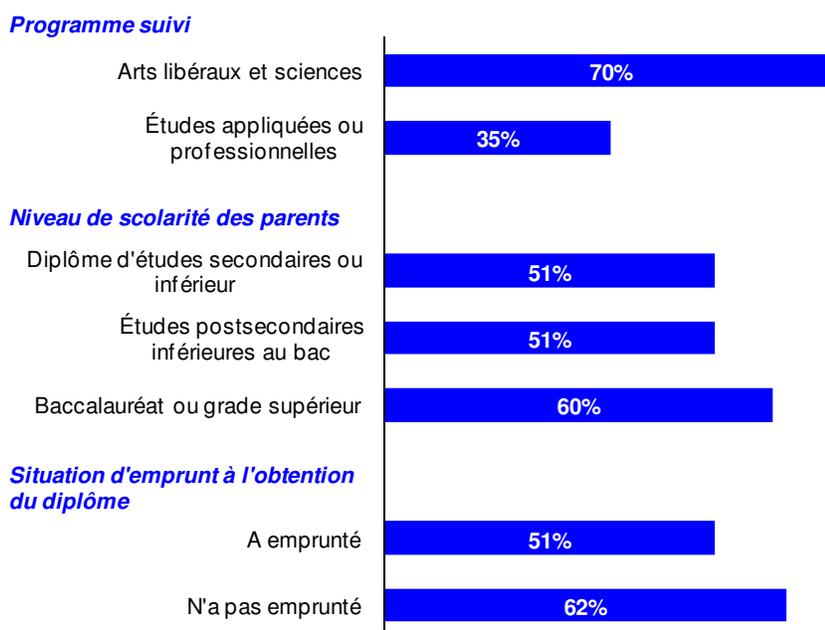
La moitié des diplômés ont choisi de poursuivre leurs études

- 55 % des détenteurs d'un premier grade (45 % de tous les diplômés) choisissent de poursuivre leurs études.
- Les détenteurs d'un premier grade avaient davantage tendance à s'inscrire à un baccalauréat en éducation ou aux études supérieures.
- L'obtention d'un diplôme d'un programme d'arts libéraux et de sciences, le fait d'avoir des parents dont le niveau de scolarité est un baccalauréat ou un grade supérieur et de ne pas avoir eu à emprunter pour le diplôme de 2003, augmentent la probabilité que le diplômé poursuive ses études.



* Le masculin est utilisé comme genre neutre; il ne vise qu'à faciliter la lecture et inclut le féminin.

Proportion des détenteurs d'un premier diplôme qui ont poursuivi leurs études



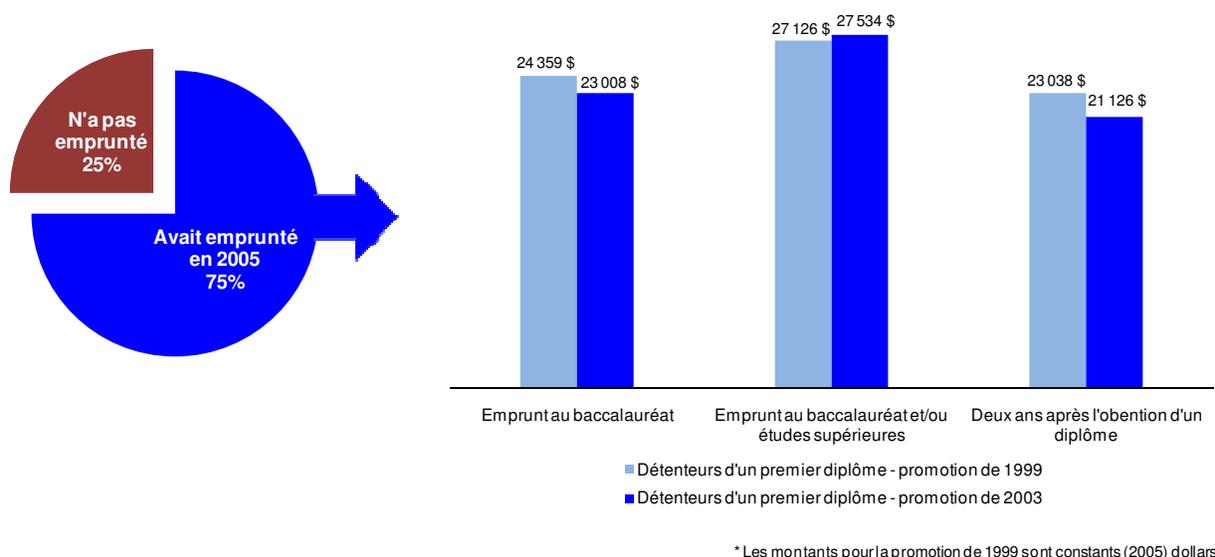
Les diplômés universitaires des Maritimes ont réussi la transition sur le marché du travail

- *Taux d'emploi*
 - 95 % pour les détenteurs d'un premier grade
 - 96 % pour l'ensemble des diplômés de la promotion de 2003 (93 % pour la population active canadienne)
- *Employés à temps plein*
 - 81 % des détenteurs d'un premier grade ayant un emploi
 - 85 % de tous les diplômés ayant un emploi (82 % des Canadiens occupés)
- *Rémunération annuelle moyenne*
 - 34 853 \$ pour les détenteurs d'un premier grade ayant un emploi
 - 39 212 \$ pour tous les diplômés ayant un emploi (37 865 \$ pour les Canadiens occupés)
- Ces résultats sont une réalisation importante, compte tenu que la plupart des diplômés entrent à peine sur le marché du travail (70 % des détenteurs d'un premier grade avaient 25 ans ou moins) et verront leur rendement s'améliorer au fil du temps.

La majorité des diplômés ont emprunté pour financer leur éducation

- 65 % des détenteurs d'un premier grade (60 % de tous les diplômés) ont emprunté pour leur diplôme de 2003.
- Le montant moyen de l'emprunt était de 23 000 \$.

- En 2005, 75 % des détenteurs d'un premier diplôme avaient un emprunt et la dette moyenne atteignait 27 500 \$.
- Ces résultats sont similaires à ceux de la promotion de 1999.



De nombreux diplômés ont accumulé une dette élevée et ont déclaré avoir de la difficulté à la rembourser

- *Emprunt de 30 000 \$ ou plus au moment de l'obtention du diplôme*
 - 36 % des détenteurs d'un premier grade
 - 33 % de l'ensemble des emprunteurs de la promotion de 2003
- *Emprunt de 30 000 \$ ou plus en 2005*
 - 44 % des détenteurs d'un premier diplôme
 - 39 % de l'ensemble des emprunteurs de la promotion de 2003
- *Parmi les détenteurs d'un premier diplôme...*
 - 33 % ont eu de la difficulté à faire les versements pour leur prêt étudiant.
 - 54 % ont consacré plus de 8 % de leur revenu au remboursement de leur prêt étudiant; l'utilisation d'autres données repères sur le paiement raisonnable de la dette (c.-à-d. un rapport dette-gains en fonction du revenu), montre que 34 % des ces diplômés dépassaient ce seuil.
 - 29 % connaissaient l'existence de programmes d'aide au remboursement du gouvernement.
- Un grand nombre de diplômés devront rembourser un énorme prêt étudiant pendant de nombreuses années; certains auront besoin d'aide. Seul un petit nombre connaissait l'existence de programmes d'aide au remboursement; une plus grande communication à ce sujet permettra à plus de diplômés de gérer le remboursement de leur prêt étudiant.

Les diplômés issus de familles à faible revenu sont plus susceptibles d'avoir beaucoup emprunté et d'éprouver beaucoup de difficultés financières à rembourser cette dette

- Sur le plan de l'éducation, les antécédents familiaux influencent grandement la manière dont les diplômés financent leurs études. Si on les compare avec les détenteurs d'un premier grade issus des familles les plus instruites, les détenteurs d'un premier grade dont le niveau de scolarité des parents est un diplôme d'études secondaires ou moins avaient...
 - moins tendance à compter sur leurs parents comme source principale de financement (12 % vs 36 %).
 - davantage tendance à emprunter (76 % vs 55 %) et dans une plus grande mesure (30 000 \$ ou plus : 46 % vs 26 %).
 - accumulé une dette d'études de 7000 \$ ou plus au moment de l'obtention du diplôme (26 327 \$ vs 19 305 \$).
 - accumulé une dette d'études de 8000 \$ en 2005 (32 123 \$ vs 23 945 \$).
- Ces résultats donnent à penser que l'éducation universitaire des diplômés dont les parents ont un niveau de scolarité peu élevé, une approximation du revenu familial, suppose de grands sacrifices personnels puisqu'ils doivent non seulement rembourser le principal, mais aussi les intérêts sur leurs emprunts. Un prêt d'études de 32 123 \$ peut se traduire par 17 763 \$ d'intérêts pour la durée du prêt, ce qui donne une dette d'études réelle de près de 50 000 \$ (vs 13 241 \$ d'intérêts sur un prêt de 23 945 \$, pour un total de 37 186 \$).

Les diplômés sont très satisfaits de leur programme et de leur expérience universitaires

- *Lorsqu'ils réfléchissent à leur diplôme de 2003...*
 - 96 % étaient satisfaits ou très satisfaits de l'effectif par classe en général.
 - 94 % étaient satisfaits ou très satisfaits de la qualité de l'enseignement.
 - 96 % ont déclaré que leur compétence à penser de manière autonome et critique avait été développée dans une certaine ou une large mesure.
 - 92 % ont déclaré que leur compétence à prendre des décisions avait été développée dans une certaine ou une large mesure.
- *Dans l'ensemble, en ce qui concerne l'évaluation de leur éducation universitaire...*
 - 91 % iraient à l'université si la possibilité leur était offerte de recommencer.
 - 87 % ont jugé que leur éducation universitaire était un investissement qui en valait la peine sur le plan personnel.
 - 76 % ont jugé que leur éducation universitaire était un investissement qui en valait la peine sur le plan financier.
- La majorité des diplômés – même ceux qui sont retournés aux études, ceux qui ont emprunté pour financer leur diplôme et ceux qui ont eu de la difficulté à rembourser leur prêt d'études – étaient très satisfaits de leur programme et recommenceraient à nouveau, si la possibilité leur était offerte.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
1 Qui sont les diplômés de la promotion de 2003?	3
1.1 Principales variables d'analyse	4
2 Les points de vue des diplômés sur leur expérience universitaire	15
2.1 Perfectionnement des compétences dans le cadre du programme de 2003.....	15
2.2 Satisfaction à l'égard des services	16
2.3 Si la possibilité leur était offerte, est-ce que les diplômés de 2003 feraient les mêmes choix?	17
3 Que font les diplômés après avoir terminé leur programme?	19
3.1 Les études après 2003	19
3.2 L'emploi après l'obtention du diplôme	25
4 Comment les diplômés financent-ils leur éducation postsecondaire?	37
4.1 Sources de financement de l'éducation postsecondaire.....	37
4.2 L'importance de l'endettement des diplômés	41
4.3 L'équilibre entre la dette et les gains	47
4.4 Évaluation par les diplômés de la valeur personnelle et financière de leur éducation.....	50
5 Conclusions et incidences	53
5.1 La moitié des diplômés ont choisi de poursuivre des études	53
5.2 Les diplômés universitaires des Maritimes ont réussi la transition sur le marché du travail	53
5.3 La majorité des diplômés ont emprunté pour financer leur éducation	54
5.4 De nombreux diplômés ont accumulé une dette élevée et ont déclaré avoir de la difficulté à la rembourser.....	55
5.5 Les diplômés issus de famille à faible revenu sont plus susceptibles d'avoir beaucoup emprunté et d'éprouver beaucoup de difficultés financières à rembourser cette dette.....	55
5.6 Les diplômés sont très satisfaits de leur programme et de leur expérience universitaires	56
Annexes	
Annexe 1 Notes sur la méthodologie	59
Annexe 2 Orientation des études – liste des majeures.....	63
Annexe 3 Régression logistique : études après 2003.....	65
Annexe 4 Niveau de compétence professionnelle – codes de la Classification nationale des professions (CNP).....	67
Annexe 5 Structure de codage des professions	69

LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX

Chapitre 1

- Tableau 1.1** Profil des diplômés de la promotion de 1999 et de 2003
- Tableau 1.2** Profil des détenteurs d'un premier grade, promotions de 1999 et 2003
- Tableau 1.3** Les caractéristiques des programmes de la promotion de 2003 parmi les détenteurs d'un premier grade, les autres diplômés et l'ensemble de la promotion
- Figure 1.1** Distribution des diplômés selon le niveau de scolarité des parents, et la promotion
- Figure 1.2** Proportion de résidents originaires des Maritimes vivant à l'extérieur de la région en 2005, selon certaines caractéristiques
- Tableau 1.4** Distribution des diplômés universitaires des Maritimes selon la province de résidence avant l'inscription, la province d'obtention du diplôme et la province de résidence actuelle

Chapitre 2

- Figure 2.1** Pourcentage de diplômés mentionnant que le programme de 2003 leur a permis de perfectionner dans une certaine ou une large mesure leurs...
- Figure 2.2** Pourcentage de diplômés mentionnant qu'ils étaient satisfaits ou très satisfaits de...
- Figure 2.3** Si la possibilité leur était offerte de recommencer, le pourcentage de diplômés qui choisiraient le même domaine d'études, selon certaines caractéristiques

Chapitre 3

- Figure 3.1** Les détenteurs d'un premier grade ont-ils poursuivi des études?
- Figure 3.2** Pourcentage de détenteurs d'un premier grade ayant poursuivi des études, selon la fourchette d'emprunt
- Figure 3.3** Type de programme auquel les détenteurs d'un premier grade se sont inscrits après son obtention
- Figure 3.4** Distribution du type de programme suivi dans les deux années suivant l'obtention du diplôme, selon l'orientation des études
- Figure 3.5** Type de profession exercée par les détenteurs d'un premier grade ayant un emploi, les promotions de 1999 et de 2003
- Tableau 3.1** Les 10 principales professions deux ans après l'obtention du diplôme, parmi les détenteurs d'un premier grade ayant un emploi, les promotions de 1999 et de 2003
- Figure 3.6** Pourcentage de détenteurs d'un premier diplôme dont l'emploi exige habituellement une éducation universitaire ou qui est un poste de gestion, les promotions de 1999 et de 2003
- Tableau 3.2** Les 10 principales professions parmi les détenteurs d'un premier grade ayant un emploi et ayant suivi un programme d'arts libéraux et de sciences
- Figure 3.7** Mesures de la qualité de l'emploi parmi tous les diplômés ayant un emploi
- Tableau 3.3** Rémunération exprimée en salaire horaire parmi les détenteurs d'un premier diplôme ayant un emploi à temps plein, selon certaines caractéristiques

Chapitre 4

- Figure 4.1** Parmi les emprunteurs, l'incidence des emprunts pour le diplôme de 1999 ou de 2003, selon la source
- Figure 4.2** Montant emprunté pour le diplôme de 1999 ou de 2003, toutes les sources combinées, selon la fourchette
- Figure 4.3** Montant emprunté pour toutes études confondues (diplôme de 1999 ou de 2003 et autres études de cas échant) toutes les sources combinées, selon la fourchette
- Figure 4.4** Montant emprunté pour le diplôme de 2003 ou les études après 2003, selon la fourchette et les antécédents familiaux en matière d'études
- Figure 4.5** Montant dû deux ans après l'obtention du diplôme sur les prêts étudiants, empruntés pour financer le diplôme de 1999 ou de 2003 et les autres études, selon la fourchette
- Figure 4.6** Proportion d'emprunteurs ayant complètement remboursé leurs prêts en 2005, selon la fourchette des emprunts
- Tableau 4.1** Rapport dette-gains pour toute la dette accumulée en vue de financer le diplôme de 1999 ou de 2003 ou les autres études, les promotions de 1999 et de 2003, selon certaines caractéristiques
- Figure 4.7** Proportion d'emprunteurs en cours de remboursement ayant dépassé le seuil de huit pour cent du rapport dette-gains, selon la fourchette des emprunts
- Figure 4.8** Pourcentage d'emprunteurs ayant jugé que leur expérience universitaire valait l'investissement financier, selon la fourchette des emprunts

INTRODUCTION

Le programme de sondages auprès des diplômés universitaires de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes fournit de l'information courante au sujet des diplômés universitaires de la région durant les années suivant l'obtention du diplôme. Le rapport, le sixième du programme de sondages auprès des diplômés de la Commission¹, analyse les résultats des diplômés de la promotion de 2003 qui ont été interrogés en 2005.

En 2003, plus de 13 000 étudiants ont obtenu leur diplôme dans les universités des Maritimes. Deux ans après la fin de leurs études, la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM), en partenariat avec les gouvernements du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard, a communiqué² avec un groupe représentatif de ces diplômés pour recueillir leur point de vue sur le diplôme obtenu en 2003 et pour découvrir ce qu'ils avaient fait au cours des deux années suivant la fin de leurs études.

Le chapitre 1 établit un profil des diplômés de 2003 et présente des distributions selon le sexe, l'âge, la province d'obtention du diplôme et la langue. Il examine également le profil des détenteurs d'un premier grade : les diplômés qui se trouvaient au début de leur éducation postsecondaire et de leur cheminement de carrière lorsqu'ils se sont inscrits au programme menant à leur premier diplôme en 2003. Ce chapitre jette les bases des analyses qui sont présentées dans les autres chapitres, car il fournit non seulement les caractéristiques démographiques types, mais également des données sur plusieurs variables d'analyse qui sont utilisées pour examiner les résultats des diplômés. Ces variables sont : l'orientation des études, le niveau de scolarité des parents, et la région et la province de résidence.

Le chapitre 2 documente les points de vue des diplômés en 2005 au sujet de leurs expériences universitaires. Il examine d'abord leurs perceptions au sujet du perfectionnement des compétences dans le cadre du programme menant à leur diplôme et leur niveau de satisfaction à l'égard des services qu'ils ont reçus. Il passe ensuite à une réflexion plus générale sur leur expérience universitaire pour déterminer si les diplômés exerceraient les mêmes choix dans leur éducation postsecondaire si la possibilité leur était offerte de recommencer.

Le chapitre 3 entreprend une analyse de ce que les diplômés font après avoir terminé leurs études. Il comporte un examen du pourcentage de diplômés ayant poursuivi des études, des programmes dans lesquels ils ont choisi de s'inscrire et des diplômés les plus susceptibles d'avoir emprunté cette voie. Le chapitre se penche également sur les expériences d'emploi et examine la qualité des emplois et la rémunération des diplômés ayant un emploi en 2005.

¹ Voici les sondages réalisés jusqu'à présent : la promotion de 1995 en 1996; la promotion de 1996 en 1997 et en 2000; la promotion de 1999 en 2001 et en 2004; et le sondage actuel (la promotion de 2003 en 2005). Le programme de sondages de la Commission comporte maintenant une nouvelle cohorte chaque quatre ans qui est interviewée deux et cinq ans après l'obtention du diplôme.

² Annexe 1 : les notes sur la méthodologie renferment d'autres renseignements sur le processus de sondage et sur l'analyse des résultats du sondage.

Le chapitre 4 examine les moyens que les diplômés ont pris pour financer leur éducation et compare les expériences de groupes de diplômés variés. Il se penche non seulement sur le financement du diplôme obtenu en 2003, mais également sur celui d'autres études. Le chapitre étudie également le rapport entre la dette contractée et le revenu mensuel pour déterminer comment les diplômés gèrent le remboursement de leur dette.

Le chapitre 5 résume les principaux résultats du sondage auprès des diplômés universitaires des Maritimes de 2003 et examine l'incidence potentielle de ces données sur les politiques, de même que d'autres thèmes de recherche possibles.

1 QUI SONT LES DIPLÔMÉS DE LA PROMOTION DE 2003?

Le tableau 1.1 présente le profil démographique des diplômés de la promotion de 2003 et les statistiques comparables ayant trait à la promotion de 1999. Il montre que les échantillons de chaque promotion sont très semblables : les distributions diffèrent de un à deux points de pourcentage pour presque toutes les mesures.³ Pour la promotion de 2003, les femmes représentent une proportion plus grande de l'échantillon comparativement à 1999.⁴ Cette tendance de longue date continue à se maintenir, le nombre de femmes et leur pourcentage dans les totaux ayant augmenté de façon constante au chapitre des inscriptions et des diplômés universitaires.

Tableau 1.1
Profil des diplômés des promotions de 1999 et de 2003

	Promotion de 1999		Promotion de 2003	
	n (4202)	(%)	n (4200)	(%)
Sexe				
Homme	1707	41	1497	36
Femme	2495	59	2703	64
Résidence avant l'inscription				
N.-É.	1923	46	1834	44
N.-B.	1233	29	1132	27
Î.-P.-É.	206	5	252	6
Extérieur des Maritimes	839	20	979	23
Province d'obtention du diplôme				
N.-É.	2579	61	2667	63
N.-B.	1444	34	1337	32
Î.-P.-É.	180	4	196	5
Âge à l'obtention du diplôme				
19-22 ans	1208	29	1107	27
23-24 ans	1244	30	1247	30
25-29 ans	909	22	927	22
30-39 ans	454	11	489	12
40-49 ans	300	7	294	7
50 ans et plus	82	2	115	3
État civil				
Marié	1087	26	1255	30
Conjoint de fait	463	11	568	14
Célibataire	2519	60	2265	54
Séparé/divorcé/veuf	118	3	100	2
Enfants à charge				
Oui	709	17	790	19
Langue usuelle à la maison				
Anglais	3665	87	3695	88
Français	409	10	378	9
Anglais et français	54	1	10	<1
Autres	69	2	112	3
Minorité visible				
Oui	190	5	245	6
Autochtone ou membre des Premières Nations				
Oui	56	1	62	1
Limité dans ses activités				
Oui	123	3	120	3

Remarque : Les pourcentages étant arrondis, leur total ne donnera pas nécessairement 100 %; les cas de non-réponse sont exclus.

³ La marge d'erreur pour les analyses de la promotion est de $\pm 1,5$ %, 19 fois sur 20.

⁴ Il y a eu un échantillonnage 'excédentaire' de femmes dans cette promotion d'environ trois points de pourcentage comparativement à la population de la promotion (la population : 61 % de femmes, 39 % d'hommes; l'échantillon : 64 % de femmes, 36 % d'hommes).

1.1 Principales variables d'analyse

Tout au long du rapport, plusieurs variables d'analyse sont utilisées pour examiner les résultats des diplômés universitaires des Maritimes. Ces variables ont été définies au cours du programme de sondages auprès des diplômés de la Commission afin de pouvoir mener la même analyse au fil du temps de la vaste quantité de données disponibles. Le choix des variables a été éclairé par la recherche faite au préalable sur l'éducation postsecondaire et les résultats des diplômés. Il est important de se rappeler les distributions à l'intérieur de ces variables au moment de lire le rapport, car chacune peut se révéler un facteur significatif dans les résultats des diplômés. Les principales variables d'analyse et leurs distributions dans la promotion de 2003 sont décrites ci-dessous.

Comparaison entre les détenteurs d'un premier grade et les autres diplômés

Les détenteurs d'un premier grade sont ceux qui ont obtenu un baccalauréat en 2003 et qui, avant de s'inscrire au programme, avaient obtenu un diplôme d'études secondaires, soit le niveau de scolarité le plus élevé. Pour les détenteurs d'un premier grade, le diplôme obtenu en 2003 représente leur point de départ dans les études postsecondaires et la plupart (86 %) ont commencé leur programme dans l'année suivant l'obtention de leur diplôme d'études postsecondaires. Les analyses de ce groupe se concentrent donc sur un groupe relativement homogène de diplômés et brossent un tableau clair des résultats et des transitions à partir du début de leur éducation postsecondaire et de leur cheminement de carrière. Pour la promotion de 2003, les détenteurs d'un premier diplôme représentent plus de la moitié (56 %) de l'échantillon pondéré total. Quarante-cinq pour cent des diplômés dans ce groupe étaient âgés de 24 ans ou moins à l'obtention de leur diplôme en 2003⁵ et 62 % étaient des femmes.

Le tableau suivant (tableau 1.2) présente le profil démographique des détenteurs d'un premier grade pour les promotions de 1999 et de 2003.⁶ Comme c'était le cas pour l'ensemble de la promotion, le groupe des détenteurs d'un premier grade en 2003 avait une composition très similaire à celle de leurs homologues en 1999. Encore une fois, il y avait proportionnellement plus de femmes dans la cohorte de 2003 que dans la promotion de 1999. Pour les détenteurs d'un premier grade, il y avait une différence également dans la proportion de diplômés par province : les universités de la Nouvelle-Écosse ont enregistré une plus grande proportion de diplômés qu'en 1999.

⁵ Quarante-deux pour cent avaient entre 19 et 22 ans; 43 % avaient également soit 23 ou 24 ans.

⁶ La marge d'erreur pour les analyses à l'aide de ce sous-échantillon de la promotion est de ± 2 %, 19 fois sur 20.

Tableau 1.2
 Profil des détenteurs d'un premier grade, les promotions de 1999 et 2003

	Promotion de 1999		Promotion de 2003	
	n (2282)	(%)	n (2359)	(%)
Sexe				
Homme	987	43	894	38
Femme	1295	57	1465	62
Résidence avant l'inscription				
N.-É.	1044	46	1076	46
N.-B.	727	32	682	29
Î.-P.-É.	126	6	158	7
Extérieur des Maritimes	385	17	442	19
Province d'obtention du diplôme				
N.-É.	1290	56	1434	61
N.-B.	881	39	811	34
Î.-P.-É.	111	5	114	5
Âge à l'obtention du diplôme				
19-22 ans	1076	47	984	42
23-24 ans	863	38	1003	43
25-29 ans	249	11	283	12
30-39 ans	60	3	51	2
40-49 ans	25	1	24	1
50 ans et plus	7	<1	6	<1
État civil				
Marié	313	14	393	17
Conjoint de fait	270	12	363	15
Célibataire	1665	73	1586	67
Séparé/divorcé/veuf	24	1	12	<1
Enfant à charge				
Oui	176	8	169	7
Langue usuelle à la maison				
Anglais	2003	88	2109	89
Français	222	10	206	9
Anglais et français	26	1	5	<1
Autres	28	1	39	2
Minorité visible				
Oui	94	4	103	4
Autochtone ou membre des Premières Nations				
Oui	28	1	29	1
Limité dans ses activités				
Oui	51	2	55	2

Remarque : Les pourcentages étant arrondis, leur total ne donnera pas nécessairement 100 %; les cas de non-réponse sont exclus.

Comme prévu, les détenteurs d'un premier grade appartiennent le plus souvent aux groupes d'âge les plus jeunes. En revanche, les autres diplômés sont composés d'un mélange de personnes à divers stades de leur éducation et, pour eux, le titre de compétence obtenu en 2003 ne marquait pas, dans la plupart des cas, leur

première participation à un programme d'études postsecondaires.⁷ Plus des deux tiers (67 %) de ce groupe étaient des femmes et 80 % avaient 25 ans ou plus au moment de l'obtention du diplôme en 2003.

Le tableau 1.3 présente les caractéristiques des programmes dans le cas des détenteurs d'un premier grade, des autres diplômés et de l'ensemble de la promotion. Quatre-vingt-sept pour cent de tous les détenteurs d'un premier grade ont terminé leur programme en suivant des études à temps plein. Douze pour cent ont combiné les études à temps plein et à temps partiel, et seulement un pour cent ont suivi leur programme à temps partiel. Les autres diplômés, même si la plupart ont suivi le programme à temps plein (65 %), avaient davantage tendance à suivre leur programme à temps partiel (23 %) que les détenteurs d'un premier grade. Le travail à temps plein est la principale raison mentionnée pour ne pas toujours avoir étudié à temps plein (76 % : les autres diplômés ayant suivi le programme au complet à temps partiel; et 45 % : les autres diplômés ayant suivi le programme en combinant les études à temps plein et à temps partiel).

Tableau 1.3
Les caractéristiques des programmes de la promotion de 2003 :
les détenteurs d'un premier grade, les autres diplômés et l'ensemble de la promotion

	Détenteurs d'un premier grade (n=2359) (%)	Autres diplômés (n=1841) (%)	Ensemble de la promotion (n=4200) (%)
Type d'études			
Temps plein	87	65	77
Temps partiel	1	23	11
Combinaison	12	12	12
Congé autorisé?			
Oui	11	8	9
Temps pour faire le programme			
Plus rapidement que prévu	5	17	10
Temps habituel	72	67	70
Plus longtemps que prévu	23	16	20
Le programme comprenait-il des placements professionnels?			
Oui	23	34	28
Travail pendant l'année scolaire (autre que les placements professionnels)?			
Oui	76	70	73
Emploi à temps plein pendant l'année scolaire?*			
Oui	17	37	26
Emploi à temps partiel pendant l'année scolaire?*			
Oui	72	44	59

Remarque : certains diplômés ont mentionné qu'ils avaient travaillé à temps plein et à temps partiel pendant le programme de 2003.

L'exercice d'un emploi durant l'année d'études était courant chez tous les diplômés. Pour 28 % des diplômés, les expériences d'emploi faisaient partie au moins du programme d'études de leur choix.⁸ À part les placements

⁷ Parmi les diplômés qui n'entrent pas dans la catégorie des détenteurs d'un premier grade, seulement 130 sur 1841 (7 %) avaient un diplôme d'études secondaires comme niveau de scolarité le plus élevé lorsqu'ils se sont inscrits à leur programme.

⁸ C'était davantage le cas si le diplômé avait suivi un programme d'études appliquées ou professionnelles (19 %) que s'il avait suivi un programme d'arts libéraux et de sciences (5 %) (Les catégories décrites dans la section suivante); notamment chez les jeunes détenteurs d'un premier grade (études appliquées ou professionnelles : 28 %; arts libéraux et sciences : 5 %).

professionnels, 73 % des diplômés ont eu un emploi à un moment donné durant leur programme : 59 % de tous les diplômés ont travaillé à temps partiel durant l'année d'études et 26 %, à temps plein.

Orientation des études

Les diplômés universitaires des Maritimes disposent d'un vaste choix quant aux domaines d'études postsecondaires. La CESPM les regroupe en neuf grandes catégories : arts libéraux et sciences généraux, éducation, sciences humaines et disciplines connexes, sciences sociales et disciplines connexes, commerce et administration, sciences agricoles et biologiques, génie et sciences appliquées, professions de la santé, et mathématiques et sciences physiques.

Cependant, les programmes d'études universitaires peuvent être classés non seulement par domaine d'études mais également par l'orientation de ces études. D'une façon générale, ils se concentrent sur une éducation et une formation pratiques, comme pour l'exercice d'une profession, ou plus sur l'acquisition des compétences générales et d'une éducation intellectuelle.⁹ La variable d'orientation des études utilisée dans ce rapport est dichotome, et les majeures sont assignées à une ou l'autre des catégories¹⁰ : arts libéraux et sciences ou études appliquées ou professionnelles. Ainsi les programmes d'arts libéraux et de sciences comprennent la biologie, la géographie, l'histoire et la sociologie. Quant aux programmes d'études appliquées et professionnelles, ils englobent la comptabilité, l'éducation, le génie et les sciences infirmières.

Dans l'ensemble de la promotion de 2003, 40 % des diplômés ont suivi un programme d'arts libéraux et de sciences et 60 %, un programme d'études appliquées ou professionnelles. Cette distribution change parmi les détenteurs d'un premier grade – les arts libéraux et sciences : 56 %; et les études appliquées ou professionnelles : 44 %.

Parmi les détenteurs d'un premier grade, les femmes (62 %) avaient obtenu plus souvent un diplôme d'un programme d'arts libéraux et de sciences que les hommes (47 %). Cette constatation s'applique également aux diplômés anglophones (59 %) et aux diplômés de l'University of Prince Edward Island (70 %) ou d'une université de la Nouvelle-Écosse (60 %).

Niveau de scolarité des parents

La recherche sur les résultats des diplômés et sur l'accessibilité de l'éducation postsecondaire comporte souvent des analyses fondées sur les antécédents familiaux. La démarche la plus directe pour examiner les résultats d'après les antécédents familiaux consiste à comparer les expériences et les activités des diplômés en fonction du revenu familial. Cependant, la CESPM ne peut pas recueillir, dans les paramètres de son sondage, des données fiables sur la situation socioéconomique des diplômés durant les années précédant leurs études. On a cependant demandé aux répondants d'indiquer le niveau de scolarité le plus élevé atteint par leur mère et leur père; on utilise encore une fois¹¹ le niveau de scolarité le plus élevé des parents (également appelé « antécédents familiaux en matière d'études ») comme approximation du revenu familial.

⁹ Smith, D. Liberal Arts vs Applied Programming: The Evolution of University Programs in Manitoba, *Canadian Journal of Higher Education*, XXXV, no. 1, 2005.

¹⁰ Certains programmes ont une orientation mixte, mais leur nombre est trop limité pour former une catégorie distincte aux fins du rapport. La liste des majeures attribuées à chaque catégorie se trouve à l'annexe 2.

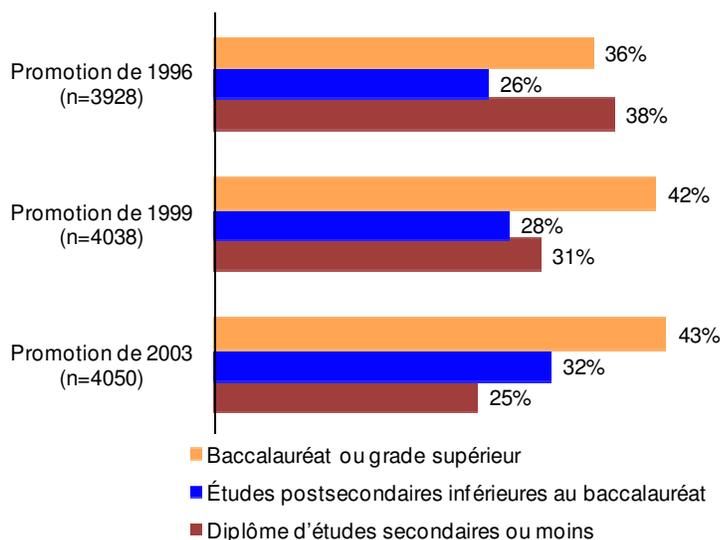
¹¹ La même approche a été utilisée dans *Un héritage durable : l'incidence des antécédents familiaux en matière d'études sur la réussite des diplômés et Cinq ans plus tard : Un sondage auprès des diplômés universitaires des Maritimes de 1999*.

La variable du « niveau de scolarité des parents » utilisée dans cette analyse combine le niveau de scolarité le plus élevé de la mère et du père. L'analyse regroupe ensuite les diplômés dans l'une des trois catégories d'après le niveau de scolarité le plus élevé de l'un ou l'autre parent :¹²

- Un diplôme d'études secondaires ou moins;
- Des études postsecondaires (EPS) inférieures au baccalauréat (comprend les certificats ou les diplômes d'études professionnelles, de collèges communautaires ou d'écoles hospitalières et l'achèvement d'un certificat ou d'un diplôme universitaire inférieur au baccalauréat, ou la fréquentation d'une université sans obtenir de titre de compétence);
- Un baccalauréat ou un grade supérieur (comprend le baccalauréat, le premier grade d'études professionnelles, la maîtrise ou le doctorat, et les certificats ou les diplômes d'études supérieures).

La figure 1.1 montre que le niveau de scolarité des parents des diplômés universitaires des Maritimes s'est accru considérablement dans l'ensemble des trois cohortes : la proportion de diplômés dont les parents n'ont suivi aucune formation postsecondaire a diminué en 1999 et en 2003. Une amélioration du niveau de scolarité de la population générale permet d'expliquer au moins une partie de ce changement. Les données des recensements de 1996 et de 2001 montrent que, bien que ne pouvant être directement mesuré, le niveau de scolarité le plus élevé des femmes et des hommes âgés de 45 à 64 ans (le groupe d'âge qui selon toute probabilité regroupe la plupart des mères et des pères des diplômés) a augmenté au cours de ces années. De 1996 à 2001, la proportion d'hommes dont le niveau de scolarité le plus élevé était un diplôme d'études secondaires ou moins a diminuée de onze points de pourcentage; chez les femmes, de treize points de pourcentage.¹³

Figure 1.1
Distribution des diplômés selon le niveau de scolarité des parents et la promotion



¹² Sont exclus de l'analyse les diplômés qui ne connaissaient pas ou qui ont refusé d'indiquer le niveau de scolarité le plus élevé de l'un ou l'autre parent.

¹³ Nous avons calculé un rapport pour estimer la représentation des antécédents familiaux en matière d'études au sein des cohortes comparativement à la population générale. Pour de plus amples renseignements, consulter l'annexe 1 : Notes sur la méthodologie.

Étant donné que la variable du niveau de scolarité des parents combine le niveau de scolarité le plus élevé de la mère et du père, on a examiné la diversité des niveaux de scolarité combinés des mères et des pères dans l'ensemble des cohortes. Entre les promotions de 1996 et de 2003, les appariements du niveau de scolarité des parents ont changé. Les pères et les mères ayant un diplôme d'études secondaires ou moins comme niveau de scolarité étaient moins susceptibles d'avoir des partenaires qui avaient également le même niveau

de scolarité dans la promotion de 2003 comparativement à la promotion de 1996.¹⁴ Cette modification explique en partie le changement dans le niveau de scolarité des parents d'une cohorte à l'autre.

La région et la province de résidence : avant de s'inscrire et deux ans après l'obtention du diplôme

Les migrations d'entrée et l'exode des diplômés sont des préoccupations de longue date des gouvernements dans les Maritimes; notamment le nombre de diplômés qui viennent dans les Maritimes n'équivaut pas au nombre de diplômés originaires de la région mais qui la quittent après l'obtention de leur diplôme. Pour contrer cette tendance, les gouvernements dans les Maritimes ont mis en œuvre divers programmes visant à recruter, à retenir ou à rapatrier les diplômés universitaires afin d'augmenter leur bassin de personnel hautement qualifié. Par exemple, les gouvernements du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse ont mis en œuvre récemment des programmes de crédits d'impôt qui accordent des remboursements aux diplômés qui vivent et travaillent dans la province après l'obtention de leur diplôme.¹⁵

Étant donné que les statistiques sur la population montrent que la population type en âge de fréquenter une université (de 18 à 24 ans) est à la baisse dans la région¹⁶ et que les taux de participation aux universités des Maritimes sont déjà les plus élevés au Canada,¹⁷ les migrations d'entrée et l'exode de diplômés devraient devenir une source de préoccupation encore plus grande. Les universités envisageront de recruter plus d'étudiants à l'extérieur de la région pour atténuer les incidences des manques à gagner prévus au titre des inscriptions; pourtant les données des sondages montrent périodiquement que ces diplômés sont moins portés à rester que ceux qui ont vécu dans la région.

La solution n'est pas simple. Cependant, comprendre les tendances de la mobilité régionale et provinciale, ainsi que la mobilité de certains groupes de diplômés, peut guider les processus de planification et de prise de décisions.

Tendances de la mobilité régionale

Des 4200 diplômés de la promotion de 2003 interrogés, plus des trois quarts (77 %) étaient originaires des Maritimes (c.-à-d. vivaient dans la région 12 mois avant leur inscription au programme) et, de ce groupe, 79 % (2545 sur 3218) résidaient dans la région en 2005.

¹⁴ Un père ayant un diplôme d'études secondaires ou moins → une mère ayant un diplôme d'études secondaires ou moins – la promotion de 1996 : 70 %; la promotion de 1999 : 60 %. Une mère ayant un diplôme d'études secondaires ou moins → un père ayant un diplôme d'études secondaires ou moins – la promotion de 1996 : 75 %; la promotion de 1999 : 65 %.

¹⁵ Les détails sur le programme de rabais sur les droits de scolarité du Nouveau-Brunswick sont accessibles à partir du site web à l'adresse suivante : www.gnb.ca/0162/tax/NBTR/NBttcbc-f.asp. Les détails sur le programme de crédit d'impôt sur les études postsecondaires de la Nouvelle-Écosse (Nova Scotia Post-Secondary Graduate Tax Credit program) sont accessibles à partir du site web à l'adresse suivante : <http://www.gov.ns.ca/snsmr/gtc/f/fr-default.asp>

¹⁶ De 1996 à 2005, le nombre de personnes dans la région des Maritimes âgées de 18 à 24 ans a diminué de 3,8 % pour passer de 180 911 à 174 347. Source : Statistique Canada. *Statistiques démographiques annuelles* (1998 et 2005), n° 91-213 au catalogue.

¹⁷ CESPM. Profil de la clientèle universitaire des Maritimes : effectif, participation et l'obtention de diplôme, *Tendances de l'enseignement supérieur dans les Maritimes*, volume 2, n° 1, 2003.

Parmi ceux qui venait de l'extérieur de la région, la plupart avaient vécu en Ontario au cours des 12 mois précédant leur inscription (334 sur 979 ou 34 %); les autres, à Terre-Neuve-et-Labrador (215 sur 979 ou 22 %) et dans un pays étranger ou aux États-Unis (151 sur 979 ou 16 %). Deux ans après l'obtention du diplôme, le quart de ces diplômés résidaient dans la région.¹⁸

Le Sondage auprès des diplômés universitaires des Maritimes de 1999 en 2001¹⁹ a noté qu'il existait une possibilité de continuer d'enregistrer une perte nette de diplômés. Ce jugement était fondé sur les tendances constatées pour la promotion de 1996 et sur le fait que, deux ans après l'obtention du diplôme, 42 % des répondants ont parlé du désir de s'installer ailleurs au Canada si on « leur offrait un meilleur emploi ». D'après les constatations du sondage de suivi auprès des mêmes diplômés mais mené en 2004²⁰ révèle que la perte nette de diplômés a effectivement augmenté avec le temps. En effet, une plus grande proportion de diplômés de la promotion de 1999 vivait à l'extérieur de la région cinq ans après l'obtention du diplôme.

Si on compare les cohortes, la rétention des diplômés universitaires des Maritimes n'a pas changé depuis 2001. Lorsque l'on combine les tendances de la migration des deux groupes de diplômés (ceux qui sont venus de l'extérieur de la région et ceux qui avaient vécu dans la région avant de s'inscrire), la rétention nette²¹ des diplômés de la promotion de 2003 est relativement semblable à celle de la promotion de 1999 (la promotion de 1999 en 2001 : 85 %; la promotion de 2003 en 2005 : 87 %).

Le fait que les taux de rétention nets n'aient pas diminué est encourageant. En même temps, les tendances de la migration des futurs diplômés universitaires des Maritimes seront surveillées pour déterminer si ce taux de rétention se maintient avec le temps.

Qui quitte la région?

Parmi les diplômés originaires des Maritimes, certain groupes avaient davantage tendance que d'autres à vivre à l'extérieur de la région en 2005. La figure 1.2 montre que les détenteurs d'un premier grade (23 %) quittaient davantage la région par rapport aux autres diplômés (17 %). Il en est de même pour les hommes (25 %) et les diplômés dont les antécédents familiaux en matière d'études étaient les plus élevés (27 %).²²

¹⁸ Parmi ceux qui au départ venaient de l'extérieur de la région et qui vivent dans les Maritimes en 2005 (n=253), les diplômés originaires de Terre-Neuve-et-Labrador sont ceux qui sont le plus souvent restés (28 %), suivis de ceux de l'Ontario (23 %), puis de ceux d'un pays étranger ou des États-Unis (18 %).

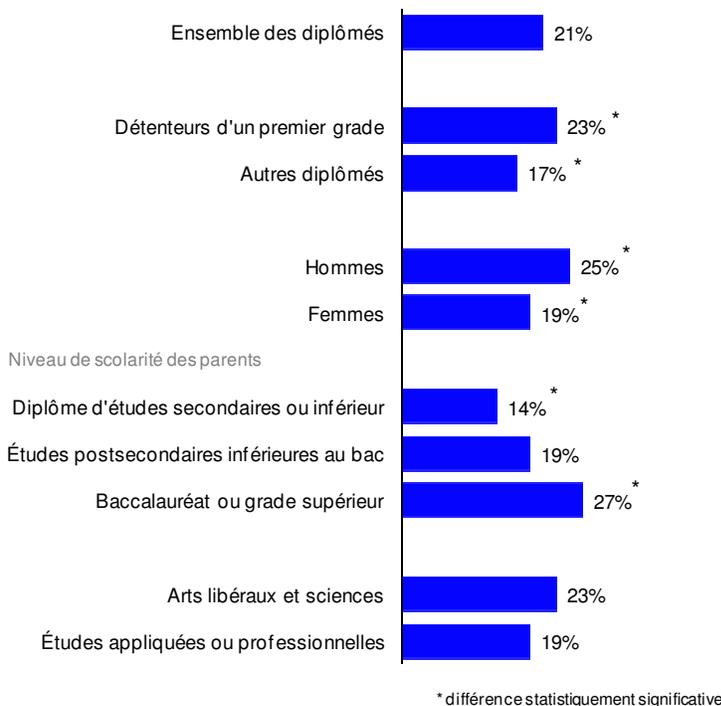
¹⁹ Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes. *Sondage réalisé en 2001 auprès des diplômés universitaires des Maritimes de 1999*, CESP, Fredericton (N.-B.), 2003.

²⁰ Commission de l'enseignement supérieur des Province maritimes. *Cinq ans plus tard : Un sondage auprès des diplômés universitaires des Maritimes de 1999*, CESP, Fredericton (N.-B.), 2006.

²¹ Calcul de la rétention nette : (nombre venant de l'extérieur de la région vivant dans les Maritimes + le nombre de diplômés originaires des Maritimes vivant toujours dans la région) / le nombre de résidents originaires des Maritimes.

²² Dans le cas des détenteurs d'un premier grade, les différences selon le sexe et les antécédents familiaux en matière d'études persistent.

Figure 1.2
Proportion de résidents originaires des Maritimes vivant à l'extérieur de la région en 2005, selon certaines caractéristiques



Les différences par orientation des études ne sont pas significatives. Cependant, des différences sont observables dans les pourcentages de diplômés originaires des Maritimes qui vivaient à l'extérieur de la région, selon le domaine d'études. Parmi les neuf « regroupements de domaines d'études » (énumérés plus tôt dans le chapitre), quatre variaient sensiblement par rapport à la moyenne : les diplômés des programmes de commerce et d'administration (15 %) et d'éducation (15 %) avaient moins tendance à vivre à l'extérieur des Maritimes; les diplômés des programmes de mathématiques et de sciences physiques (33 %) et de génie (31 %) avaient plus tendance à vivre à l'extérieur de la région.

Si on examine les données pour la promotion de 1999 en 2001, on constate qu'essentiellement les mêmes groupes de diplômés étaient également plus susceptibles de vivre à l'extérieur de la région.²³

²³ Le pourcentage vivant à l'extérieur de la région, selon le domaine d'études, pour la promotion de 1999 en 2001 (différence significative) : éducation (16 %), sciences sociales (17 %), mathématiques et sciences physiques (35 %) et génie (39 %).

Tendances de la mobilité provinciale

Le tableau 1.4 présente les tendances de la mobilité des diplômés universitaires des Maritimes. Il montre leur province de résidence originale (c.-à-d. la province de résidence 12 mois avant l'inscription), leur province d'obtention du diplôme et leur province de résidence en 2005. Les paragraphes suivants décrivent les tendances de la migration pour chacune des Provinces maritimes et pour ceux qui venaient au départ de l'extérieur de la région. Les données pour la promotion de 1999 en 2001 sont également fournies dans l'analyse.

Tableau 1.4

Distribution des diplômés universitaires des Maritimes selon la province de résidence avant l'inscription, la province d'obtention du diplôme et la province de résidence actuelle

Province d'obtention du diplôme (2003) et province de résidence actuelle (2005)								
	Î.-P.-É.		N.-É.		N.-B.		Extérieur des Maritimes	
	2003	2005	2003	2005	2003	2005	2003	2005
Province de résidence 12 mois avant l'inscription								
Î.-P.-É. (n=252)	57	61	29	11	14	7		21
N.-É. (n=1834)	1	1	93	74	6	4	n/a	21
N.-B. (n=1132)	1	1	17	8	82	70		21
Extérieur des Maritimes (n=979)	2	1	72	16	26	8		74

Remarque: les cas manquants sont exclus.

Île-du-Prince-Édouard

Plus de la moitié (57 %) des diplômés de la promotion de 2003 venant de l'Île-du-Prince-Édouard ont étudié dans leur province d'origine, soit le pourcentage le plus faible dans les trois provinces. En 2005, le nombre de résidents originaires de cette province vivant dans leur province d'origine a augmenté dans une certaine mesure, soit de quatre points de pourcentage pour atteindre 61 %. L'Île-du-Prince-Édouard est la seule province à avoir enregistré une augmentation de la proportion de diplômés originaires de la province qui vivaient toujours dans l'Île dans les deux années suivant l'obtention du diplôme, comparativement à ce qu'il en était au moment de l'obtention du diplôme.

L'Île-du-Prince-Édouard a retenu à peu près le même pourcentage de ses résidents deux ans après l'obtention du diplôme (la promotion de 1999 en 2001 : 63 %; la promotion de 2003 en 2005 : 61 %).

Lorsqu'on observe les migrations d'entrée de diplômés dans la province et leur exode, l'Île-du-Prince-Édouard a un taux de rétention net²⁴ de 76 % deux ans après l'obtention du diplôme – soit six points de moins comparativement à la promotion de 1999 en 2001 (82 %).²⁵

²⁴ (Le nombre venant de l'extérieur de la province vivant à l'Î.-P.-É. (n=36) + le nombre de diplômés originaires de l'Î.-P.-É. vivant dans la province en 2005 (n=155)) / le nombre de résidents originaires de l'Î.-P.-É. (252).

²⁵ Se situe cependant à l'intérieur de la marge d'erreur pour la taille de l'échantillon (± 8 points de pourcentage).

Nouvelle-Écosse

La proportion des étudiants des Maritimes ayant obtenu leur diplôme dans leur province d'origine était la plus forte en Nouvelle-Écosse (93 %); comparativement à la promotion de 1999, cette tendance n'a pas changé. Deux ans après l'obtention du diplôme, la Nouvelle-Écosse a retenu 74 % des diplômés originaires de la province, soit la plus forte diminution parmi les trois provinces, mais le même pourcentage observé pour la promotion de 1999 en 2001 (73 %). La plupart des résidents de la Nouvelle-Écosse qui sont partis de la province après la fin de leurs études ont complètement quitté la région, seule une faible proportion d'entre eux sont allés s'installer dans une autre province des Maritimes.

Lorsque l'on observe les migrations d'entrée des diplômés dans la province et leur exode, la Nouvelle-Écosse a un taux de rétention net²⁶ de 89 %, soit le plus élevé des trois provinces Maritimes, lequel est comparable au taux de rétention net de la promotion de 1999 en 2001 (88 %).

Nouveau-Brunswick

Huit diplômés universitaires des Maritimes sur dix (82 %) venant du Nouveau-Brunswick ont terminé leurs études dans leur province d'origine. Deux ans après l'obtention du diplôme, le Nouveau-Brunswick a retenu 70 % des diplômés originaires de la province, ce qui est essentiellement la même proportion que celle de la promotion de 1999 en 2001 (71 %).

Lorsque l'on observe les migrations d'entrée de diplômés dans la province et leur exode, le Nouveau-Brunswick a un taux de rétention net²⁷ de 86 %, soit la plus forte augmentation dans les trois provinces par rapport à la promotion de 1999 en 2001 (82 %).

Parmi les résidents du Nouveau-Brunswick, les francophones (78 %) avaient davantage tendance que les anglophones (67 %) à vivre dans la province en 2005.

Extérieur des Maritimes

La plupart des diplômés universitaires des Maritimes qui venaient de l'extérieur de la région ont terminé leurs études dans une université de la Nouvelle-Écosse (72 %); la plupart des autres diplômés (26 %) dans cette catégorie ont fait leurs études au Nouveau-Brunswick.

Deux ans après l'obtention du diplôme, la plupart (725 sur 979 ou 74 %) des diplômés qui venaient de l'extérieur de la région ont quitté les Maritimes; cependant, parmi ceux qui sont restés, la majorité ont choisi de vivre en Nouvelle-Écosse. Comparativement à la promotion de 1999 en 2001, ces distributions sont semblables.

²⁶ (Le nombre venant de l'extérieur de la province vivant en Nouvelle-Écosse (n=281) + le nombre de diplômés originaires de la Nouvelle-Écosse vivant dans la province en 2005 (n=1352)) / le nombre de résidents originaires de la Nouvelle-Écosse (1833).

²⁷ (Le nombre venant de l'extérieur de la province vivant au Nouveau-Brunswick (n=179) + le nombre de diplômés originaires du Nouveau-Brunswick vivant dans la province en 2005 (n=795)) / le nombre de résidents originaires du Nouveau-Brunswick (1131).

Tendances de la migration des détenteurs d'un premier grade

Pour toutes les provinces, la proportion des détenteurs d'un premier grade des Maritimes ayant étudié dans leur province d'origine est semblable à celle qui a été observée pour l'ensemble de la promotion. Des différences ont été observées, cependant, en fonction de la province de résidence actuelle (2005) : alors que 61 % des diplômés venant de l'Île-du-Prince-Édouard vivaient dans leur province d'origine deux ans après l'obtention du diplôme, seulement 54 % de ces détenteurs d'un premier grade vivaient dans la province. Une diminution a également été observée en Nouvelle-Écosse : 74 % de l'ensemble de la promotion et 70 % des détenteurs d'un premier grade, respectivement, vivaient dans la province deux ans après l'obtention du diplôme.

Lorsque l'on combine les migrations d'entrée de détenteurs d'un premier grade et leur exode, nous obtenons un taux de rétention net²⁸ de 83 % pour la région, ce qui est essentiellement le même que celui de la promotion de 1999 en 2001 (81 %). Pour chaque province des Maritimes, la rétention nette est plus faible parmi les détenteurs d'un premier grade que pour l'ensemble de la promotion, et les tendances entre les cohortes qui ont été notées plus tôt ont persisté pour les détenteurs d'un premier grade²⁹.

Les tendances de la mobilité sont importantes pour les gouvernements des Maritimes, étant donné qu'ils tentent de déterminer si une proportion suffisante de personnes hautement qualifiées qui obtiennent leur diplôme des universités publiques demeurent dans la région et, sinon, si des diplômés tout aussi qualifiés venant de l'extérieur de la région et qui demeurent dans la région viennent compenser le manque à gagner. En même temps, les tendances de la mobilité permettent également d'avoir une meilleure idée des cheminements qu'empruntent les diplômés universitaires des Maritimes après la fin de leurs études. Notamment, la région de résidence, et en particulier la région de résidence actuelle, a joué un rôle dans la décision des diplômés de poursuivre ou non des études et dans le niveau de leur revenu d'emploi deux ans après l'obtention du diplôme (voir le chapitre 3).

²⁸ (Le nombre venant de l'extérieur de la province vivant dans les Maritimes (n=117) + le nombre de diplômés originaires de la région vivant dans les Maritimes en 2005 (n=1469)) / le nombre de résidents originaires des Maritimes (1917).

²⁹ La rétention nette de détenteurs d'un premier diplôme : Î.-P.-É. – la promotion de 1999 en 2001 : 78 %; la promotion de 2003 en 2005 : 68 %. N.-É. – la promotion de 1999 en 2001 et la promotion de 2003 en 2005 : 84 %. Le N.-B. – la promotion de 1999 en 2001 : 78 %; la promotion de 2003 en 2005 : 84 %.

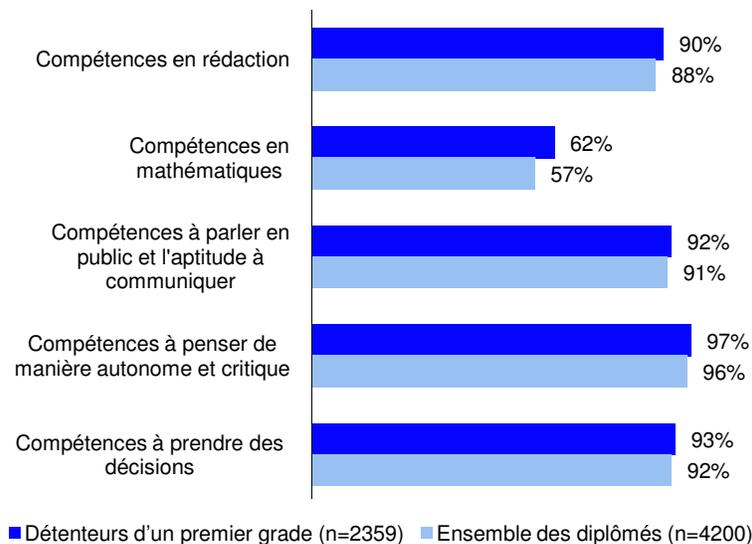
2 LES POINTS DE VUE DES DIPLÔMÉS SUR LEUR EXPÉRIENCE UNIVERSITAIRE

Ce chapitre examine les perceptions des diplômés en 2005 au sujet de leur expérience universitaire.³⁰ Il traite tout d'abord de leurs perceptions au sujet du perfectionnement des compétences dans le cadre de leur programme et de leur niveau de satisfaction à l'égard des services qu'ils ont reçus. Il passe ensuite à une réflexion plus générale au sujet de leur expérience universitaire pour déterminer si les diplômés referaient les mêmes choix pour leur éducation postsecondaire si la possibilité leur était offerte de recommencer.

2.1 Perfectionnement des compétences dans le cadre du programme 2003

La figure 2.1 montre que les diplômés de la promotion de 2003, qu'il s'agisse de l'ensemble de la promotion ou de détenteurs d'un premier grade seulement, ont jugé que le programme leur avait permis de perfectionner diverses compétences dans une certaine ou une large mesure. D'après les diplômés et parmi l'éventail de compétences mesurées, le développement de la pensée critique et autonome était la compétence qu'ils avaient le plus perfectionnée, et les mathématiques, le moins³¹. Ces réponses se rapprochent beaucoup de celles données par les promotions de 1999 et de 1996.

Figure 2.1
Pourcentage de diplômés mentionnant que le programme de 2003 leur a permis de perfectionner dans une certaine ou une large mesure leurs...



Remarque : les cas manquants sont exclus.

Il y a peu de variations à l'intérieur de la promotion, même si des différences ont été observées selon le sexe et l'orientation des études. Les différences selon le sexe ne sont pas cependant significatives lorsqu'on neutralise la variable d'orientation des études.

³⁰ Pour de plus amples renseignements sur l'analyse des variables d'échelle, consulter l'annexe 1 : Notes sur la méthodologie.

³¹ En fait, 24 % des diplômés ont déclaré que leur programme n'avait pas du tout perfectionné leurs compétences en mathématiques.

Les diplômés des programmes d'études appliquées ou professionnelles (63 %) ont été plus nombreux que leurs homologues des programmes d'arts libéraux et de sciences (47 %) à affirmer qu'ils avaient perfectionné leurs compétences en mathématiques dans une certaine ou une large mesure dans le cadre de leur programme. Par contre, les diplômés des programmes d'arts libéraux et de sciences (91 %) avaient davantage perfectionné leurs compétences en rédaction que les diplômés des programmes d'études appliquées ou professionnelles (86 %).

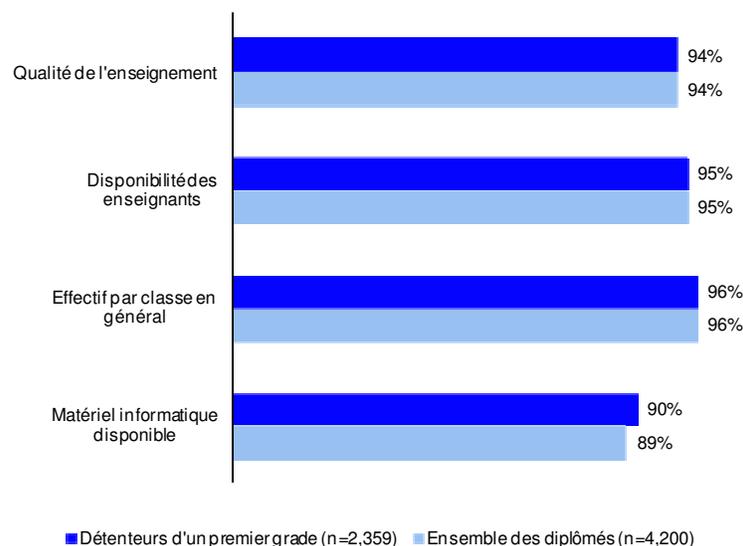
Lorsqu'on leur a demandé dans quelle mesure leur programme les avait informés au sujet des possibilités de carrière, 70 % des diplômés ont répondu que leur programme l'avait fait dans une certaine ou une large mesure. Encore une fois, une différence significative a été observée par orientation des études (les arts libéraux et les sciences : 65 %; les études appliquées ou professionnelles : 74 %), ce qui est peu surprenant compte tenu des caractéristiques qui définissent ces types de programmes.

Il n'y avait aucune différence significative dans le perfectionnement des compétences selon la province de l'université, les antécédents familiaux en matière d'études, ou la province de résidence précédente des diplômés, sauf dans un cas. Les diplômés des programmes d'arts libéraux et de sciences qui avaient vécu dans une province des Maritimes avant de terminer leur programme (50 %) ont été plus nombreux que leurs homologues de l'extérieur de la région (37 %) à affirmer que leurs compétences en mathématiques avait été perfectionnées dans une certaine ou une large mesure.

2.2 Satisfaction à l'égard des services

La figure 2.2 montre que les diplômés de 2003 sont très satisfaits des services qu'ils ont reçus dans le cadre de leur programme. Il y avait des différences entre les groupes, mais elles étaient minimes, et la proportion de diplômés ayant déclaré être satisfaits ou très satisfaits s'est maintenue à près de 90 % ou plus pour chacune des quatre mesures. Ces constatations concordent avec les données sur les cohortes précédentes.

Figure 2.2
Pourcentage de diplômés mentionnant qu'ils étaient satisfaits ou très satisfaits de...



Remarque : les cas manquants sont exclus.

2.3 Si la possibilité leur était offerte, est-ce que les diplômés de 2003 feraient les mêmes choix?

Si la possibilité leur était offerte de recommencer, neuf diplômés sur dix (la même proportion parmi les détenteurs d'un premier grade) choisiraient d'aller à l'université et huit sur dix choisiraient le même établissement et le même domaine d'études.³²

Parmi tous les diplômés, de même que parmi l'ensemble des détenteurs d'un premier grade, la proportion qui choisiraient à nouveau d'aller à l'université n'a pas varié sensiblement selon le sexe, l'orientation des études, la province de l'université, ou les antécédents familiaux en matière d'études, sauf dans un cas. Les diplômés de 2003 dont les parents avaient un baccalauréat ou un grade supérieur avaient davantage tendance, même si tous les groupes se situaient au-dessus de 90 %, à affirmer qu'ils choisiraient d'aller à l'université.³³

Dans la même veine, il n'y avait pas de différence importante dans la proportion de diplômés qui retourneraient au même établissement, parmi tous les diplômés ou l'ensemble des détenteurs d'un premier grade, selon le sexe, l'orientation des études, la province de l'université, les antécédents familiaux en matière d'études ou la région de résidence précédente.

Les diplômés des programmes d'arts libéraux et de sciences étaient cependant moins nombreux (75 %) que leurs homologues des programmes d'études appliquées ou professionnelles (83 %) à affirmer qu'ils choisiraient le même domaine d'études (figure 2.3). Leurs réponses étaient surtout motivées par une question liée à l'emploi : près de la moitié (47 %) des diplômés des programmes d'arts libéraux et de sciences ont déclaré qu'ils ne pouvaient pas trouver de travail dans leur domaine.³⁴ Un quart de ces diplômés choisiraient également un domaine différent parce qu'ils n'avaient plus le même intérêt.³⁵

³² Pour de plus amples renseignements sur l'analyse des variables d'échelle, consulter l'annexe 1 : Notes sur la méthodologie.

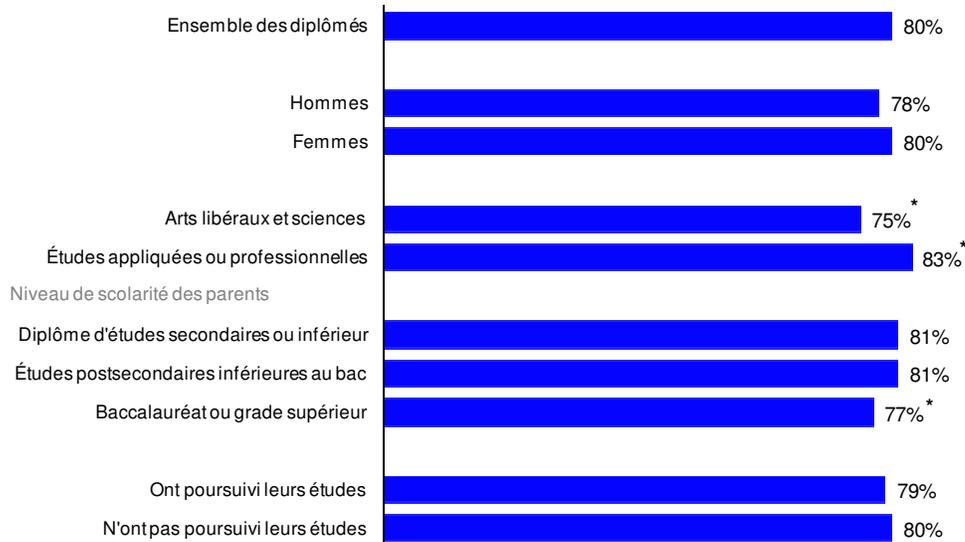
³³ Remarque : les cas neutres sont exclus. Pour de plus amples renseignements sur l'analyse des variables d'échelle, consulter l'annexe 1 : Notes sur la méthodologie.

³⁴ Parmi tous les diplômés qui ne choisiraient pas le même domaine d'études, 40 % ont donné cette réponse.

³⁵ Parmi les détenteurs d'un premier diplôme, les différences selon l'orientation des études, pour ce qui est de choisir le même domaine d'études et les raisons invoquées pour ne pas choisir le même domaine d'études, étaient semblables.

Figure 2.3

Si la possibilité leur était offerte de recommencer, le pourcentage de diplômés qui choisiraient le même domaine d'études, selon certaines caractéristiques



*différence statistiquement significative
Remarque : les cas manquants sont exclus.

Les diplômés de 2003 dont les parents avaient un baccalauréat ou un grade supérieur (77 %) avaient moins tendance à affirmer qu'ils choisiraient le même domaine d'études; il est intéressant de noter que plus de ces diplômés avaient complété un programme en arts libéraux et en sciences.

Étant donné que près de la totalité des diplômés feraient les mêmes choix pour leur éducation postsecondaire si la possibilité leur était offerte, il n'est pas surprenant d'apprendre qu'ils ont presque tous jugé que leur éducation universitaire était un investissement qui en valait la peine sur le plan personnel et financier; ces statistiques sont analysées plus à fond au chapitre 4.

3 QUE FONT LES DIPLÔMÉS APRÈS AVOIR TERMINÉ LEUR PROGRAMME?

L'un des principaux objectifs du sondage de suivi de la Commission auprès des diplômés est d'obtenir de l'information sur les expériences des diplômés de 2003 après la fin de leur programme et, notamment de surveiller leur transition du « monde de l'apprentissage » au monde du travail et vice versa. Le chapitre montre que les diplômés des Maritimes retournent souvent aux études; c'est le cas de la moitié des diplômés de la promotion de 2003 qui sont retournés étudier dans les deux années suivant l'obtention de leur diplôme. En même temps, ce chapitre montre également que les diplômés universitaires des Maritimes ont réussi à s'intégrer au marché du travail, bien que certains groupes aient manifestement connu plus de succès que d'autres.

3.1 Les études après 2003

Dans les deux années suivant l'obtention de leur diplôme, près de la moitié des diplômés (45 %) ont choisi de poursuivre leurs études. Comme prévu, la probabilité qu'un diplômé s'inscrive à des études après 2003 dépendait, dans une large mesure, de son expérience éducative précédente : 55 % des détenteurs d'un premier grade se sont inscrits à des études après 2003 comparativement à 32 % des autres diplômés. Vu que les détenteurs d'un premier grade se retrouvaient au même point dans leur cheminement éducatif à l'obtention de leur diplôme, l'analyse des études après 2003 se concentre sur ce sous-groupe relativement homogène de diplômés.

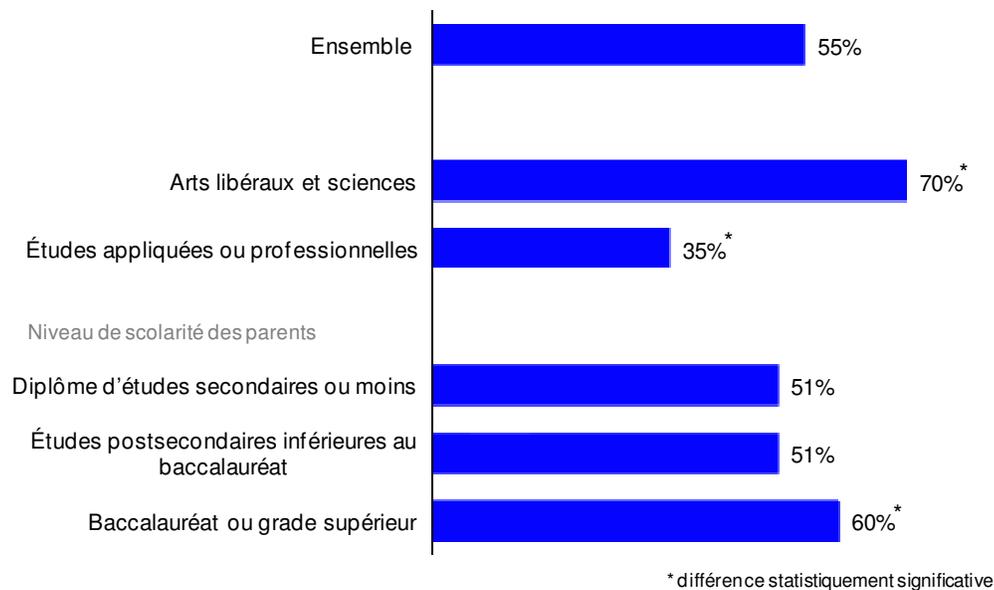
Qui s'est inscrit à des études après 2003?

Parmi les détenteurs d'un premier grade, 57 % des femmes et 51 % des hommes ont choisi de poursuivre des études; cette différence, cependant, n'est pas significative. Par contre, l'orientation des études et le niveau de scolarité des parents, étaient des variables significatives afin de déterminer si un diplômé avait poursuivi plus loin ses études.

Comme le démontre la figure 3.1, les détenteurs d'un premier grade d'arts libéraux et de sciences (70 %) avaient davantage tendance que ceux d'un programme d'études appliquées ou professionnelles (35 %) à s'inscrire à d'autres études dans les deux années suivant la fin de leurs études. Ces résultats concordent avec ceux de la promotion de 1999 en 2001; en fait, dans l'ensemble des promotions, l'écart entre les deux groupes s'est élargi, passant de 27 à 35 points de pourcentage.³⁶

³⁶ Dans la promotion de 1999 en 2001, 69 % des détenteurs d'un premier diplôme des arts libéraux et des sciences et 42 % de ceux des programmes d'études appliquées ou professionnelles ont poursuivi des études après 2001.

Figure 3.1
Les détenteurs d'un premier grade ont-ils poursuivi des études?



Les antécédents familiaux en matière d'études jouent un rôle également dans la poursuite d'autres études. Comme l'a démontré le rapport de la Commission intitulé *Un héritage durable : l'incidence des antécédents familiaux en matière d'études sur la réussite des diplômés*, le fait d'avoir des parents dont le niveau de scolarité le plus élevé est un baccalauréat ou un grade supérieur était un facteur clé dans la décision de retourner aux études pour la promotion de 1999. Pour la promotion de 2003, cette tendance significative persiste : 60 % de ces diplômés ont poursuivi des études comparativement à 51 % de ceux dont le niveau de scolarité des parents est plus faible.³⁷

Une partie de cette différence peut être expliquée par une différence dans le type de programme dont les diplômés de 2003 étaient issus : les diplômés dont les parents avaient au moins un baccalauréat étaient sensiblement plus susceptibles d'avoir terminé un programme d'arts libéraux et de sciences.³⁸ De plus, comme il est décrit ci-dessus, les diplômés de programmes d'arts libéraux et de sciences avaient tendance à poursuivre leurs études.

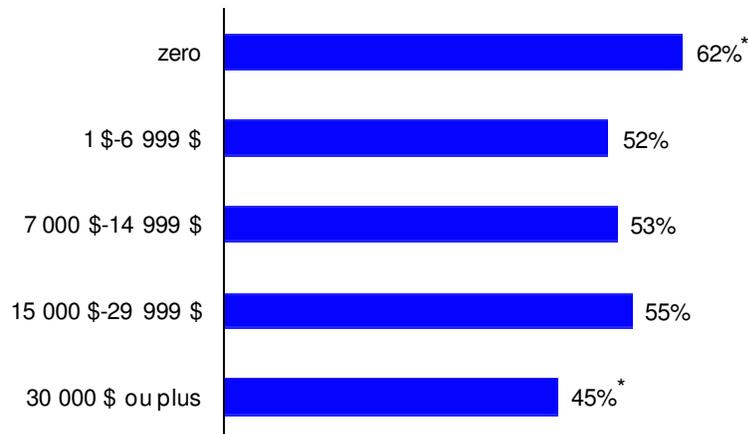
Selon une recherche menée par Millet (2003)³⁹, l'endettement des bacheliers peut également influencer la décision de poursuivre des études. Pour les détenteurs d'un premier grade dans la promotion de 2003, les non-emprunteurs avaient davantage tendance que les emprunteurs à poursuivre des études et des différences importantes étaient évidentes entre les deux extrémités de l'échelle : aucun emprunt (62 %) et l'emprunt au point le plus élevé (45 %) (figure 3.2).

³⁷ Le pourcentage qui ont poursuivi des études postsecondaires pour la promotion de 1999 en 2001 : un diplôme d'études secondaires ou moins : 42%; des études postsecondaires inférieures au baccalauréat : 45 %; un baccalauréat ou un grade supérieur : 52 %.

³⁸ *Arts libéraux et sciences* – Un diplôme d'études secondaires ou moins : 53 %; des études postsecondaires inférieures au baccalauréat : 51 %; un baccalauréat ou un grade supérieur : 61 %. *Études appliquées ou professionnelles* - Un diplôme d'études secondaires ou moins : 47 %; des études postsecondaires inférieures au baccalauréat : 49 %; un baccalauréat ou un grade supérieur : 39 %.

³⁹ Millet, C.M. How undergraduate loan debt affects application and enrolment in graduate or first professional school, *The Journal of Higher Education*, vol. 74, no. 4, 2003.

Figure 3.2
 Pourcentage de détenteurs d'un premier grade ayant poursuivi des études, selon la fourchette d'emprunt



* différence statistiquement significative

Afin de comprendre l'influence relative de chacune de ces variables (niveau de scolarité des parents, orientation des études et emprunts) sur la décision d'un détenteur d'un premier grade de poursuivre des études, un modèle de régression logistique a été élaboré. Les résultats de cette analyse révèlent que l'orientation des études, le niveau de scolarité des parents et la fourchette des emprunts ont tous des incidences appréciables sur la poursuite d'autres études.

Pour les détenteurs d'un premier grade de la promotion de 2003, l'obtention d'un diplôme d'un programme d'arts libéraux et de sciences augmentait la probabilité de poursuivre des études de 4,2 fois; la probabilité augmentait également (de 1,2 fois) si un diplômé venait d'un ménage dont le niveau de scolarité le plus élevé était un baccalauréat ou un grande supérieur. Par contre, les emprunts pour obtenir le diplôme de 2003 diminuaient la probabilité de poursuivre des études à 33 %.⁴⁰

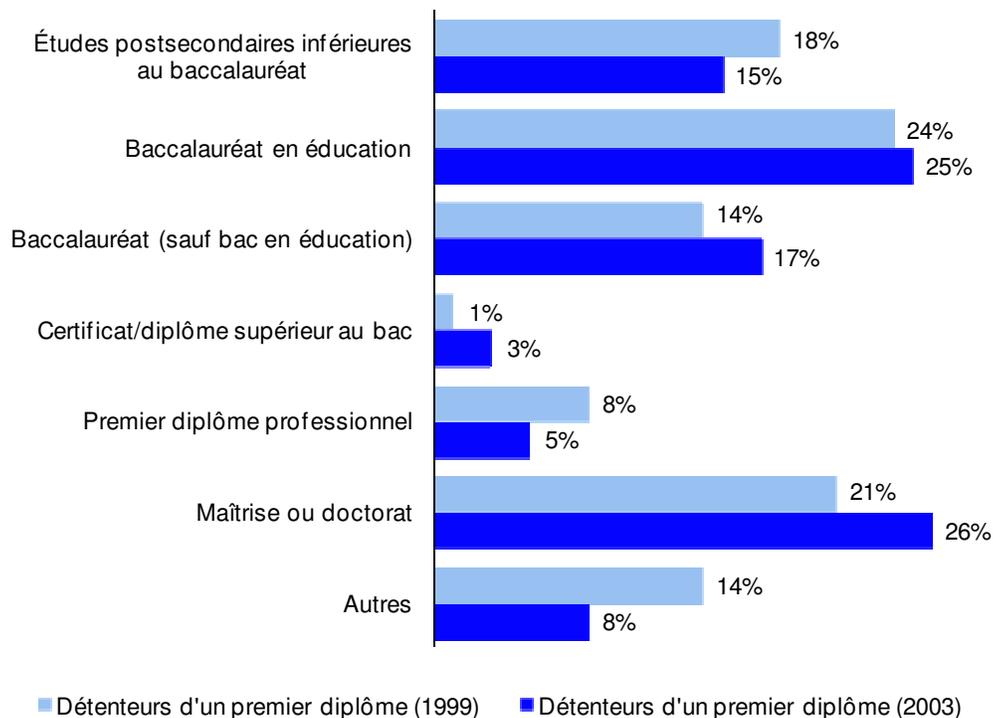
L'orientation des études augmente le plus la probabilité qu'un détenteur d'un premier grade poursuive des études. Cependant, les incidences combinées du niveau de scolarité des parents et des emprunts sont des facteurs dignes de mention. Le fait que les diplômés dont les parents ont les niveaux de scolarité les plus faibles soient moins susceptibles de poursuivre des études aura un effet sur leurs futures perspectives d'emploi et sur leur représentation dans la plupart des professions. Les futurs rapports surveilleront cette situation.

⁴⁰ Pour obtenir les résultats de cette régression logistique, consulter l'annexe 3.

Programmes entrepris ou achevés

Compte tenu de la forte proportion de détenteurs d'un premier grade à retourner aux études (soit 1171 des 2359 détenteurs d'un premier grade), il est utile d'examiner les types de programmes auxquels ils se sont inscrits. De ceux qui sont retournés aux études, la plupart (90 %) se sont inscrits à un seul programme uniquement après l'obtention de leur diplôme.⁴¹ Parmi ces diplômés, le programme choisi le plus souvent était un programme menant à un autre baccalauréat (26 %) ou à un baccalauréat en éducation (25 %). Cela suit la même tendance que celle de la promotion de 1999 en 2001, où les détenteurs d'un premier grade ont choisi le plus souvent de suivre un programme menant à un baccalauréat en éducation (23 %) ou à une maîtrise ou à un doctorat (21 %) (figure 3.3).

Figure 3.3
Type de programme auquel les détenteurs d'un premier grade se sont inscrits après son obtention

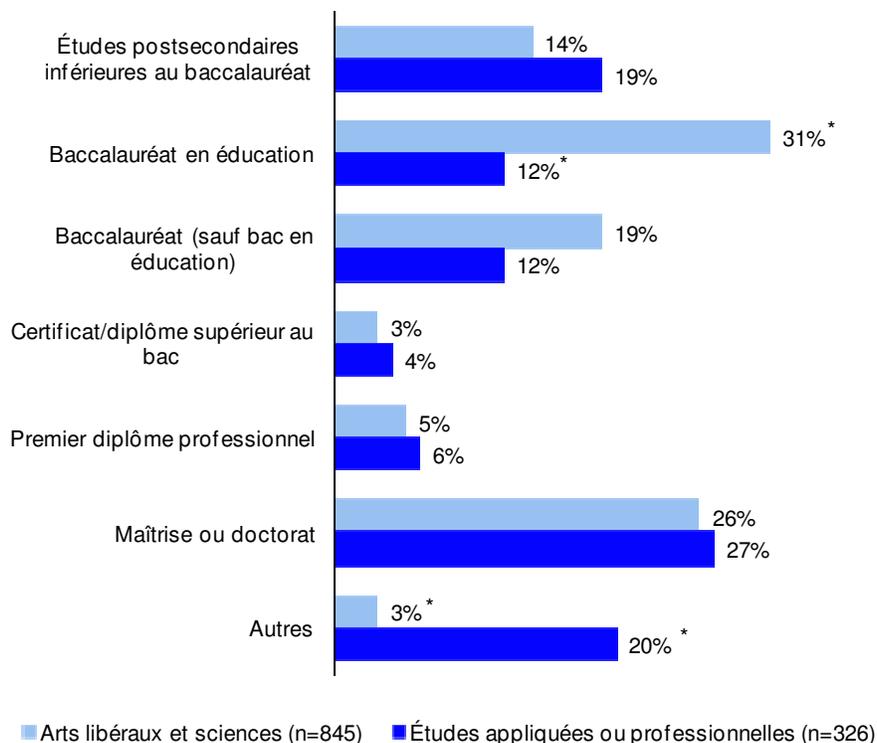


Orientation des études

La figure 3.4 montre que non seulement l'orientation des études détermine si les détenteurs d'un premier grade retourneront aux études, mais également le programme qu'ils choisiront à leur retour aux études.

⁴¹ Neuf pour cent se sont inscrits dans deux programmes et un pour cent, dans trois programmes ou plus.

Figure 3.4
Distribution du type de programme suivi dans les deux années suivant l'obtention du diplôme, selon l'orientation des études



* différence statistiquement significative

Parmi les diplômés des programmes d'arts libéraux et de sciences, le choix le plus populaire était un baccalauréat en éducation (31 %). Un quart également se sont inscrits à un programme d'études supérieures (à une maîtrise ou à un doctorat, 26 %), tandis que 19 % se sont inscrits à un programme menant à un baccalauréat dans un domaine autre que l'éducation. Parmi les diplômés des programmes d'études appliquées ou professionnelles, la distribution était très différente. Alors qu'un quart de ces diplômés ont poursuivi des études supérieures, seulement 12 % se sont inscrits à un programme menant à un baccalauréat en éducation ou à un autre baccalauréat. Vingt pour cent des diplômés des programmes d'études appliquées ou professionnelles s'étaient cependant inscrits à une autre forme d'éducation postsecondaire, comme les programmes menant à la délivrance d'un certificat ou à l'autorisation d'exercer.

Niveau de scolarité des parents

Lorsque l'on tient compte de l'orientation des études, les différences dans le type de programme entrepris après l'obtention du diplôme en 2003 étaient évidentes selon le niveau de scolarité des parents. Parmi les diplômés des arts libéraux et des sciences, les détenteurs d'un premier grade dont les parents avaient un niveau de scolarité plus faible étaient moins nombreux à avoir entrepris un programme menant à une maîtrise ou à un doctorat (16 %) que leurs homologues issus des familles les plus instruites (un baccalauréat ou un grade supérieur, 33 %). En même temps, les diplômés issus des familles les plus instruites étaient également moins nombreux à s'être inscrits à un programme menant à un baccalauréat en éducation (un baccalauréat ou un grade supérieur : 25 %; un diplôme d'études secondaires ou moins : 39 %).

Parmi les diplômés d'études appliquées ou professionnelles, la seule différence importante se rattachait à la probabilité de suivre un programme au niveau de la maîtrise ou du doctorat : les diplômés dont le niveau de scolarité des parents était un baccalauréat ou un grade supérieur avaient davantage tendance que la moyenne à suivre un programme au niveau de la maîtrise ou du doctorat (37 %).

Région de résidence

Les détenteurs d'un premier grade vivant à l'extérieur de la région en 2005 avaient davantage tendance à s'inscrire à un programme au niveau de la maîtrise ou du doctorat (36 %) que les diplômés vivant dans les Maritimes (22 %).⁴² L'orientation du diplôme de 2003 explique une partie de cette différence : il n'y avait aucune différence importante dans le type de programme parmi les diplômés de programmes d'études appliquées ou professionnelles inscrits selon qu'ils vivaient à dans la région ou à l'extérieur. Parmi les diplômés d'arts libéraux et de sciences, cependant, les détenteurs d'un premier grade vivant à l'extérieur de la région avaient davantage tendance à s'inscrire à un programme au niveau de la maîtrise ou du doctorat (37 %; vivant dans les Maritimes : 21 %); tandis que les diplômés vivant dans les Maritimes avaient davantage tendance à poursuivre des études menant à un deuxième baccalauréat.⁴³

Il est possible que certains résidents des Maritimes qui souhaitent retourner aux études quittent la région parce que peu d'universités de la région offrent le programme qui les intéresse aux cycles d'études supérieures. Parmi les résidents originaires des Maritimes vivant à l'extérieur de la région en 2005, 33 % ont indiqué que leur dernier déménagement était motivé par leurs études. Bien que plusieurs universités des Maritimes offrent des grades supérieurs, la région compte surtout des universités offrant tout d'abord des programmes de premier grade et la plupart offrent une gamme relativement limitée de programmes d'études supérieures.

Raisons de poursuivre des études postsecondaires

La moitié des détenteurs d'un premier grade ayant poursuivi des études ont affirmé qu'ils l'avaient fait pour des raisons liées à l'emploi (54 %).⁴⁴ Il n'est pas possible, à partir des données du sondage, de déterminer si cette motivation s'est manifesté après l'obtention du diplôme ou plus tôt. Cependant, vu que le quart des diplômés se sont inscrits au programme menant à un baccalauréat en éducation, qui exige habituellement un premier baccalauréat comme condition d'admission, la décision a probablement été prise avant d'obtenir le diplôme pour au moins certains d'entre eux. Une étude en cours⁴⁵ permettra d'avoir un aperçu des intentions des diplômés universitaires des Maritimes après la fin de leurs études et de mieux comprendre les motivations qui poussent les diplômés à retourner aux études.

Parmi les autres raisons citées pour le retour aux études, mentionnons les suivantes : le perfectionnement général (16 %); le programme est exigé pour poursuivre des études (13 %) (p. ex., un programme au niveau de la maîtrise est souvent une condition préalable d'admission au doctorat); le programme est exigé afin d'obtenir

⁴² En même temps, les diplômés vivant dans les Maritimes avaient davantage tendance que ceux vivant à l'extérieur de la région à s'inscrire à un programme menant à un deuxième baccalauréat. (*Vivant dans les Maritimes* – Baccalauréat en éducation : 28 %; autre baccalauréat : 20 %. *Vivant à l'extérieur des Maritimes* – Baccalauréat en éducation : 19 %; autre baccalauréat : 12 %.)

⁴³ *Vivant dans les Maritimes* – Baccalauréat en éducation : 34 %; autre baccalauréat : 23 %. *Vivant à l'extérieur des Maritimes* – Baccalauréat en éducation : 23 %; autre baccalauréat : 11 %.

⁴⁴ Les raisons liées à l'emploi comprennent : obtenir un emploi, obtenir un meilleur emploi, conserver un emploi, faire un meilleur travail et obtenir un emploi plus payant.

⁴⁵ La Commission, en partenariat avec le Conseil canadien sur l'apprentissage (CCA) et les gouvernements du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, et de l'Île-du-Prince-Édouard sous l'égide du Conseil atlantique des ministres de l'Éducation et de la Formation (CAMEF) ont retenu les services de The Strategic Counsel pour mener un sondage auprès des diplômés universitaires des Maritimes de 2007 afin d'examiner leurs intentions après l'obtention du diplôme.

un certificat, un grade ou une autorisation d'exercer (13 %) (p. ex., un titre comptable professionnel); ou d'autres raisons (5 %).

Le plus souvent, les raisons du retour aux études après 2003 ne variaient pas entre les groupes (c.-à-d., selon le sexe, les antécédents familiaux en matière d'études, l'orientation des études, la région de résidence, la province de l'université) à deux exceptions près : les hommes avaient davantage tendance que les femmes à affirmer qu'ils avaient suivi leur programme après 2003 parce que c'était une exigence afin de poursuivre des études, alors que ceux qui vivaient dans les Maritimes en 2005 avaient davantage tendance à suivre le programme après 2003 pour des raisons liées à l'emploi. Ces différences ne sont pas surprenantes compte tenu des différences observées dans le type de programme entrepris.

3.2 L'emploi après l'obtention du diplôme

Situation professionnelle des diplômés

Dans les deux années suivant l'obtention du diplôme, 87 % des diplômés de la promotion de 2003 sont entrés dans la population active.⁴⁶ Comparativement à la promotion de 1999 en 2001 (93 %) et à la population générale en 2005 (93 %),⁴⁷ la promotion de 2003 a un peu mieux réussi à obtenir un emploi (96 %), alors que les détenteurs d'un premier grade ont affiché des niveaux d'emploi comparables (la promotion de 1999 : 91 %; la promotion de 2003 : 95 %). La plupart des groupes de diplômés ont réussi tout autant à trouver un emploi : il n'y avait aucune différence significative dans le taux d'emploi⁴⁸, selon le sexe, le niveau de scolarité des parents, la province de résidence en 2005 ou l'orientation des études.

Deux ans après l'obtention du diplôme, la plupart des diplômés ayant un emploi travaillaient à temps plein⁴⁹ (85 %).⁵⁰ Les hommes (88 %) étaient plus nombreux que les femmes (83 %) à occuper un emploi à temps plein. Il en était de même pour les diplômés des programmes d'études appliquées ou professionnelles (92 %; les diplômés des arts libéraux et des sciences : 73 %) et les diplômés issus de familles moins instruites (un diplôme d'études secondaires ou moins : 88 %; des EPS inférieures au baccalauréat : 87 %; un baccalauréat ou un grade supérieur : 81 %), bien que les différences selon les antécédents familiaux en matière d'études aient été presque entièrement dues aux différences selon l'orientation des études. Aucune différence marquée n'a été observée dans le type d'emploi occupé selon la région de résidence (c.-à-d., ceux qui vivent dans les Maritimes comparativement à ceux qui vivent à l'extérieur de la région en 2005).

⁴⁶ *Dans la population active* : les diplômés qui travaillent, qui ne travaillent pas mais qui cherchent du travail, et qui ne travaillent pas mais qui ont accepté un emploi à temps plein qui doit commencer dans les quatre semaines. Les étudiants à temps plein qui cherchent du travail à temps partiel sont compris dans la population active; les étudiants à temps plein qui cherchent du travail à temps plein ne le sont pas. *Inactifs* : Les diplômés qui ne travaillaient pas à temps plein ou à temps partiel durant la semaine de référence et ne cherchent pas du travail ou qui ne sont pas disponibles pour travailler. Les étudiants à temps plein qui cherchent du travail à temps plein. (Des étudiants qui sont inactifs (13 %), la plupart (79 %) étaient étudiants à temps plein.)

⁴⁷ Statistique Canada. CANSIM, tableau 282-0002 (www40.statcan.ca/101/cst01/labor20a.htm).

⁴⁸ Le taux d'emploi est calculé en divisant le nombre total de personnes dans la population active (voir la définition dans la note de bas de page 46 ci-dessus) par le nombre total de personnes employées.

⁴⁹ Un emploi à temps plein est un travail, en moyenne, de 30 heures ou plus par semaine; un diplômé qui travaille moins de 30 heures est un employé à temps partiel.

⁵⁰ Cela représente une différence de trois points de pourcentage comparativement aux salariés à travers le Canada (à temps plein = 82 %). *Source* : Statistique Canada, CANSIM, tableau 282-0002 (www40.statcan.ca/101/cst01/econ10.htm).

Les diplômés de 2003 qui sont retournés aux études après avoir terminé leur programme étaient sensiblement plus nombreux à travailler à temps partiel (376 sur 1353 ou 28 %) que les diplômés qui n'étaient pas retournés aux études (156 sur 2130 ou 7 %). De même, parmi ceux qui sont retournés aux études, les diplômés toujours inscrits à un programme avaient davantage tendance à travailler à temps partiel que ceux qui avaient terminé ou abandonné leur programme.

Comme expliqué plus tôt dans le rapport, l'analyse des détenteurs d'un premier grade donne un aperçu des cheminements de carrière des diplômés de la promotion de 2003, étant donné que la séparation de ce groupe permet d'examiner les cheminements de carrière d'un groupe de diplômés relativement homogène. Le reste du chapitre est consacré à ce sous-échantillon de diplômés, quoique les données pour l'ensemble de la classe soient présentées dans certains cas.

La qualité de l'emploi

Le niveau de compétence professionnelle

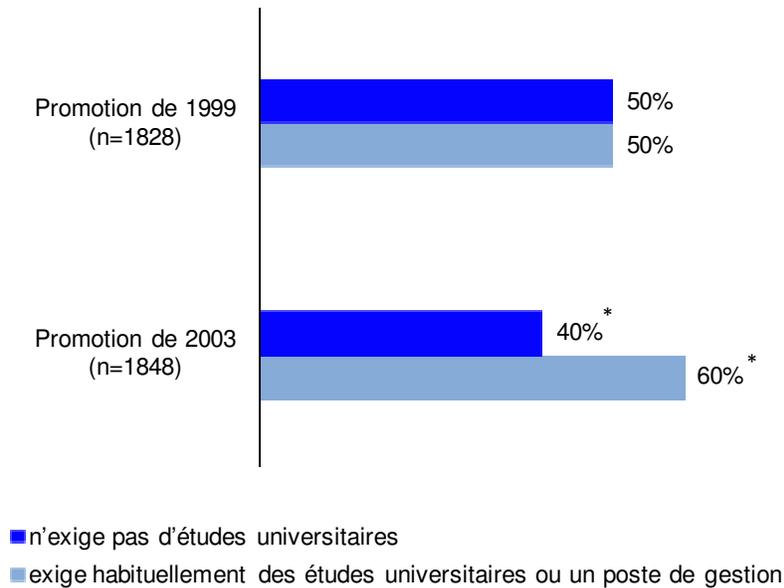
Afin de déterminer si les détenteurs d'un premier grade obtiennent des emplois exigeant des compétences au niveau universitaire, on a utilisé la structure de codage de la Classification nationale des professions (CNP) élaborée par Statistique Canada pour établir un « niveau de compétence professionnelle » variable qui comporte deux catégories principales : 1) les professions qui exigent habituellement des études universitaires ou qui sont des postes de gestion; et 2) les professions qui n'exigent pas habituellement d'études universitaires.

Les professions sont assignées à ces catégories d'après le niveau de compétence que Statistique Canada a attribué aux codes de la CNP, ce qui permet d'examiner la mesure dans laquelle les diplômés universitaires des Maritimes ont obtenu des emplois qui exigent un niveau avancé d'études (c.-à-d., au niveau universitaire) ou qui se situent au niveau de la gestion. D'autres détails sur le codage de cette variable sont présentés à l'annexe 4.

En 2005, 60 % des détenteurs d'un premier grade ayant un emploi occupaient des postes de gestion ou des emplois qui exigent habituellement des études universitaires. En revanche, seulement la moitié des détenteurs d'un premier grade de la promotion de 1999 ayant un emploi exerçaient ces professions en 2001 – une différence de dix points de pourcentage⁵¹ (figure 3.5).

⁵¹ Parmi les salariés à temps plein, ces chiffres sont légèrement plus élevés – la promotion de 1999 en 2001 : 51 %; la promotion de 2003 en 2005 : 63%.

Figure 3.5
Type de profession exercée par les détenteurs d'un premier grade ayant un emploi, les promotions de 1999 et de 2003



* différence statistiquement significative

Une partie de cette différence peut être attribuée au moins au moment où le sondage auprès de la promotion de 1999 a été mené, c'est-à-dire que les répondants ont été interviewés durant l'été 2001. Comme le montre le tableau 3.1, la profession la plus courante chez les diplômés dans l'une ou l'autre promotion était celle d'enseignant de la maternelle à la 12e année.⁵² Compte tenu du cycle annuel des enseignants de la maternelle à la 12e année, il est possible que les nouveaux diplômés aient occupé des postes durant l'été autres que dans l'enseignement (ou n'aient pas été dans la population active), pendant qu'ils attendaient de voir s'ils avaient obtenu un poste dans l'enseignement pour l'année scolaire 2001-2002. Les diplômés de la promotion de 2003 ont été interviewés plus tard dans l'année (entre octobre et décembre), donc la même situation ne se serait pas présentée. Le calendrier des sondages permet également d'expliquer le pourcentage bien plus élevé de détenteurs d'un premier grade dans le secteur de l'enseignement de la maternelle à la 12e année en 2005.

⁵² L'annexe 5 documente la liste des emplois regroupés dans chaque catégorie de professions.

Tableau 3.1

Les 10 principales professions deux ans après l'obtention du diplôme, parmi les détenteurs d'un premier grade ayant un emploi, les promotions de 1999 et de 2003

Promotion de 1999 (n=1828)	Promotion de 2003 (n=1848)
Profession en 2001	Profession en 2005
<ul style="list-style-type: none"> • Enseignants/enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire (9,9 %) • Personnel administratif et de bureau (9,8 %) • Professionnels/professionnelles en informatique et en TI (6,0 %) • Personnel des finances et de la comptabilité (5,7 %) • Arts, culture, sports et loisirs (5,6 %) • Personnel du commerce de détail et de supervision des ventes (4,8 %) • Personnel technique relié aux sciences naturelles et appliquées (4,6 %) • Professeurs/professeures et assistants/assistantes d'enseignement au niveau universitaire et postsecondaire (4,5 %) • Professionnels/professionnelles en génie (4,4 %) • Infirmières et infirmières auxiliaires immatriculées (4,4 %) 	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignants/enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire (15,5 %) • Personnel administratif et de bureau (9,7 %) • Personnel de gestion (7,7 %) • Personnel des finances et de la comptabilité (6,9 %) • Arts, culture, sports et loisirs (6,1%) • Professionnels/professionnelles en informatique et en TI (4,7 %) • Professeurs/professeures et assistants/assistantes d'enseignement au niveau universitaire et postsecondaire (4,3 %) • Chercheurs en politiques, agents de programmes et consultants (4,3 %) • Professionnels/professionnelles en psychologie, en travail social, en counselling (4,0 %) • Infirmières et infirmières auxiliaires immatriculées (3,9 %)

Remarque : exclut les cas manquants; les pourcentages sont fondés sur toutes les professions, donc la somme n'est pas égale à 100.

Parmi les détenteurs d'un premier grade dans la promotion de 2003, la probabilité d'occuper un emploi qui exige habituellement des études universitaires ou qui est un poste de gestion ne variait pas sensiblement selon le sexe,⁵³ les antécédents familiaux en matière d'études, ou la région de résidence; cependant, il existait un lien étroit entre l'orientation du diplôme de 2003 et le niveau de compétence professionnelle.

Deux ans après l'obtention du diplôme, les diplômés des programmes d'études appliquées ou professionnelles (65 %) étaient plus nombreux à occuper des emplois exigeant des compétences avancées comparativement aux diplômés des arts libéraux et des sciences (55 %) (figure 3.6). La même constatation s'applique à la promotion de 1999 en 2001, cependant la différence selon l'orientation des études a diminué sensiblement entre les promotions, soit de 17 points de pourcentage.^{54,55} Le rétrécissement de l'écart est attribuable à la

⁵³ Pour la promotion de 1999 en 2001, il y avait une différence marquée entre les femmes et les hommes selon le niveau de compétence professionnelle; le changement entre les deux promotions est examiné plus loin dans le chapitre.

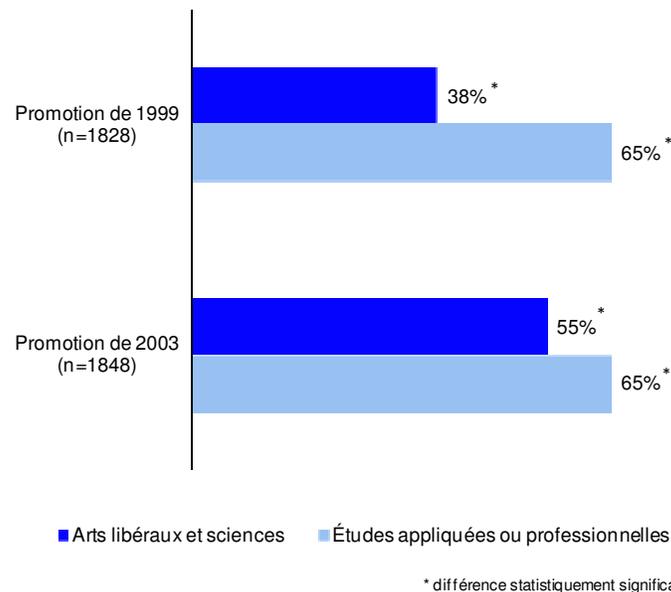
⁵⁴ Cette tendance se maintient lorsque l'on considère seulement ceux qui ont un emploi à temps plein. *La promotion de 1999 en 2001* : le pourcentage de diplômés occupant des emplois qui exigent des compétences avancées – études appliquées ou professionnelles : 66 %; arts libéraux et sciences : 37 %. *La promotion de 2003 en 2005* : le pourcentage de diplômés occupant des emplois qui exigent des compétences avancées – études appliquées ou professionnelles : 67 %; arts libéraux et sciences : 58 %.

⁵⁵ Comme souligné plus tôt, la différence entre les deux promotions est probablement attribuable en partie au calendrier des entrevues pour le sondage auprès de la promotion de 1999.

rémunération obtenue par les diplômés des programmes d'arts libéraux et de sciences. Alors que des proportions égales de diplômés des programmes d'études appliquées ou professionnelles dans la promotion de 1999 et de 2003 occupaient des emplois exigeant des compétences avancées (65 %), la proportion de diplômés des arts libéraux et des sciences occupant des professions exigeant des compétences avancées est passée de seulement 38 % pour la promotion de 1999 en 2001 à 55 % pour la promotion de 2003 en 2005.

Figure 3.6

Pourcentage de détenteurs d'un premier diplôme dont l'emploi exige habituellement une éducation universitaire ou qui est un poste de gestion, les promotions de 1999 et de 2003



Le tableau 3.2 présente les dix principales professions qu'exercent les détenteurs d'un premier grade des programmes d'arts libéraux et de sciences en 1999 et en 2003 qui ont un emploi. Comme c'était le cas pour les professions de l'ensemble de la promotion (tableau 3.1), la profession la plus courante chez les diplômés des arts libéraux et des sciences était celle d'enseignant de la maternelle à la 12e année; cependant, dans le cas de ce sous-groupe de diplômés, la croissance dans la proportion de diplômés exerçant cette profession est plus élevée (le pourcentage de diplômés des arts libéraux et des sciences ayant un emploi comme enseignants a presque doublé d'une cohorte à l'autre, pour passer de 12 % à 22,3 %). Ce changement est attribuable dans une large mesure au fait que les diplômés de la promotion de 1999 aient été interviewés durant l'été 2001. Ils auraient donc exercé d'autres professions pendant qu'ils attendaient d'apprendre s'ils avaient obtenu un poste dans l'enseignement pour l'année scolaire 2001-2002, ou n'auraient pas du tout travaillé.

Tableau 3.2
 Les 10 principales professions parmi les détenteurs d'un premier grade ayant un emploi
 ayant suivi un programme d'arts libéraux et de sciences

Promotion de 1999 (n=1019)	Promotion de 2003 (n=962)
Profession en 2001	Profession en 2005
<ul style="list-style-type: none"> • Enseignants/enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire (12,0 %) • Personnel administratif et de bureau (10,6 %) • Arts, culture, sports et loisirs (7,4%) • Professeurs/professeures et assistants/assistantes d'enseignement au niveau universitaire et postsecondaire (6,7 %) • Personnel du commerce de détail et de supervision des ventes (6,1 %) • Personnel technique relié aux sciences naturelles et appliquées (5,8 %) • Professionnels/professionnelles en psychologie, en travail social, en counselling (5,0 %) • Personnel des services des aliments et boissons (5,0 %) • Agents/agents des politiques et des programmes, recherchistes et experts conseils/expertes-conseils (4,5 %) • Personnel technique du secteur de la santé (3,1 %) 	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignants/enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire (22,3 %) • Personnel administratif et de bureau (9,4 %) • Arts, culture, sports et loisirs 7,5 %) • Professeurs/professeures et assistants/assistantes d'enseignement au niveau universitaire et postsecondaire (6,8 %) • Professionnels/professionnelles en psychologie, en travail social, en counselling (5,7 %) • Personnel de gestion (5,3 %) • Agents/agents des politiques et des programmes, recherchistes et experts conseils/expertes-conseils (4,2 %) • Personnel du commerce de détail et de supervision des ventes (3,9 %) • Personnel des services des aliments et boissons (3,6 %) • Personnel technique du secteur de la santé ¹ (2,8 %)

Remarque : exclut les cas manquants; les pourcentages sont fondés sur toutes les professions, donc la somme n'est pas égale à 100.
¹ 2,8 % des diplômés des arts et libéraux et des sciences de 2005 avaient un emploi dans la catégorie de profession « Personnel des services judiciaires et de protection »; cependant ce pourcentage était légèrement inférieur à celui de la catégorie « Personnel technique du secteur de la santé », il n'apparaît pas dans ce tableau.

Les diplômés des arts libéraux et des sciences de la promotion de 2003 exercent bon nombre des mêmes professions que ceux de la promotion de 1999; cependant, certains pourcentages ont changé.

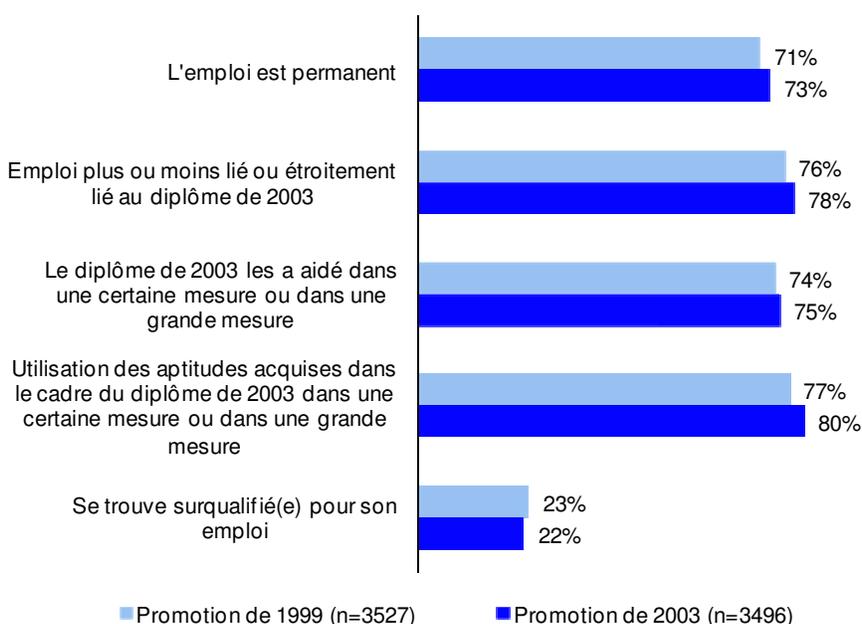
Ces changements correspondent à la croissance dans le niveau de compétence professionnelle décrit ci-dessus, les augmentations se manifestant surtout dans des emplois qui exigent une éducation postsecondaire ou qui sont des postes de gestion, tandis que les diminutions correspondent à des emplois qui n'exigent pas habituellement d'études universitaires.

D'autres mesures de la qualité de l'emploi

Les mesures de la qualité de l'emploi comprennent non seulement les caractéristiques de l'emploi (telles que définies par la structure de codage du CNP) mais également les perceptions des diplômés au sujet de leur emploi. Durant le sondage, on a demandé aux répondants de se prononcer sur la mesure dans laquelle ils utilisaient les compétences acquises dans leur domaine d'étude, sur le lien de leur emploi avec leur domaine d'études, et leur niveau de satisfaction au sujet de leur emploi. Les données provenant de ces questions donnent une mesure qualitative des types d'emplois que les diplômés décrochent.

La figure 3.7 montre que les diplômés des universités des Maritimes continuent de parler en termes favorables des emplois qu'ils occupent deux ans après l'obtention du diplôme. Malgré ces évaluations générales, des différences appréciables sont observées selon le type d'emploi (à temps plein ou à temps partiel) et l'orientation des études.⁵⁶

Figure 3.7
Mesures de la qualité de l'emploi parmi tous les diplômés ayant un emploi



Plus précisément, ce qui n'est pas surprenant toutefois, les diplômés ayant un emploi à temps partiel avaient bien plus tendance à juger qu'ils étaient surqualifiés pour leur emploi (38 %) et bien moins susceptibles d'affirmer que leur diplôme de 2003 les avait aidés à obtenir leur emploi (60 %) que les diplômés ayant un emploi à temps plein (le pourcentage qui estimaient être surqualifiés : 19 %; le pourcentage affirmant que le programme les avait aidés à obtenir leur emploi : 78 %). Les diplômés ayant un emploi à temps partiel avaient également bien moins tendance à utiliser les compétences perfectionnées dans leur cadre de leur diplôme de 2003 (62 %; à temps plein : 83 %) et à occuper un poste lié dans une certaine mesure ou étroitement au programme de 2003 (59 %; à temps plein : 82 %).

Pour réduire les incidences des différences qui sont attribuables au type d'emploi occupé (à temps plein par rapport à temps partiel) ou à l'expérience de travail antérieure, on a examiné les différences selon l'orientation des études chez les détenteurs d'un premier grade ayant un emploi à temps plein uniquement.

Les diplômés des programmes d'études appliquées ou professionnelles avaient bien moins tendance que ceux des programmes d'arts libéraux et de sciences à répondre en termes favorables pour la mesure de la qualité de l'emploi : 87 % ont indiqué que leur emploi était lié dans une certaine mesure ou étroitement à leur diplôme de 2003 (les arts libéraux et les sciences : 62 %); 85 % ont déclaré que leur diplôme de 2003 les avait aidés

⁵⁶ Pour les promotions de 1999 et 2003, bien que les statistiques portent sur la dernière.

dans une certaine ou une large mesure à obtenir l'emploi (les arts libéraux et les sciences : 72 %); et 84 % ont mentionné qu'ils utilisaient, dans le cadre de leur emploi actuel, les compétences perfectionnées dans le cadre de leur diplôme de 2003, dans une certaine ou une large mesure (les arts libéraux et les sciences : 71 %).

Compte tenu de la période de temps relativement limitée entre l'obtention du diplôme et le sondage mené deux ans plus tard, il est raisonnable de penser que les détenteurs d'un premier grade des programmes d'études appliquées ou professionnelles soient mieux équipés pour trouver un emploi lié à leur domaine d'études étant donné que, par définition, ces diplômés reçoivent une formation professionnelle. Les diplômés des arts libéraux et des sciences, par contre, acquièrent des compétences qu'ils peuvent utiliser dans plusieurs emplois, mais qui ne peuvent être aussi facilement associées à une profession précise (dans les titres de poste, par exemple). Comme souligné dans le chapitre 1, les détenteurs d'un premier grade ayant suivi des programmes d'arts libéraux et de sciences avaient également bien moins tendance à participer à des placements professionnels dans le cadre de leur programme ou à d'autres stages qui auraient pu potentiellement les avoir aidés dans leur recherche d'emploi après l'obtention du diplôme.

Dans le cas de la promotion de 1999, une tendance similaire a été observée selon l'orientation des études, mais l'écart était plus prononcé dans les deux mesures. Dans Cinq ans plus tard : Un sondage auprès des diplômés universitaires des Maritimes de 1999, il a été mentionné que, deux ans après l'obtention du diplôme (soit en 2001), 53 % des diplômés des arts libéraux et des sciences et 86 % des diplômés des programmes d'études appliquées ou professionnelles (détenteurs d'un premier grade) de la promotion de 1999 ont indiqué que leur emploi était au moins lié dans une certaine mesure à leur programme, alors que 57 % des diplômés des arts libéraux et des sciences et 82 % des diplômés des programmes d'études appliquées ou professionnelles ont indiqué qu'ils utilisaient leurs compétences dans une certaine ou une large mesure. Si on compare ces statistiques avec les chiffres obtenus trois ans plus tard, Cinq ans plus tard a révélé que les différences par orientation des études avaient diminué au fil du temps (l'emploi était lié dans une certaine mesure ou étroitement au diplôme de 1999 – les arts libéraux et les sciences : 65 %; les études appliquées ou professionnelles : 88 %. L'utilisation dans une certaine ou une large mesure des compétences obtenues dans le cadre du diplôme de 1999 – les arts libéraux et les sciences : 68 %; les études appliquées ou professionnelles : 84 %).

Durant la période de trois ans entre les entrevues, la situation a peu changé pour les détenteurs d'un premier grade ayant suivi des programmes d'études appliquées ou professionnelles, mais les diplômés des arts libéraux et des sciences ont des gains équivalant à environ 10 points de pourcentage pour la plupart des mesures. Cette augmentation était associée au fait qu'ils avaient davantage obtenu des emplois exigeant des compétences avancées. Dans le cas de la cohorte de 2003, les diplômés des arts libéraux et des sciences ont déjà enregistré des gains appréciables en ce qui concerne l'obtention d'emplois exigeant des compétences avancées : en fait, comparativement à la promotion précédente, la proportion de diplômés occupant des postes exigeant des compétences avancées est plus proche de celle de la promotion de 1999 cinq ans après l'obtention du diplôme qu'elle ne l'est deux ans après. Encore une fois, la différence dans le calendrier des entrevues aura contribué à ces gains. Il faut surveiller les données sur la promotion de 2003 pour déterminer si les gains se maintiendront au fil du temps pour les diplômés des arts libéraux et des sciences.

Finalement, il y a lieu de mentionner que les mesures de la qualité de l'emploi énumérées à la figure 3.7 ne variaient pas sensiblement selon le sexe, les antécédents familiaux en matière d'études ou la région de résidence (en 2005).

Salaire

En moyenne, les diplômés de la promotion de 2003 ont gagné 39 212 \$ par année⁵⁷, soit environ quatre pour cent de plus que le salaire moyen de la population générale en 2005⁵⁸ et que la promotion de 1999 en 2001.⁵⁹ Dans le cas des détenteurs d'un premier grade, le salaire annuel moyen s'est maintenu à 34 853 \$, ce qui est à peu près semblable à celui de leurs homologues de la promotion de 1999.⁶⁰

Comparativement à ceux de la population générale, le salaire des détenteurs d'un premier grade témoigne de l'avantage tiré de l'obtention d'un diplôme universitaire : près de trois fois plus de détenteurs d'un premier grade de la promotion de 2003 avaient moins de 25 ans en 2005⁶¹. Pourtant, leur salaire s'établissait, en moyenne, à 92 % de celui de la population générale durant la même année.

En même temps, cependant, des différences marquées existent entre les détenteurs d'un premier grade. Le reste de cette section examine le salaire de plusieurs groupes de diplômés et se concentre sur les détenteurs d'un premier grade, encore une fois parce qu'ils constituent un groupe relativement homogène.

Sexe

En mars 2004, la CESPМ a examiné la mesure dans laquelle les écarts salariaux entre les hommes et les femmes étaient évidents pour les diplômés universitaires des Maritimes de la promotion de 1999 deux ans après l'obtention du diplôme.⁶² La recherche a révélé que l'écart salarial entre les hommes et les femmes pour les diplômés des Maritimes pouvait être attribué au moins partiellement aux différences dans le nombre moyen d'heures travaillées par semaine, le domaine d'études et le lieu de résidence, mais que, même lorsque ces facteurs ont été pris en considération, un écart salarial persistait. Dans le sondage mené cinq ans plus tard au près de la même promotion, l'écart salarial entre les hommes et les femmes a été réexaminé, et encore une fois son existence a été confirmée.

Pour la promotion de 2003 en 2005, les données montrent que le salaire des femmes a correspondu à 93 % du salaire annuel moyen des hommes (les femmes : 33 952 \$; les hommes : 36 357 \$) deux ans après l'obtention du diplôme, soit une augmentation de 10 points de pourcentage par rapport au pourcentage comparable pour la promotion de 1999 en 2001. Ces gains découlent en grande partie des différences dans les professions exercées par les diplômées. Même s'il n'y avait aucune différence marquée selon le sexe dans le niveau de compétence professionnelle des détenteurs d'un premier grade de la promotion de 2003 ayant un emploi, il y avait une différence dans la promotion de 1999 en 2001 : 47 % des femmes et 55 % des hommes occupaient des emplois qui exigent habituellement des études universitaires ou qui sont des postes de gestion. Alors que le niveau de compétence professionnelle des hommes est demeuré relativement le même pour la promotion de 2003 (57 %), la proportion de femmes occupant des emplois exigeant des compétences avancées a augmenté de 15 points de pourcentage entre les cohortes pour atteindre 62 %.⁶³

⁵⁷ Pour obtenir des renseignements sur les données salariales et l'analyse pertinente, consulter l'annexe 1 : Notes sur la méthodologie.

⁵⁸ Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 281-0044 (www40.statcan.ca/101/cst01/labr79.htm). La rémunération est déclarée par semaine (728,17 \$) puis est multipliée par 52 pour donner un chiffre annuel (37 865 \$).

⁵⁹ Les diplômés de la promotion de 1999 gagnaient 37 851 \$ (en dollars constants [de 2005]) deux ans après l'obtention du diplôme.

⁶⁰ Les détenteurs d'un premier grade de la promotion de 1999 en 2001 gagnaient 34 084 \$ en dollars constants (de 2005).

⁶¹ Parmi l'ensemble des travailleurs canadiens, 15 % avaient moins de 25 ans en 2005; parmi les détenteurs d'un premier grade de la promotion de 2003, 41 % avaient moins de 25 ans.

⁶² Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes. L'écart entre les diplômées et les diplômés universitaires dans les résultats liés à l'emploi, *Tendances dans l'enseignement supérieur dans les Maritimes*, volume 3, n° 1, CESPМ, Fredericton (N.-B.), mars 2004.

⁶³ Comme il a été mentionné plus tôt, une partie de la différence dans la proportion des diplômés occupant des professions qui exigent des

Abstraction faite du changement entre les cohortes, les données pour les deux promotions laissent indiquer qu'un diplôme universitaire a l'effet d'un égalisateur social, vu que les femmes gagnent une proportion sensiblement plus faible de la rémunération des hommes (légèrement plus de 60 %⁶⁴) dans la population générale.

Lorsque l'on tient compte du nombre d'heures travaillées, les différences salariales entre les hommes et les femmes sont complètement éliminées. Plus tôt dans le chapitre, il a été mentionné que les femmes travaillaient davantage à temps partiel; cependant, même lorsque l'analyse comprend seulement les salariés à temps plein, le nombre moyen d'heures travaillées par semaine continue d'être sensiblement différent selon le sexe. Une comparaison du salaire annuel moyen ignore cette différence. Cependant, les détenteurs d'un premier grade de la promotion de 2003 ont gagné le même salaire horaire moyen : autrement dit, il n'y a aucune différence marquée entre le salaire moyen des femmes et des hommes.⁶⁵

Niveau de scolarité des parents

Un diplôme universitaire peut également agir comme un égalisateur social parmi les diplômés issus des divers antécédents familiaux en matière d'études. Deux ans après l'obtention du diplôme, il n'y avait aucune différence marquée dans le salaire annuel moyen des diplômés ayant un emploi dans chaque catégorie de niveau de scolarité des parents. La même constatation s'applique lorsque l'on compare les salaires horaires moyens et seulement les salaires annuels ou les salaires horaires moyens des salariés à temps plein.

Orientation des études

Des différences marquées ont été observées dans la rémunération selon l'orientation du diplôme de 2003. En 2005, les diplômés des arts libéraux et des sciences ont eu un revenu équivalant à 77 % de la rémunération annualisée moyenne des diplômés des programmes d'études appliquées ou professionnelles. Comparativement à la promotion précédente, l'écart dans la rémunération s'est rétréci dans une certaine mesure (à partir de 74 %), ce qui n'est pas surprenant, compte tenu de la proportion croissante de diplômés des arts libéraux et des sciences qui occupent des emplois exigeant des compétences avancées (tel qu'il est décrit ci-dessus).

Dans ce cas également la rémunération annualisée ne tient pas compte du nombre d'heures travaillées. Parmi les détenteurs d'un premier grade, les diplômés des arts libéraux et des sciences ont déclaré significativement moins d'heures travaillées par semaine. Donc l'écart dans la rémunération semble plus prononcé qu'il ne l'aurait été si les salaires horaires avaient été examinés. Les diplômées des arts libéraux et des sciences ont travaillé en moyenne 34 heures par semaine comparativement à 40 heures dans le cas des diplômés des études appliquées ou professionnelles. Une partie de cette différence est attribuable aux différences dans l'emploi à temps plein et à temps partiel; cependant, les diplômés des arts libéraux et des sciences ayant un emploi à temps plein ont travaillé environ une heure de moins par semaine,⁶⁶ en moyenne, que leurs homologues des programmes d'études appliquées ou professionnelles.

compétences avancées pourrait être attribuable au moment choisi pour mener le sondage. Le même facteur pourrait avoir un effet sur les gains apparents dans le niveau de compétence professionnelle et le salaire des femmes dans l'ensemble des cohortes, les femmes étant plus susceptibles d'avoir suivi un programme d'arts libéraux et de sciences, et d'être employées comme enseignantes.

⁶⁴ Le ratio des gains entre les femmes et les hommes – en 2001 : 62,1 %; en 2004 (dernière année pour laquelle les données sont disponibles) : 63,5 %. Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 202-0102 (www40.statcan.ca.101/cst01/labor01a.htm).

⁶⁵ Les salariés à temps plein seulement – les hommes et les femmes : 17,49 \$ l'heure; tous les salariés – les hommes : 18,30 \$ l'heure; les femmes : 18,01 \$ l'heure.

⁶⁶ Quoique faible, cette différence était significative.

Quant aux salaires horaires des détenteurs d'un premier grade ayant un emploi à temps plein, en moyenne, les diplômés des arts libéraux et des sciences ont eu un revenu équivalant à 84 % du salaire des diplômés des programmes d'études appliquées ou professionnelles (les arts libéraux et les sciences : 15,89 \$ l'heure; les études appliquées ou professionnelles : 18,84 \$ l'heure). Il a été noté ci-dessus que les diplômés des programmes d'études appliquées ou professionnelles avaient davantage tendance à occuper des emplois qui exigent des compétences avancées, ainsi il n'est pas étonnant de constater une différence de rémunération. Il faudrait surveiller la différence entre les groupes, cependant, pour déterminer si les diplômés des arts libéraux et des sciences « rattrapent » leurs homologues des programmes d'études appliquées ou professionnelles à long terme.

Région de résidence

La région de résidence a un effet appréciable sur la rémunération. Les diplômés vivant dans les Maritimes en 2005 ont eu un revenu équivalant à 86 % (33 167 \$) de la rémunération annualisée de leurs homologues qui vivaient à l'extérieur de la région (38 623 \$). Même si les diplômés vivant à l'extérieur de la région ont déclaré plus d'heures travaillées, la différence dans les salaires n'a pas changé lorsque les salaires horaires à temps plein ont été examinés.

Parmi tous les détenteurs d'un premier grade ayant un emploi, et parmi ceux qui en ont un à temps plein, des différences notables n'ont pas été observées dans la rémunération des résidents des Maritimes selon la province.⁶⁷

Niveau de compétence professionnelle

Deux ans après l'obtention du diplôme, les détenteurs d'un premier grade ayant un emploi de gestionnaire ou un emploi qui exige habituellement des études universitaires jouissent d'une rémunération supérieure à ceux qui occupent d'autres types de professions. Sur une base annualisée, les diplômés occupant des emplois qui n'exigent pas habituellement d'études universitaires ont un revenu correspondant à 77 % de la rémunération annuelle de leurs homologues dans d'autres types d'emplois (qui n'exigent pas d'études universitaires : 29 395 \$; qui en exigent habituellement ou qui sont un poste de gestion : 38 197 \$). Cependant ces diplômés étaient également plus susceptibles de travailler à temps partiel (25 % des détenteurs d'un premier grade occupent des emplois qui n'exigent pas habituellement d'études universitaires contre 16 % des détenteurs d'un premier grade occupant des postes de gestion ou des emplois qui exigent habituellement des études universitaires) et de déclarer significativement moins d'heures travaillées par semaine (en moyenne, les détenteurs d'un premier grade occupant des emplois qui n'exigent pas habituellement d'études universitaires ont travaillé 35 heures par semaine comparativement à la moyenne de 38 heures par semaine travaillées par les diplômés occupant des postes de gestion ou des emplois qui exigent habituellement des études universitaires).

⁶⁷ *Tous les détenteurs d'un premier diplôme ayant un emploi* – l'Île-du-Prince-Édouard : 16,66 \$ l'heure; la Nouvelle-Écosse : 16,85 \$ l'heure; le Nouveau-Brunswick : 17,33 \$ l'heure. *À temps plein seulement* – l'Île-du-Prince-Édouard : 16,46 \$ l'heure; la Nouvelle-Écosse : 16,28 \$ l'heure; le Nouveau-Brunswick : 17,24 \$ l'heure.

Dans le cas des salariés à temps plein, une différence d'une heure dans le nombre d'heures travaillées a été observée.⁶⁸ Les diplômés occupant des emplois qui exigent habituellement des études universitaires ou qui sont un poste de gestion ont touché un salaire horaire équivalant à 26 % de celui des diplômés exerçant d'autres types de professions.⁶⁹ Cette différence était significative et est comparable aux différences observées pour la promotion de 1999 en 2001.

Le tableau 3.3 ci-dessous résume la rémunération des détenteurs d'un premier grade ayant un emploi à temps plein.

Tableau 3.3
Rémunération exprimée en salaire horaire parmi les détenteurs d'un premier diplôme ayant un emploi à temps plein, selon certaines caractéristiques

	n	Salaire horaire moyen (2005)
Sexe		
Femme	841	17,49 \$
Homme	527	17,49 \$
<i>Ratio : femme/homme</i>		100%
Niveau de scolarité des parents		
Diplôme d'études secondaires ou moins	290	17,68 \$
Études postsecondaires inférieures au baccalauréat	473	17,73 \$
Baccalauréat ou grade supérieur	567	17,30 \$
<i>Ratio : DES ou moins/Bac ou plus</i>		102%
Orientation des études		
Arts libéraux et sciences	626	15,89 \$
Études appliquées ou professionnelles	741	18,84 \$
<i>Ratio : Arts libéraux/Études appliquées</i>		84%
Région de résidence		
Maritimes	958	16,65 \$
Hors Maritimes	410	19,45 \$
<i>Ratio : Maritimes/Hors Maritimes</i>		86%
Niveau de compétence professionnelle		
N'exige pas habituellement une éducation universitaire	508	15,02 \$
Exige habituellement une éducation universitaire ou un poste de gestion	830	18,93 \$
<i>Ratio : n'exige pas univ./exige univ. ou gestion</i>		79%

en gras = différence statistiquement significative

⁶⁸ Quoique faible, cette différence était significative.

⁶⁹ Calcul : $(18,93 - 15,02)/15,02$. En d'autres termes, les diplômés occupant des emplois qui n'exigent pas une éducation universitaire habituellement ont une rémunération qui correspond à 79 % des salaires horaires des diplômés occupant des postes exigeant des compétences avancées (calcul : $15,02/18,93 \times 100$).

4 COMMENT LES DIPLÔMÉS FINANCENT-ILS LEUR ÉDUCATION POSTSECONDAIRE?

Le présent chapitre examine comment les diplômés ont financé leur éducation et compare les expériences de divers groupes de diplômés. Il s'attarde non seulement au financement du diplôme de 2003, mais également à celui d'autres études. Il se penche également sur le rapport entre la dette contractée et le revenu mensuel pour déterminer comment les diplômés gèrent le remboursement de leur dette d'étude.⁷⁰

4.1 Sources de financement de l'éducation postsecondaire

Lorsque l'on a demandé aux diplômés d'indiquer leurs principales sources de financement ayant trait au diplôme de 2003, les réponses les plus courantes étaient les prêts étudiants du gouvernement, les revenus d'emploi et les parents, dans cet ordre. Les diplômés issus de familles dont les parents avaient les niveaux de scolarité les plus bas avaient davantage tendance (39 %) que leurs homologues venant de familles plus instruites (26 %) à indiquer que les prêts étudiants du gouvernement étaient la principale source de financement. En revanche, les diplômés venant des familles les plus instruites avaient quatre fois plus tendance à indiquer que leurs parents étaient une source de financement principale (28 %; un diplôme d'études secondaires ou moins : 8 %). Lorsque l'on considère que les antécédents familiaux en matière d'études sont une approximation de la situation socioéconomique, ces constatations ne sont pas surprenantes.

Parmi les détenteurs d'un premier grade, les mêmes sources étaient citées le plus souvent, mais dans un autre ordre : notamment, les prêts étudiants du gouvernement, les parents et les revenus d'emploi.

Bourses d'entretien et bourses d'études

En plus de ces sources de financement principales, 42 % des diplômés ont reçu une bourse d'entretien, une bourse d'études ou un prix basé sur leurs résultats scolaires et 23 %, une bourse d'études ou bourse d'entretien fondée sur leurs besoins financiers.⁷¹ Le montant moyen des bourses d'études reçues était de 5728 \$, tandis que le montant moyen de la bourse d'entretien s'établissait à 3096 \$. Parmi les détenteurs d'un premier grade, les moyennes sont légèrement plus faibles.

Les diplômés de la promotion de 2003 ont également eu accès à une nouvelle source de financement de l'éducation postsecondaire. Dans la période entre la promotion de diplômés de 1999 et celle de 2003, le gouvernement fédéral a établi la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. Annoncée dans le discours budgétaire de 1998 dans le cadre de La Stratégie canadienne pour l'égalité des chances, la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire était conçue « pour appuyer l'accès des Canadiens aux études

⁷⁰ Les sources de financement de l'éducation postsecondaire et les incidences de l'endettement étudiant sont de plus en plus les thèmes de la recherche sur l'éducation postsecondaire. Plus récemment, la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire a publié le chapitre intitulé « Dette des étudiants : tendances et conséquences » (le chapitre 5 préliminaire du rapport à venir, *Le prix du savoir 2006-2007*), lequel a souligné qu'il est important d'observer l'ampleur des emprunts contractés pour les études, car « en raison de l'accumulation de milliers de dollars de dette, les étudiants risquent d'abandonner leurs études à mi-chemin ou de manquer à leur obligation de rembourser dans les années suivant l'obtention de leur diplôme ».

⁷¹ Parmi les détenteurs d'un premier diplôme, ces pourcentages augmentent légèrement – les bourses d'études ou les prix fondés sur les réalisations scolaires : 48 %; les bourses d'entretien ou d'études fondées sur les besoins financiers : 25 %.

post-secondaires (sic) ». ⁷² Le gouvernement avait alors engagé une dotation initiale de deux milliards de dollars et demi, notant que, par les 100 000 bourses d'études qui seraient offertes chaque année au cours des dix prochaines années, les étudiants à revenu faible ou moyen pourraient accéder aux études postsecondaires.

Depuis, de nombreux changements sont survenus au sein de la Fondation, dont le lancement de son programme de bourses d'études initial de même que la mise en œuvre d'autres programmes, comme le Programme de bourses d'excellence du millénaire, le Programme de bourses d'accès du millénaire et le Programme de recherche du millénaire. ⁷³ De ce nombre, cependant, les bourses d'études demeurent la pierre angulaire de l'aide aux étudiants de la Fondation et représentent 95 % de sa dotation. Les premières bourses ont été distribuées en janvier 2000 (ainsi les diplômés de la promotion de 1999 n'étaient pas admissibles à cette aide pour leur diplôme de 1999) et, parmi les diplômés qui ont emprunté du gouvernement, 38 % ont reçu une bourse d'études canadiennes du millénaire, ⁷⁴ qui se sont établies à 3617 \$ en moyenne. ⁷⁵ Si elle était octroyée dans l'une des Provinces maritimes, la bourse était appliquée directement au prêt étudiant du gouvernement afin de réduire le montant qui devra être remboursé après l'achèvement ou le retrait du programme. ⁷⁶

Puisque la bourse est accordée aux étudiants qui sont jugés être le plus dans le besoin, il n'est pas surprenant d'apprendre que neuf diplômés sur dix de la promotion de 2003 qui ont reçu une bourse d'études du millénaire ont emprunté 15 000 \$ ou plus pour financer leur programme de 2003. Les diplômés dont le niveau de scolarité des parents le plus élevé était un diplôme d'études secondaires ou moins et les diplômées étaient bien plus susceptibles d'avoir reçu une bourse d'études canadiennes du millénaire. Parmi les détenteurs d'un premier grade, la différence selon les antécédents familiaux en matière d'études demeure significative; la différence selon le sexe ne l'est pas. Ces tendances suivent les tendances d'emprunt auprès du gouvernement, puisque ces groupes de diplômés sont plus portés à emprunter dans les fourchettes les plus élevées.

Les emprunts pour le diplôme de 2003⁷⁷

À l'obtention du diplôme, 60 % de tous les diplômés et 65 % de tous les détenteurs d'un premier grade avaient emprunté à partir d'au moins une source pour financer leur éducation. Parmi les détenteurs d'un premier grade, l'incidence des emprunts a augmenté de six points de pourcentage entre les promotions de 1999 et de 2003, tandis que la proportion d'emprunteurs dans l'ensemble de la promotion de 2003 est demeurée la même; l'incidence des emprunts parmi les diplômés de la promotion de 1999, qu'il s'agisse d'examiner les fréquences pour les détenteurs d'un premier grade ou pour l'ensemble de la promotion, s'établissait à 59 %.

⁷² Le discours du budget fédéral de 1998. Février 1998. (www.fin.gc.ca/budget98/fact/millftf.html)

⁷³ Pour plus de détails sur n'importe lequel de ces programmes ou d'autres programmes associés à la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, visitez le site web de la Fondation à l'adresse suivante : www.millenniumscholarships.ca

⁷⁴ Dans le sondage, on n'a pas demandé aux diplômés quel type de bourse d'études canadiennes du millénaire leur avait été accordé; cependant puisque la bourse d'études du millénaire représente presque toutes les bourses octroyées par la Fondation, on suppose, aux fins de la présente analyse, qu'ils ont reçu une bourse d'études du millénaire. La question du sondage était : « Avez-vous reçu une bourse d'études canadiennes du millénaire? »

⁷⁵ Au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard, les bourses vont de 2000 \$ à 4000 \$; en Nouvelle-Écosse, elles oscillent entre 2000 \$ et 3000 \$ (www.millenniumscholarships.ca/recipients/brunswick.asp; www.millenniumscholarships.ca/recipients/edward.asp; www.millenniumscholarships.ca/recipients/scotia.asp).

⁷⁶ Ce n'est pas pareil dans toutes les provinces. En Ontario, par exemple, la bourse d'études du millénaire est versée aux étudiants comme une bourse en espèces.

⁷⁷ Voir l'Annexe 1 : Notes sur la méthodologie.

Les diplômés dont le niveau de scolarité le plus élevé des parents était un baccalauréat ou un grade supérieur avaient moins tendance à indiquer qu'ils avaient empruntés pour leur programme de 2003. C'est encore plus vrai chez les détenteurs d'un premier grade : 55 % des diplômés issues des familles les plus instruites ont emprunté comparativement à 76 % de ceux dont le niveau de scolarité des parents était un diplôme d'études secondaires ou moins.

Les diplômés qui résidaient à l'extérieur des Maritimes avant de s'inscrire étaient également moins nombreux à emprunter pour le diplôme de 2003 (à l'extérieur des Maritimes : 55 %; dans les Maritimes : 62 %). Ces différences sont en partie attribuables aux différences dans le niveau de scolarité des parents, vu que les diplômés venant de l'extérieur des Maritimes étaient plus susceptibles de venir des familles les plus instruites.⁷⁸ Une différence importante persiste entre ceux dont le niveau de scolarité le plus élevé des parents était un diplôme d'études secondaires ou moins, vu que les diplômés venant de l'extérieur de la région étaient bien moins susceptibles d'avoir emprunté (dans les Maritimes : 63 %; à l'extérieur des Maritimes : 49 %).

Il n'y avait aucune différence appréciable dans l'incidence des emprunts selon le sexe, l'orientation des études, la province de l'université ou à l'intérieur des Maritimes et la province de résidence douze mois avant l'inscription. Il existe cependant une différence marquée dans les emprunts entre les détenteurs d'un premier grade (65 %) et les autres diplômés (55 %), et les résultats selon les antécédents familiaux en matière d'études et la région de la résidence concordaient avec celles qui ont été dégagées pour l'ensemble de la promotion.

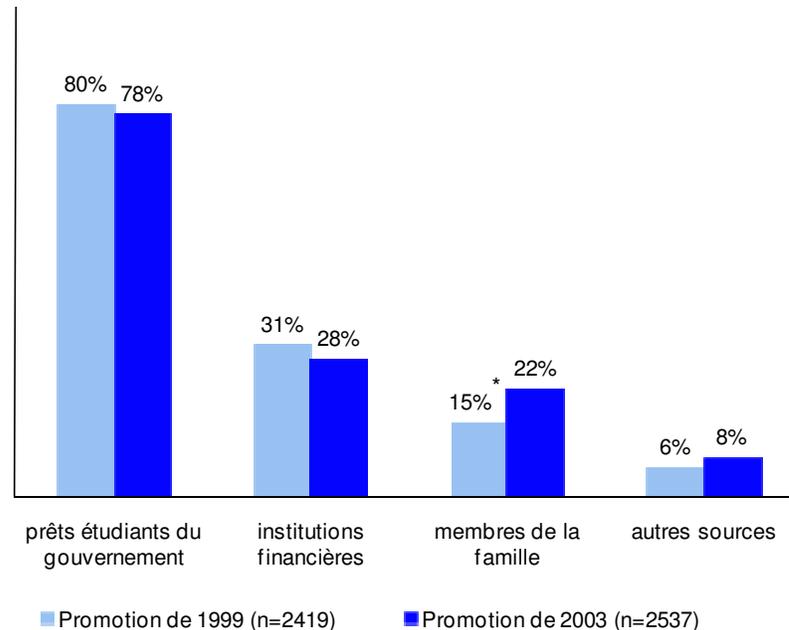
La source des emprunts

Les diplômés peuvent puiser dans diverses sources pour obtenir de l'aide financière. La plupart ont utilisé les programmes de prêts étudiants du gouvernement; mais d'autres ont également fait appel à d'autres sources. La figure 4.1 montre la proportion des emprunteurs de la promotion de 1999 et de la promotion de 2003 qui ont utilisé chaque source de prêts pour financer leurs études. Il est clair que les prêts étudiants du gouvernement continuent d'être la source de financement la plus courante, huit diplômés sur dix ayant emprunté de cette source dans les deux promotions. Moins de diplômés de la promotion de 2003 ont emprunté auprès d'institutions financières comparativement à la promotion de 1999 (la promotion de 1999 : 31 % ; la promotion de 2003 : 28 %), tandis qu'une proportion bien plus grande ont emprunté auprès des parents ou d'autres membres de la famille (la promotion de 1999 : 15 %; la promotion de 2003 : 22 %). Ces distributions sont similaires à celles qui se présentent parmi les détenteurs d'un premier grade.⁷⁹

⁷⁸ Distribution des antécédents familiaux en matière d'études : *Parmi ceux qui vivaient dans les Maritimes avant leur inscription* – un diplôme d'études secondaires ou moins : 27 %; des études postsecondaires inférieures au baccalauréat : 34 % ; un baccalauréat ou un grade supérieur : 39 %. *Parmi ceux qui vivaient à l'extérieur des Maritimes avant leur inscription* – un diplôme d'études secondaires ou moins : 19 %; des études postsecondaires inférieures au baccalauréat : 28 %; baccalauréat ou un grade supérieur : 53 %.

⁷⁹ Bien que chez les détenteurs d'un premier grade, il y ait un écart prononcé dans la proportion à partir de chaque promotion qui avait emprunté auprès d'institutions financières (la promotion de 1999 : 34 %; la promotion de 2003 : 27 %).

Figure 4.1
Parmi les emprunteurs, l'incidence des emprunts pour le diplôme de 1999 ou de 2003, selon la source



* différence statistiquement significative
Remarque : les diplômés ayant pu emprunter de plus d'une source, le total des pourcentages ne donnera pas nécessairement 100 %.

Étant donné que la promotion de 2003 comportait une plus grande proportion de diplômés issus des familles les plus instruites (une approximation du revenu familial), il n'est pas étonnant de constater qu'un pourcentage élevé d'entre eux emprunte auprès de membres de la famille. Cependant, on pourrait être étonné d'apprendre que moins d'emprunteurs de 2003 se sont tournés vers les banques et les autres institutions financières pour financer leurs études postsecondaires. L'analyse doit tenir compte des changements dans les politiques d'aide aux étudiants du gouvernement et des frais de scolarité à la hausse dans ce cas.

Au milieu des années 1990, les politiques sur les prêts étudiants (fédéraux et provinciaux) ont été révisées afin que les étudiants admissibles puissent emprunter des montants plus élevés et que plus d'étudiants aient le droit d'emprunter.⁸⁰ Au cours des années 1990, les frais de scolarité dans les universités des Maritimes ont également augmenté de façon dramatique, pour doubler à partir d'une moyenne de 1897 \$ en 1990-1991 à 3786 \$ en 1999-2000.⁸¹ Entre 1999-2000 et 2004-2005, les frais de scolarité ont augmenté de nouveau de 30 % pour atteindre 4912 \$. Compte tenu de l'augmentation des coûts (les frais de scolarité et les autres coûts qui ne sont pas examinés ici – p. ex., la résidence, les repas, les livres et les fournitures) et l'accès à de plus grands prêts, il est possible que des diplômés qui n'avaient pas droit d'emprunter avant ces changements et

⁸⁰ En 1994-1995, les montants maximum des prêts contractés auprès du gouvernement du Canada sont passés de 106 \$ par semaine à 165 \$ par semaine pour les étudiants admissibles. À peu près à la même date, les politiques des gouvernements des provinces Maritimes ont changé également, pour mettre l'accent sur des prêts plutôt que sur des bourses et des bourses d'entretien non remboursables : le programme de bourses d'entretien du Nouveau-Brunswick a été remplacé par un programme de prêts et de bourses d'entretien; la Nouvelle-Écosse a abandonné un programme de bourse provincial au profit d'un programme de prêts provinciaux; et l'Île-du-Prince-Édouard a adopté un programme d'aide aux étudiants semblable à celui de la Nouvelle-Écosse.

⁸¹ Ces chiffres se rapportent aux frais de scolarité pour les programmes d'arts et de sciences au premier grade. Source : Sondage de la Commission de l'enseignement supérieur des Province maritimes, années pertinentes.

qui en conséquence se sont adressés aux institutions financières pour obtenir un prêt étudiant, seraient maintenant admissibles à des prêts étudiants du gouvernement.⁸²

Si on s'attarde aux détenteurs d'un premier grade et que l'on examine les données de ce groupe seulement, les données du sondage semblent indiquer que ces changements pourraient avoir produit un plus grand bassin d'emprunteurs admissibles, puisqu'il y a eu une plus grande augmentation dans le pourcentage de diplômés venant du groupe du niveau de scolarité des parents le plus élevé, une approximation du revenu familial, qui ont déclaré avoir emprunté uniquement de sources gouvernementales.⁸³ Un examen de l'incidence des emprunts auprès des sources gouvernementales ou des institutions financières a révélé que la proportion qui a emprunté uniquement auprès du gouvernement s'est accrue parmi les détenteurs d'un premier grade dont le niveau de scolarité des parents était le plus bas (la promotion de 1999 : 72 %; la promotion de 2003 : 77 %). En même temps, cette augmentation était plus prononcée chez les emprunteurs dont les parents avaient obtenu un baccalauréat ou un grade supérieur (la promotion de 1999 : 55 %; la promotion de 2003 : 67 %). La diminution dans le pourcentage de ceux qui ont emprunté uniquement auprès d'institutions financières était également plus marquée pour ce groupe, et à peu près égale à leur augmentation des emprunts auprès du gouvernement (10 points de pourcentage entre les promotions comparativement à une diminution de trois points de pourcentage chez les diplômés dont le niveau de scolarité des parents était plus faible). Puisque le niveau de scolarité des parents est une approximation du revenu familial, ces différences dénotent que plus de diplômés issus de familles à revenu supérieur (c.-à-d. dont le niveau de scolarité des parents est un baccalauréat ou un grade supérieur) pourraient avoir eu le droit d'emprunter du gouvernement comparativement à la promotion de 1999.

La proportion de détenteurs d'un premier grade ayant emprunté auprès du gouvernement et des institutions financières a diminué de un à deux points de pourcentage entre les promotions à l'intérieur de chaque catégorie de niveau de scolarité des parents.

4.2 L'importance de l'endettement des diplômés

Les montants moyens empruntés

Étant donné que les prêts étudiants du gouvernement étaient la principale source de financement pour le diplôme de 2003, il n'est pas surprenant d'apprendre que le montant moyen emprunté de cette source était le plus élevé (21 757 \$; les institutions financières : 13 964 \$; la famille : 7512 \$; les autres sources : 11 772 \$).⁸⁴ Cependant, pour mieux comprendre l'endettement des diplômés, il est utile d'examiner les emprunts auprès de toutes les sources.

Lorsque l'on combine toutes les sources, les diplômés de la promotion de 2003 ayant emprunté pour leur diplôme ont emprunté, en moyenne, 23 337 \$ (les détenteurs d'un premier grade: 23 008 \$), soit 2000 \$ de plus que le montant de 20 918 \$ (les détenteurs d'un premier grade: 21 136 \$) qu'a emprunté la promotion de 1999.⁸⁵ Cette augmentation était attribuable à un changement dans les fourchettes des emprunts les plus élevées. Alors que des proportions relativement égales de diplômés ont emprunté dans les fourchettes les plus

⁸² En août 2005, les limites des prêts étudiants canadiens ont augmenté de nouveau, pour passer d'un maximum de 165 \$ par semaine d'études à un maximum de 210 \$ par semaine d'études. Ces changements créent des limites d'endettement étudiant encore plus élevées pour ceux qui s'inscrivent à un programme d'éducation postsecondaire après cette date.

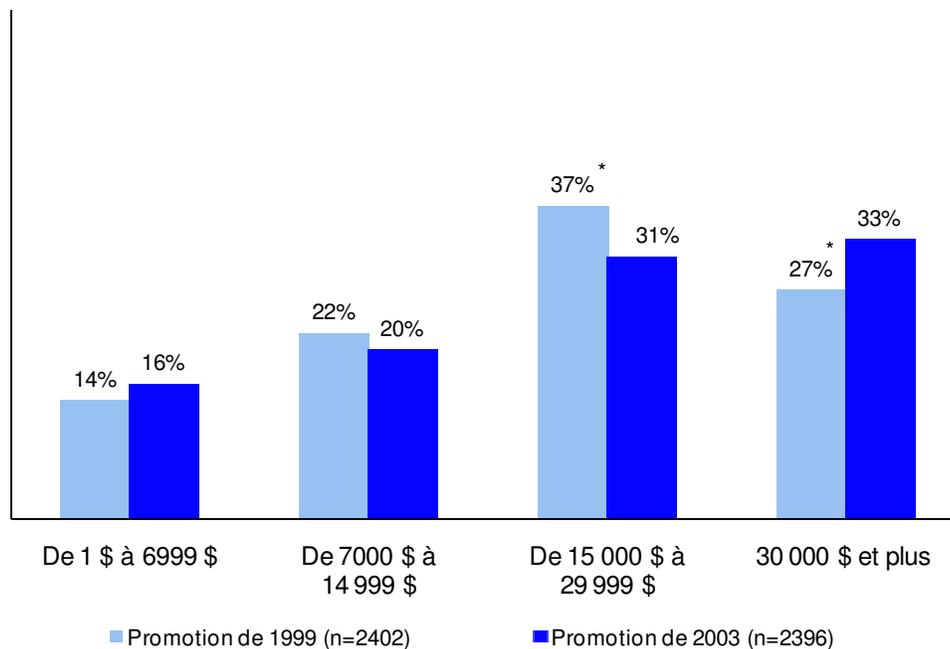
⁸³ À remarquer; l'incidence des emprunts auprès de la famille et des autres sources a été exclue de l'analyse.

⁸⁴ Les détenteurs d'un premier diplôme – le gouvernement : 22 140 \$; les institutions financières : 12 203 \$; la famille : 7911 \$; autres : 9512 \$.

⁸⁵ Pour obtenir de l'information sur l'analyse des données sur les prêts étudiants, consulter l'annexe 1 : Notes sur la méthodologie.

faibles entre les deux cohortes (de 14 % à 16 %, de 22 % à 20 %), la figure 4.2 montre un changement marqué à partir de la fourchette de 15 999 \$ à 29 999 \$ (la promotion de 1999 : 37 %; la promotion de 2003 : 31 %) à la fourchette de 30 000 \$ ou plus (la promotion de 1999 : 27 %; la promotion de 2003 : 33 %).⁸⁶

Figure 4.2
Montant emprunté pour le diplôme de 1999 ou de 2003, toutes les sources combinées, selon la fourchette



* différence statistiquement significative
Remarque : sont inclus uniquement ceux ayant déclaré des montants empruntés pour chaque source pertinente.

De plus, comme il a été souligné dans le chapitre 3, de nombreux diplômés de la promotion de 2003 ont choisi de retourner aux études. En 2005, 67 % de tous les diplômés avaient emprunté, soit une augmentation de sept points de pourcentage depuis l'obtention du diplôme (les détenteurs d'un premier grade : 75 %, soit une augmentation de 10 points de pourcentage depuis l'obtention du diplôme), et le montant moyen emprunté s'est élevé jusqu'à 27 104 \$ (les détenteurs d'un premier grade : 27 534 \$) – soit près de 4000 \$ de plus que le montant moyen emprunté à l'obtention du diplôme et plus de 3000 \$ de plus que pour la promotion de 1999 en 2001 (23 735 \$; les détenteurs d'un premier grade : 24 816 \$).⁸⁷

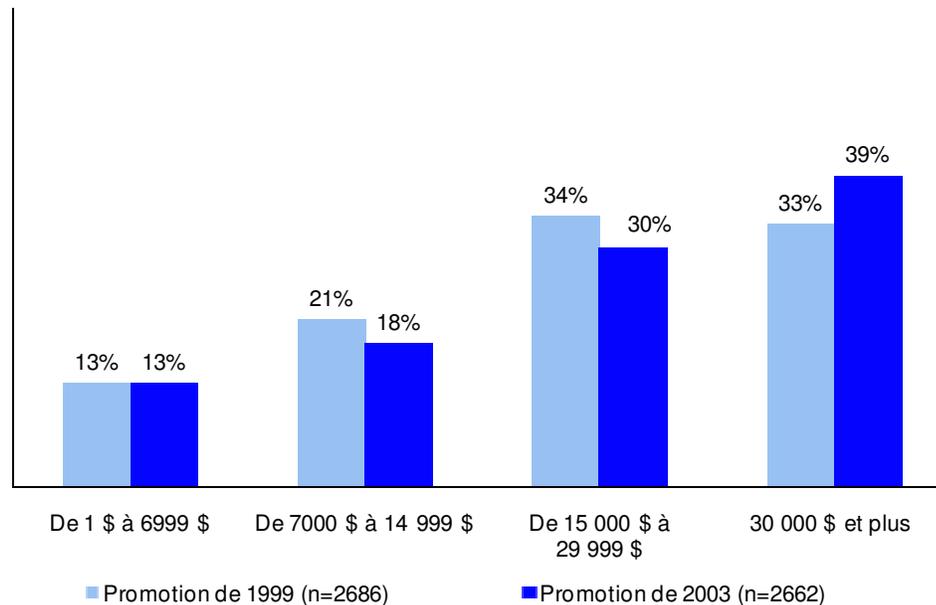
La figure 4.3 montre que, comme c'était le cas pour les emprunts pour le diplôme de 1999 ou de 2003 uniquement, la proportion de diplômés qui ont emprunté dans les fourchettes les plus basses en 2005, selon un point de vue cumulatif, n'a pas changé; par contre, les emprunts dans les fourchettes les plus élevées ont effectivement changé. Dans le cas de la promotion de 1999 en 2001, des proportions égales de diplômés ont

⁸⁶ Il existe une tendance semblable parmi les détenteurs d'un premier diplôme. La promotion de 1999 - de 1 \$ à 6999 \$: 14 %; de 7000 \$ à 14 999 \$: 19 %; de 15 000 \$ à 29 999 \$: 39 %; 30 000 \$ et plus : 28 %. La promotion de 2003 - de 1 \$ à 6999 \$: 15 %; de 7000 \$ à 14 999 \$: 18 %; de 15 000 \$ à 29 999 \$: 31 %; 30 000 \$ et plus : 36 %.

⁸⁷ L'incidence des emprunts sur la promotion de 1999 en 2001 – l'ensemble de la promotion : 65 %; les détenteurs d'un premier diplôme : 71 %.

emprunté de 15 999 \$ à 29 999 \$ (34 %) et 30 000 \$ ou plus (33 %) pour financer leur diplôme de 1999 ou d'autres études. En revanche, les emprunteurs de la promotion de 2003 étaient plus susceptibles d'avoir emprunté dans la fourchette la plus élevée, 30 % ayant emprunté de 15 000 \$ à 29 999 \$ et 39 %, 30 000 \$ ou plus pour financer leur diplôme de 2003 ou d'autres études.⁸⁸

Figure 4.3
Montant emprunté pour toutes les études confondues (diplôme de 1999 ou de 2003 et autres études le cas échéant) toutes les sources combinées, selon la fourchette



Remarque : sont inclus uniquement ceux ayant déclaré des montants empruntés pour chaque source.

La figure 4.3 ne reflète cependant qu'une partie de la réalité. De 2001 à 2005 l'inflation a provoqué un changement de 9,31 % dans la valeur du dollar.⁸⁹ Les montants de 2001 semblent donc plus bas qu'ils ne l'auraient été s'ils avaient été calculés en fonction d'une base vraiment comparable. Lorsque l'on compare les montants des emprunts en dollars constants (de 2005) des promotions de 1999 et de 2003, la différence dans les emprunts élevés (c.-à-d., 30 000 \$ ou plus) est réduite (la promotion de 1999 : 36 %; la promotion de 2003 : 39 %) tout comme la différence dans les emprunts moyens (la promotion de 1999 : 25 945 \$; la promotion de 2003 : 27 104 \$).⁹⁰

Le reste de cette section se penche sur les montants des prêts étudiants exprimés en dollars constants (de 2005) pour les données sur la promotion de 1999. Ainsi, les comparaisons entre les promotions permettront de cerner avec plus d'exactitude les sources de changement et de continuité.

Parmi les détenteurs d'un premier grade, des différences importantes ont été observées dans les montants moyens empruntés selon le niveau de scolarité des parents (une approximation du revenu familial). En 2005,

⁸⁸ Parmi les détenteurs d'un premier diplôme : La promotion de 1999 - de 1 \$ à 6999 \$: 31 %; de 7000 \$ à 14 999 \$: 18 %; de 15 000 \$ à 29 999 \$: 35 %; 30 000 \$ et plus : 36 %. La promotion de 2003 - de 1 \$ à 6999 \$: 12 %; de 7000 \$ à 14 999 \$: 16 %; de 15 000 \$ à 29 999 \$: 28 %; 30 000 \$ et plus : 44 %.

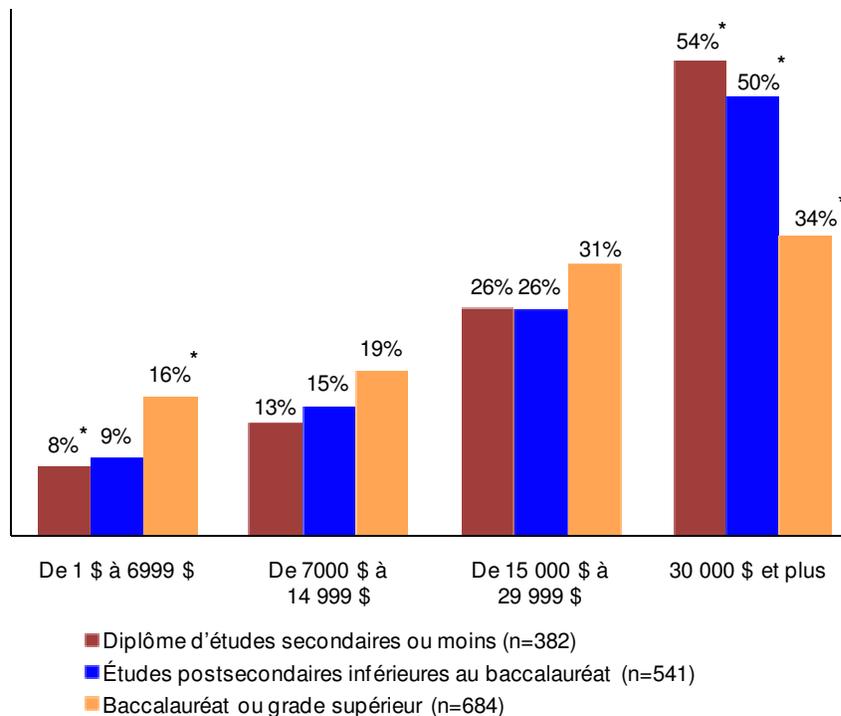
⁸⁹ http://www.bankofcanada.ca/fr/rates/inflation_calc.html – septembre 2006.

⁹⁰ Parmi les détenteurs d'un premier diplôme – la promotion de 1999 : 27 126 \$; la promotion de 2003 : 27 534 \$.

les diplômés de 2003 dont le niveau de scolarité le plus élevé des parents était un diplôme d'études secondaires ou moins ont emprunté 32 123 \$ en moyenne pour financer leur diplôme de 2003 ou d'autres études – soit plus de 8000 \$ de plus que le montant moyen emprunté par ceux issus des familles les plus instruites (un baccalauréat ou un grade supérieur : 23 945 \$). Comparativement à la promotion précédente, le montant moyen emprunté par les diplômés dont le niveau de scolarité des parents était le plus bas a augmenté de près de 2500 \$ (la promotion de 1999 en 2001 : 29 672 \$ en dollars constants), tandis que le montant emprunté moyen n'a pas augmenté entre les promotions de diplômés dont les antécédents familiaux en matière d'études étaient différents, en dépit d'une augmentation dans la proportion de ces diplômés qui ont indiqué avoir emprunté.⁹¹

Les détenteurs d'un premier grade dont le niveau de scolarité des parents était plus bas étaient bien plus susceptibles d'avoir emprunté dans la fourchette la plus élevée (30 000 \$ ou plus) que les diplômés issus des familles les plus instruites (figure 4.4); il y a une différence de 20 points de pourcentage entre les groupes (le pourcentage d'emprunteurs ayant emprunté 30 000 \$ ou plus – un diplôme d'études secondaires ou moins : 54 %; un baccalauréat ou un grade supérieur : 34 %).

Figure 4.4
Montant emprunté pour le diplôme de 2003 ou les études après 2003, selon la fourchette et les antécédents familiaux en matière d'études



* différence statistiquement significative

Remarque : sont inclus uniquement ceux ayant déclaré des montants empruntés et dûs pour chaque source de prêt.

⁹¹ Incidence des emprunts pour le diplôme de 1999 ou d'autres études selon le niveau de scolarité des parents – un diplôme d'études secondaires ou moins : 78 %; des études postsecondaires inférieures au baccalauréat : 72 %; un baccalauréat ou un grade supérieur, 62 %. Incidence des emprunts pour le diplôme de 2003 ou d'autres études selon le niveau de scolarité des parents - un diplôme d'études secondaires ou moins : 81 %; des études postsecondaires inférieures au baccalauréat : 76 %; un baccalauréat ou un grade supérieur, 71 %.

Cette différence découlait surtout des emprunts pour le premier grade⁹², des différences appréciables n'ayant pas été observées dans la fourchette des montants empruntés pour les études après 2003 uniquement.⁹³

Les études après 2003 deviennent cependant un facteur lorsque l'on considère les différences selon l'orientation des études et le sexe. D'après l'information présentée au chapitre 3, il était à prévoir, et c'est effectivement le cas, que les détenteurs d'un premier grade ayant complété des programmes d'arts libéraux et de sciences aient davantage tendance à emprunter que les diplômés des programmes d'études appliquées ou professionnelles, puisqu'ils étaient plus susceptibles d'avoir poursuivi des études. En effet, même s'ils sont sur un pied d'égalité à l'obtention du diplôme, deux ans plus tard, les diplômés des arts libéraux et des sciences avaient davantage tendance à emprunter (les arts libéraux et les sciences : 77 %; les études appliquées ou professionnelles : 72 %) et, en moyenne, avaient emprunté 16 % de plus que leurs homologues des programmes d'études appliquées ou professionnelles (les arts libéraux et les sciences : 29 276 \$; les études appliquées ou professionnelles : 25 203 \$).⁹⁴

Selon le sexe, les femmes (28 482 \$) ont emprunté plus de 2500 \$ de plus pour leur éducation postsecondaire que les hommes (25 859 \$).⁹⁵ Cette différence se rattache au fait que les femmes étaient plus susceptibles que les hommes d'avoir suivi un programme d'arts libéraux et de sciences, et que les diplômés de ces programmes avaient davantage tendance à poursuivre des études et à emprunter à cette fin.⁹⁶

Montants moyens de la dette

Le montant moyen de la dette s'établissant à près de 30 000 \$ et 40 % des diplômés ayant emprunté plus de 30 000 \$, les diplômés universitaires des Maritimes ont emprunté des montants considérables qu'ils doivent rembourser. Deux ans après l'obtention du diplôme, plus des deux tiers des diplômés avaient commencé à rembourser ces dettes et avaient donc réduit le montant moyen dû d'environ 13 %, qui s'établissait à 20 219 \$ (les détenteurs d'un premier grade devaient 21 126 \$, soit une augmentation de huit pour cent).⁹⁷

La figure 4.5 montre les montants dus deux ans après l'obtention du diplôme, selon la fourchette, parmi les emprunteurs des promotions de 1999 et de 2003. Mentionnons, plus particulièrement, l'augmentation entre les promotions dans le pourcentage ayant indiqué avoir remboursé leurs prêts au complet : tandis que 11 % (les détenteurs d'un premier grade : neuf pour cent) de la promotion des diplômés de 1999 ont remboursé leur dette au complet en 2001, 17 % (les détenteurs d'un premier grade : 15 %) des diplômés de la promotion de 2003 ont remboursé leurs prêts au complet en 2005.

⁹² Le pourcentage de ceux qui ont emprunté 30 000 \$ ou plus – un diplôme d'études secondaires ou moins : 46 %; un baccalauréat ou un grade supérieur : 26 %.

⁹³ Pour ceux qui sont retournés aux études et qui ont emprunté à cette fin. Il est important de souligner que, pour leurs études après 2003, les diplômés, quels que soient les antécédents familiaux en matière d'études, seraient réputés être des étudiants indépendants, réduisant ou éliminant ainsi le rôle du revenu familial (dont le niveau de scolarité des parents est une approximation) dans l'admissibilité à des prêts étudiants du gouvernement (la principale source de financement).

⁹⁴ Parmi tous les emprunteurs dans la promotion, les moyennes des emprunts étaient les suivantes : arts libéraux et sciences : 28 332 \$; études appliquées ou professionnelles : 26 142 \$.

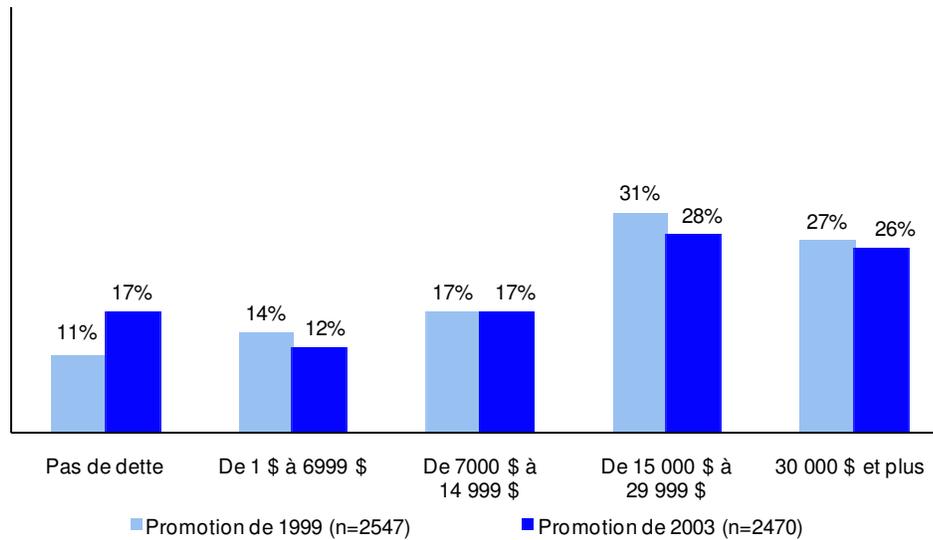
⁹⁵ Parmi tous les emprunteurs dans la promotion, les moyennes des emprunts étaient les suivantes : les femmes : 27 828 \$; les hommes : 25 732 \$.

⁹⁶ Parmi ceux qui sont retournés aux études, 67 % des détenteurs d'un premier diplôme dans les arts libéraux et les sciences, et 43 % des détenteurs d'un premier diplôme des programmes d'études appliquées ou professionnelles ont emprunté pour leur programme après 2003.

⁹⁷ Pour de plus amples renseignements sur les données sur les prêts étudiants, consulter l'annexe 1 : Notes sur la méthodologie.

Figure 4.5

Montant dû deux ans après l'obtention du diplôme sur les prêts étudiants, empruntés pour financer le diplôme de 1999 ou de 2003 et les autres études, selon la fourchette

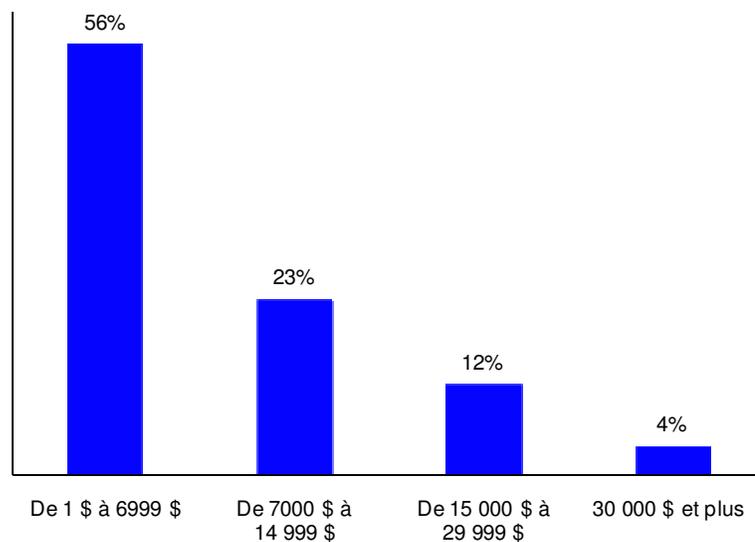


Remarque : les montants de la promotion de 1999 sont en dollars constants (2005) ; sont inclus uniquement ceux ayant déclaré des montants empruntés et dûs pour chaque source de prêt.

Le principal facteur qui détermine si un diplômé a remboursé ses prêts au complet est le montant emprunté. La figure 4.6 montre que, comme prévu, les diplômés qui ont emprunté le moins étaient les plus susceptibles d'avoir remboursé leurs prêts au complet.

Figure 4.6

Proportion d'emprunteurs ayant complètement remboursé leurs prêts en 2005, selon la fourchette des emprunts



Les variations dans les taux d'intérêt pourraient expliquer une partie des différences dans le remboursement complet entre les cohortes. Les taux d'intérêt étaient plus bas pour la promotion de 2003 à l'obtention du diplôme qu'ils ne l'avaient l'été pour la promotion de 1999 (en 1999 – le plus bas : 6,25 %; le plus élevé : 6,75 %; en 2003 – le plus bas : 4,50 %; le plus élevé : 5 %). Puisque de nombreux diplômés (c.-à-d., les bénéficiaires de prêts étudiants du gouvernement) n'auraient commencé à rembourser leur dette que six mois après l'obtention du diplôme, la différence dans les taux d'intérêt aurait pu avoir été encore plus prononcée, le taux le plus élevé s'étant établi à 7,5 % en 2000 et le plus bas à 3,75 % en 2004.⁹⁸

Dans le cas des détenteurs d'un premier grade, les montants moyens non réglés variaient sensiblement selon l'orientation des études (les arts libéraux et les sciences : 24 143 \$; les études appliquées ou professionnelles : 17 034 \$), le sexe (les femmes : 22 076 \$; les hommes : 19 496 \$) et le niveau de scolarité des parents (un diplôme d'études secondaires ou moins : 25 496 \$; des EPS inférieures au baccalauréat : 21 886 \$; un baccalauréat ou un grade supérieur : 18 056 \$). Ces différences correspondent aux différences appréciables qui ont été constatées dans les montants moyens empruntés pour le diplôme de 2003 ou d'autres études.⁹⁹

4.3 L'équilibre entre la dette et les gains

Certains emprunteurs, notamment ceux qui ont emprunté moins de 7000 \$, ont bien géré leur dette; ce n'était pas cependant le cas pour d'autres. Dans cette section, on examine comment les emprunteurs ont géré leur dette en s'attardant en particulier aux diplômés qui sont en train de la rembourser. Pour déterminer les incidences relatives de ces prêts sur le « succès » financier des diplômés deux ans après l'obtention du diplôme, on examine le rapport dette-gains

On obtient le rapport dette-gains en divisant la somme des paiements mensuels sur les prêts (pour tous les prêts étudiants du gouvernement ou d'institutions financières dans toutes les périodes visées par le[s] sondage[s]) par le revenu d'emploi mensuel (brut). Donc, dans l'interprétation de ces statistiques, il est important de se rappeler que, par définition, plusieurs groupes de diplômés ne sont pas compris dans ces calculs : ceux qui ne travaillent pas (et n'ont donc pas de rémunération); ceux qui n'ont pas encore commencé à rembourser leurs prêts; et ceux qui ont complètement remboursé leurs prêts. Sont également exclus ceux qui ont indiqué que le paiement sur leur prêt comprenait des paiements pour d'autres dettes,¹⁰⁰ comme des prêts personnels et automobiles ou d'autres prêts étudiants pour des programmes achevés avant 2003 (ou 1999 pour les données provenant de la cohorte précédente) et ceux qui ne connaissaient pas ou qui ont refusé de déclarer les paiements sur leurs prêts ou leur revenu. Finalement, l'information sur les dettes autres que les prêts étudiants et les paiements sur des prêts étudiants venant de la famille ou d'autres sources, n'est pas recueillie dans le sondage; donc, la situation d'endettement personnelle totale n'est pas connue.

⁹⁸ Pour les prêts d'étude du gouvernement, le calculateur de remboursement des prêts du Centre de service national de prêts aux étudiants utilise un taux d'intérêt préférentiel variable + 2,5 % et un taux d'intérêt fixe préférentiel + 5 % pour calculer le montant qui sera remboursé pour les prêts étudiants du gouvernement (<http://srv650.hrdc-drhc.gc.ca/cslp-pcpe/cl/30/lrc-crp/nlindex.jsp?langnslsc=fr>). Les chiffres dans ce paragraphe tiennent compte du taux d'intérêt préférentiel tel qu'affiché sur le site web de la Banque du Canada (www.bankofcanada.ca/cgi-bin/famecgi-fdps). Ces chiffres sont également accessibles sous la forme de tableaux selon l'année et le mois (de 1996 à 2006) sur le site web du gouvernement du Canada : <http://canadianeconomy.gc.ca/francais/economy/prime.cfm>.

⁹⁹ Lorsque l'on se concentre uniquement sur les détenteurs d'un premier diplôme qui ne sont pas retournés aux études, on constate des différences appréciables dans la plage des montants dus selon les antécédents familiaux en matière d'études et le sexe; ces résultats sont prévus compte tenu du fait que les groupes qui doivent plus d'argent (les femmes, les diplômés dont les antécédents familiaux en matière de scolarité sont plus bas) étaient également les groupes qui ont emprunté plus pour leur premier grade. Aucune différence importante n'a été constatée selon l'orientation des études parmi ce groupe, la poursuite des études ayant entraîné des différences importantes dans les emprunts.

¹⁰⁰ Pour la promotion de 1999 en 2001, cette question a été posée uniquement pour le diplôme de 1999; donc il n'était pas possible d'exclure les cas où des paiements après 1999 auraient pu avoir compris d'autres prêts.

En 2005, les emprunteurs de la promotion 2003 qui étaient en train de rembourser leur dette ont payé en moyenne 310 \$ par mois pour régler leur dette d'étude, le montant variant considérablement selon le montant total emprunté. Par rapport au salaire mensuel, le paiement mensuel sur le prêt étudiant a donné un rapport moyen dette-gains de 11 %, soit un rapport similaire à celui de la promotion de 1999 en 2001 (tableau 4.1).

Tableau 4.1
Rapport dette-gains pour toute la dette accumulée en vue de financer le diplôme de 1999 ou de 2003 ou les autres études, les promotions de 1999 et de 2003, selon certaines caractéristiques

	Promotion de 1999	Promotion de 2003
	en 2001 (n=1093) (%)	en 2005 (n=912) (%)
Ensemble des diplômés	11	11
Sexe		
Homme	11	10
Femme	12	11
Niveau de scolarité des parents		
Diplôme d'études secondaires ou inférieur	11	11
Études postsecondaires inférieures au bac	12	10
Baccalauréat ou grade supérieur	11	10
Orientation des études		
Arts libéraux et sciences	13	12
Études appliquées ou professionnelles	10	10
Province de résidence actuelle		
Î.-P.-É.	12	***
N.-É.	12	11
N.-B.	11	11
Extérieur des Maritimes	11	10

Les chiffres en caractères gras montrent une différence significative dans la promotion.

*** = taille de la casse trop petite pour une analyse fiable (n<50)

Les données dans le tableau 4.1 révèlent que les femmes et les diplômés des programmes d'arts libéraux et de sciences ont consacré une proportion plus élevée de leur salaire au paiement mensuel de leurs prêts étudiants que les diplômés et leurs homologues des programmes d'études appliquées ou professionnelles. Les rapports dette-gains étaient semblables parmi les détenteurs d'un premier grade; cependant, les différences selon les antécédents familiaux en matière d'études étaient plus grandes et significatives pour les détenteurs d'un premier grade de la promotion de 2003 (un diplôme d'études secondaires ou moins : 12 %; des EPS inférieures au baccalauréat : 11 %; un baccalauréat ou un grade supérieur : 9 %).

Selon la recherche menée par King et Bannon (2002)¹⁰¹ et Baum et O'Malley (2003),¹⁰² les paiements sur la dette d'étude dépassant de huit pour cent le revenu des diplômés étaient réputés être impossibles ou très difficiles à gérer. Ce seuil a été mis à l'essai et appuyé pour la promotion de 2003.¹⁰³ Parmi les emprunteurs en

¹⁰¹ King, T. et Bannon, E. *The Burden of Borrowing: A Report on the Rising Rates of Student Debt*, The State Public Interest Groups, Higher Education Project, 2002.

¹⁰² Baum, S. et O'Malley, M. *College on Credit: How Borrowers Perceive their Education Debt. Results of the 2002 National Student Loan Survey*, Nellie Mae Corporation, 2003.

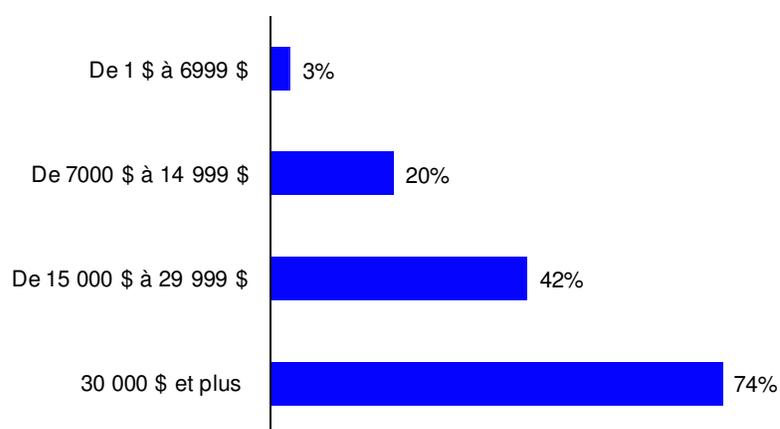
¹⁰³ On a utilisé les expériences des diplômés avec le remboursement de leur prêt étudiant du gouvernement pour le diplôme de 2003 comme approximation de la difficulté à rembourser les prêts étudiants dans l'ensemble.

cours de remboursement, 30 % (les détenteurs d'un premier grade : 33 %) ont déclaré qu'ils avaient eu de la difficulté à s'acquitter de leurs obligations en matière de remboursement. En outre, les diplômés se situant au-dessus du seuil de huit pour cent (tous les diplômés : 37 %; les détenteurs d'un premier grade : 41 %) étaient bien plus susceptibles que ceux en dessous du seuil (tous les diplômés : 19 %; les détenteurs d'un premier grade : 15 %), à avoir connu des difficultés.

Si on utilise le rapport dette-gains de huit pour cent comme mesure, 51 % des diplômés ayant emprunté (les détenteurs d'un premier grade : 54 %) ont des paiements sur les prêts étudiants qui sont impossibles à gérer; et il y a des différences frappantes selon la fourchette des emprunts (figure 4.7).

Figure 4.7

Proportion d'emprunteurs en cours de remboursement ayant dépassé le seuil de huit pour cent du rapport dette-gains, selon la fourchette des emprunts



Récemment, on a soutenu que la « règle de huit pour cent » n'était pas une mesure exacte du montant de la dette que les étudiants sont à même de gérer après l'obtention du diplôme. Dans leur examen des approches possibles d'analyse comparative des niveaux d'endettement étudiant, Schwarz et Baum (2006)¹⁰⁴ concluent que « le concept vague voulant qu'il soit possible de gérer les paiements mensuels s'ils ne dépassent pas huit pour cent du revenu n'est pas une base acceptable pour prendre des décisions stratégiques dans ce secteur » [Trad.]. Pour diverses raisons d'après leur analyse documentaire, ils concluent qu'il ne peut y avoir qu'un seul repère pour le montant de la dette que les étudiants peuvent rembourser sans éprouver des difficultés financières; cependant, « il est important d'établir des repères fiables afin d'orienter les étudiants et d'établir une base solide pour l'élaboration de programmes d'exonération du remboursement des prêts et de remboursement subordonnés au revenu » [Trad.].

Ils proposent un ensemble de repères (canadiens et américains) qui prévoient ce qui suit : à mesure que le revenu avant impôt augmente, la proportion de ce revenu qu'il est possible de consacrer sans difficulté aux paiements du prêt étudiant augmente également. L'utilisation de ces autres repères de la capacité de gestion ayant trait à la dette confirme que le moyen par lequel les systèmes de remboursement actuels sont établis

¹⁰⁴ Schwarz, S. et Baum, S. *How Much Debt is Too Much? Benchmarks for Manageable Student Debt in Canada and the United States*, 2006. <http://www.carleton.ca/spa/CruiseConference/University/Canadianized20060929.pdf>

sont en effet plus avantageux pour les diplômés ayant un salaire plus élevé que les autres, car le montant du remboursement est basé sur le montant du prêt. Cependant, même lorsque ces repères sont utilisés, un emprunteur sur trois en cours de remboursement (tous les diplômés : 31 %; les détenteurs d'un premier grade : 34 %), a dépassé son seuil, alors que les salariés à faible revenu sont plus susceptibles de l'avoir fait, ce qui est pas surprenant.

Afin de s'assurer que les diplômés sont capables de rembourser leurs prêts et d'éviter des situations de manquement, de faillite et d'autres situations semblables, les gouvernements (et éventuellement les autres fournisseurs de prêts) pourraient trouver avantageux de reconsidérer leur système de remboursement actuel. Même si des programmes en fonction du revenu sont en place, comme les régimes d'exemption de paiement d'intérêts¹⁰⁵ et de réduction de la dette en cours de remboursement,¹⁰⁶ au bout du compte, peu importe si on utilise la « règle de huit pour cent » ou l'ensemble plus étalé des repères mentionnés ci-dessus, les diplômés qui empruntent continuent d'éprouver de la difficulté à rembourser leur dette et une proportion importante des emprunts et du remboursement conséquent dépasse ce qui est réputé être abordable.

En outre, même si les programmes d'exemption de paiement d'intérêts et de réduction de la dette en cours de remboursement aident les diplômés à rembourser leurs prêts étudiants, les sondages de la Commission montrent constamment que les diplômés ne sont pas au courant de l'existence de ces types de programmes. Depuis la mise en œuvre du programme de bourses de la Fondation canadienne des bourses d'étude du millénaire, plus de diplômés obtiennent une aide sans devoir chercher de sources de financement,¹⁰⁷ mais certaines des options disponibles sont probablement sous-utilisées. Parmi les diplômés qui ont contracté une dette d'études du gouvernement pour le diplôme de 2003, seulement 27 % savaient qu'il existait des programmes gouvernementaux qui aident les diplômés à rembourser ces dettes,¹⁰⁸ et seulement 31 % de ceux qui ont éprouvé des difficultés connaissaient de tels programmes. Il semble alors que, même si les gouvernements ont mis en œuvre des programmes destinés à aider ceux qui éprouvent des difficultés financières, bon nombre des personnes qui ont besoin de ces programmes ignorent leur existence. Il faut communiquer ce qui est disponible aux étudiants qui ont de la difficulté à gérer leur dette

4.4 Évaluation par les diplômés de la valeur personnelle et financière de leur éducation

On a demandé aux étudiants de réfléchir à leur éducation universitaire et à leurs expériences subséquentes et d'indiquer dans quelle mesure ils jugeaient que leur expérience universitaire valait : a) l'investissement personnel en temps requis pour les cours et les études et b) l'investissement financier requis. Pour les deux mesures, les diplômés ont jugé que leur expérience universitaire valait l'investissement requis : neuf sur dix (87 %) ont reconnu qu'elle avait valu le temps investi et légèrement plus des trois quarts (76 %) ont affirmé

¹⁰⁵ « Programme conçu dans le but d'aider les emprunteurs à rembourser leur prêt d'études. Au cours de cette exemption, le gouvernement fédéral paie les intérêts sur le prêt d'études. L'exemption du paiement d'intérêt est normalement approuvée pour une période de six mois, jusqu'à un maximum de trente mois pour la durée du prêt. » http://www.ciblestudies.ca/fr/support/aide/glossaire/regime_exemption_interet.shtml

¹⁰⁶ «La réduction de la dette en cours de remboursement est une mesure de gestion de la dette qui vise à aider [les diplômés] à gérer le remboursement de [leurs] prêts d'études.... Cette mesure permet de réduire le capital [du] prêt, ainsi que les mensualités, à un niveau plus abordable établi en fonction [du] revenu familial. ...Selon [sa] situation financière, [un diplômé peut] recevoir jusqu'à trois réductions du capital de [son] prêt d'études canadien, jusqu'à concurrence de 26 000 \$. » (http://www.ciblestudies.ca/fr/partager/financer/rembourser/ON/plein/privé/aide_rembourser/reduction_dette.shtml)

¹⁰⁷ Comme indiqué plus tôt dans le chapitre, les étudiants qui demandent une aide financière aux étudiants du gouvernement sont considérés automatiquement pour les bourses d'études offertes par la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire.

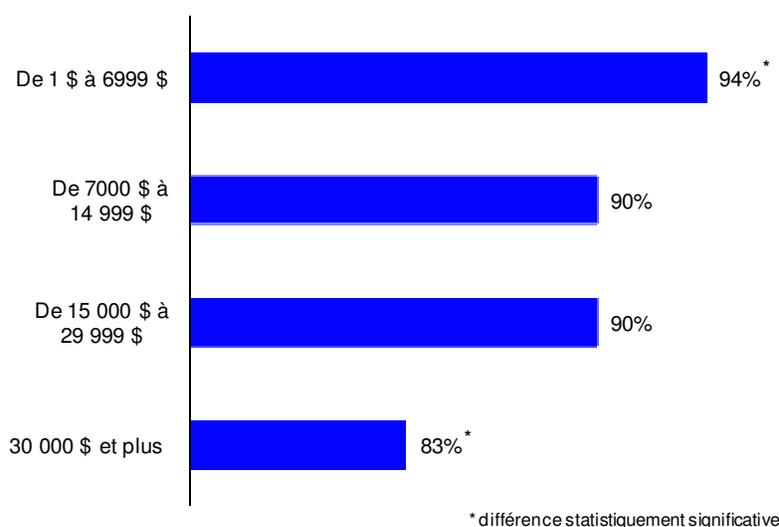
¹⁰⁸ Une proportion semblable était au courant de ces programmes lorsque l'on examine les statistiques combinées pour ceux qui ont emprunté auprès du gouvernement pour le diplôme de 2003 et ou d'autres études, pour l'ensemble de la promotion et les détenteurs d'un premier grade.

qu'elle avait valu l'investissement financier.¹⁰⁹ Si l'on exclut les réponses neutres, ces proportions grimpent encore puisque 96% jugeaient que leur expérience valait le temps investi et 90%, l'investissement financier.

En ce qui concerne la valeur de l'investissement personnel en temps requis pour les cours et les études, il n'y avait pas de différence marquée selon le sexe, l'orientation des études, la province de l'université, les antécédents familiaux en matière d'études, la région de résidence précédente, la situation d'emprunt, ou la fourchette d'emprunt (parmi l'ensemble de la promotion ou les détenteurs d'un premier grade seulement).

Il y avait, cependant, une différence significative dans les proportions de diplômés qui avaient jugé que leur expérience universitaire avait valu l'investissement financier requis. Les diplômés qui n'avaient pas emprunté pour financer leur diplôme de 2003 ou d'autres études étaient bien plus susceptibles (96%) que les emprunteurs (87 %) à affirmer que leur expérience universitaire valait l'investissement financier.¹¹⁰ Un examen des montants empruntés par fourchette (figure 4.8) montre qu'il y avait des différences entre les emprunteurs également, étant donné que les diplômés qui avaient emprunté le moins (de 1 \$ à 6999 \$: 94 %) avaient davantage tendance que ceux qui avaient emprunté le plus (30 000 \$ ou plus : 83 %) à indiquer qu'elle valait l'investissement financier.

Figure 4.8
Pourcentage d'emprunteurs ayant jugé que leur expérience universitaire valait l'investissement financier, selon la fourchette des emprunts



Il y avait également une différence faible mais significative dans l'évaluation par les diplômés de la valeur financière du programme selon l'orientation des études (les arts libéraux et les sciences : 88 %; les études appliquées ou professionnelles : 92 %). Cette différence était surtout attribuable aux différences dans la fourchette des emprunts.¹¹¹

¹⁰⁹ Pour plus de renseignements sur l'analyse des variables d'échelle, consulter l'annexe 1 : Notes sur la méthodologie.

¹¹⁰ Remarque : les cas neutres sont exclus. Pour plus de renseignements sur l'analyse des variables d'échelle, consulter l'annexe 1 : Notes sur la méthodologie.

¹¹¹ Bien qu'il existait quand même une différence importante dans le pourcentage de ceux qui estimaient que leur éducation valait l'investissement financier, selon l'orientation des études, parmi ceux qui avaient emprunté 30 000 \$ ou plus – les arts libéraux et les sciences : 79 %; les études appliquées ou professionnelles : 87 %.

Il n'y avait aucune différence appréciable dans les proportions de diplômés qui ont jugé que leur expérience universitaire avait valu l'investissement financier, selon le sexe, les antécédents familiaux en matière d'études, la province de l'université ou la région de résidence précédente.

Parmi les détenteurs d'un premier grade, des différences importantes ont été constatées à nouveau entre les emprunteurs (86 %) et les non-emprunteurs (95 %); cependant, les différences selon le montant emprunté étaient importantes seulement entre ceux qui avaient emprunté 30 000 \$ ou plus. Contrairement à l'analyse de l'ensemble de la promotion, les détenteurs d'un premier grade issus des familles les plus instruites avaient davantage tendance à affirmer que leur expérience universitaire valait l'investissement financier.

5 CONCLUSIONS ET INCIDENCES

Le présent chapitre résume les résultats principaux du sondage auprès de la promotion des diplômés universitaires des Maritimes de 2003 et examine certaines des incidences de ces données sur les politiques, de même que d'autres thèmes de recherche possible.

5.1 La moitié des diplômés ont choisi de poursuivre leurs études

Deux ans après l'obtention du diplôme, la moitié de tous les diplômés de 2003 ont poursuivi leurs études. Le programme le plus courant auquel se sont inscrits les détenteurs d'un premier grade était un programme menant à un baccalauréat en éducation (25 %) ou à une maîtrise ou à un doctorat (26 %). Parmi ceux qui étaient les plus susceptibles de poursuivre des études, mentionnons les diplômés des programmes d'arts libéraux et de sciences et ceux dont le niveau de scolarité des parents étaient un baccalauréat ou un grade supérieur; il n'y avait aucune différence importante selon le sexe ou la province de l'université. Fait digne de mention, les diplômés qui avaient emprunté pour leur diplôme de 2003 étaient bien moins susceptibles d'avoir poursuivi des études.

La majorité des diplômés ayant poursuivi des études l'ont fait pour des raisons liées à l'emploi. Les données au chapitre 2 semblent indiquer que la décision de poursuivre des études a été prise avant l'obtention du diplôme, vu que la plupart des diplômés, si la possibilité leur était offerte de recommencer, choisiraient de poursuivre des études universitaires, de fréquenter le même établissement et d'étudier dans le même domaine d'études principal.

Une autre recherche, comme celle qui est en cours dans les universités des Maritimes,¹¹² permettra de donner un aperçu des intentions des diplômés universitaires des Maritimes après l'obtention du diplôme et de mieux comprendre à quel moment la décision de poursuivre des études est prise, ainsi que les influences et les éléments de dissuasion qui entrent en jeu dans les processus décisionnels des diplômés.

5.2 Les diplômés universitaires des Maritimes ont réussi la transition sur le marché du travail

Les diplômés de la promotion de 2003 ont réussi à faire la transition du « secteur de l'apprentissage » à la population active. En 2005, les diplômés ont enregistré des taux d'emploi élevés, occupé des postes liés à leur diplôme et gagné un revenu égal ou supérieur à la moyenne nationale de l'ensemble de la population. Il s'agit là d'une réalisation importante, vu que de nombreux diplômés venaient juste d'intégrer le marché du travail (c.-à-d. avaient moins de 25 ans) et devaient améliorer leur rendement au fil du temps.

Même s'il n'y avait aucune différence importante dans le niveau de compétence professionnelle des diplômés selon le sexe, les antécédents familiaux en matière d'études, ou la région de résidence, les diplômés des programmes d'études appliquées ou professionnelles avaient davantage tendance que leurs pairs des programmes d'arts libéraux et de sciences à occuper des postes de gestion ou des emplois qui exigent

¹¹² The Strategic Counsel, travaillant à contrat pour la Commission, le Conseil canadien sur l'apprentissage (CCA) et le Conseil atlantique des ministres de l'Éducation et de la Formation (CAMEF), publieront un rapport sur le sujet à la fin 2007.

habituellement des études universitaires. Cette constatation concorde avec les données des sondages précédents et pourrait être attribuable en partie aux différences inhérentes dans le type de programme suivi.

Par définition, les programmes d'études appliquées ou professionnelles fournissent des compétences et une formation professionnelles tandis que les programmes d'arts libéraux et de sciences fournissent aux diplômés des compétences générales qui peuvent s'appliquer à une multitude d'emplois. Compte tenu de ces différences, il est raisonnable de penser que les diplômés des programmes d'études appliquées ou professionnelles étaient mieux équipés pour trouver un emploi lié à leur diplôme 2003, parce qu'ils ont été exposés à des options de carrière précises dans le cadre de leur programme. Pour bon nombre d'entre eux, cette exposition a pris la forme de placements professionnels, lesquels leur ont probablement offert une autre possibilité de familiarisation à l'emploi, donc une aide dans leur recherche d'emploi après l'obtention du travail. Selon le point de vue du développement, les programmes conçus pour aider les diplômés des arts libéraux et des sciences à faire des liens entre leur éducation postsecondaire et les applications possibles à l'emploi aideraient les diplômés à faire leur transition à partir du « secteur de l'apprentissage » à la population active.

Les diplômés des programmes d'arts libéraux et de sciences, ceux qui travaillent dans la région des Maritimes ou ceux qui occupent une profession qui n'exige pas habituellement des études universitaires ont gagné bien moins, en moyenne, que leurs pairs. Cependant, il n'y avait aucune différence appréciable dans la rémunération des femmes et des hommes ou des diplômés ayant différents antécédents familiaux en matière d'études. Le fait que les femmes et les diplômés dont le niveau de scolarité des parents est le plus fiable aient obtenu d'aussi bons résultats dans l'emploi que ceux issus des familles les plus instruites en dit long sur le rôle de l'éducation universitaire comme égalisateur social.

5.3 La majorité des diplômés ont emprunté pour financer leur éducation

Soixante pour cent de tous les diplômés et 65 % des détenteurs d'un premier grade ont emprunté pour financer leur diplôme de 2003. La source la plus courante de financement était les prêts étudiants du gouvernement.

Au moment de l'obtention du diplôme, les emprunteurs de la promotion de 2003 avaient accumulé une dette moyenne de 23 000 \$ pour financer leur éducation, soit à peu près le même montant emprunté par la promotion de 1999. Le fait que le montant moyen des emprunts n'ait pas augmenté entre les cohortes pourrait découler de la mise en œuvre du programme des bourses d'études du millénaire, puisque plus du tiers des diplômés ayant emprunté du gouvernement, la source de financement la plus courante, avaient reçu une bourse d'études canadiennes du millénaire. Dans le cas des résidents des Maritimes qui ont reçu une telle bourse, le montant octroyé est appliqué directement au prêt étudiant pour réduire le montant qui sera remboursé. Au moment de l'obtention du diplôme, lorsque les prêts de chaque année sont combinés en un montant total emprunté (et qui sera remboursé), la valeur des bourses d'études du millénaire a déjà été soustraite; ainsi il est possible que les diplômés n'aient déclaré qu'une partie des montants qu'ils ont empruntés.

Néanmoins, les diplômés ont continué à accumuler une dette d'études encore plus élevée puisque la moitié d'entre eux étant retournés aux études et bon nombre ayant emprunté à cette fin. En 2005, les trois quarts des détenteurs d'un premier grade (et 67 % de tous les diplômés) ont emprunté pour financer leur diplôme de 2003 ou d'autres études et ont accumulé une dette moyenne de plus de 27 000 \$.

5.4 De nombreux diplômés ont accumulé une dette élevée et ont déclaré avoir de la difficulté à la rembourser

Au moment de l'obtention du diplôme, plus du tiers des emprunteurs avaient accumulé une dette d'études de 30 000 \$ ou plus et, en 2005, cette proportion avait grimpé jusqu'à 40 %. Un endettement élevé s'accompagne de paiements élevés sur la dette, les montants du remboursement étant directement liés à l'importance du prêt. En fait, pour les emprunteurs de la promotion de 2003, des différences importantes étaient évidentes dans le montant du remboursement mensuel selon la fourchette des emprunts, les diplômés qui ont emprunté le plus (c.-à-d., 30 000 \$ ou plus) effectuant des paiements qui s'établissaient à près de cinq fois le montant des diplômés qui avaient emprunté le moins (c.-à-d., de 1 \$ à 6999 \$).

Selon la recherche, les diplômés qui consacrent huit pour cent ou plus de leur revenu aux paiements sur les prêts étudiants ont de la difficulté à s'acquitter de leurs obligations en matière de remboursement. Les données au chapitre 4 appuient les constatations de la recherche, à savoir que les emprunteurs ayant un rapport dette-gains supérieur à huit pour cent avaient davantage tendance que ceux dont le rapport était inférieur à ce seuil à connaître des difficultés en matière de remboursement. Si on examine les autres repères d'un paiement sur la dette abordable, nous constatons que, même si le seuil du rapport dette-gains variait en fonction du revenu (par exemple, le montant maximum exprimé en pourcentage du salaire correspondait à 5 % chez les diplômés ayant une rémunération entre 10 001 \$ et 20 000 \$, mais à 10 % chez ceux ayant un salaire se situant entre 20 001 \$ et 30 000 \$), environ le tiers des emprunteurs de la promotion de 2003 en cours de remboursement auraient dépassé un montant que la documentation courante juge « abordable ».

En plus des montants élevés de la dette d'études, un manque relatif de connaissances au sujet des programmes d'aide au remboursement nuit probablement à la capacité des diplômés de gérer leur dette. Parmi les emprunteurs auprès du gouvernement, seulement 27 % connaissaient l'existence de programmes d'aide au remboursement du gouvernement; parmi les diplômés qui ont déclaré avoir eu de la difficulté à rembourser leurs prêts, seulement 31 % étaient au courant de ces programmes. Du point de vue des politiques gouvernementales, il faut en faire plus pour s'assurer que les diplômés qui ont besoin d'une aide au remboursement connaissent les options qui s'offrent à eux.

5.5 Les diplômés issus de familles à faible revenu sont plus susceptibles d'avoir beaucoup emprunté et d'éprouver beaucoup de difficultés financières à rembourser cette dette

Les variables prédictives bien connues de la fréquentation universitaire comprennent les résultats scolaires précédents, les attentes et les ressources financières des parents, tous des facteurs qui représentent habituellement de plus grands obstacles pour les personnes issues de familles à faible revenu. Dans la promotion de 2003, 25 % de tous les diplômés, et 21 % des détenteurs d'un premier grade, venaient de familles n'ayant obtenu aucune éducation postsecondaire (un critère d'approximation du faible revenu). Ce groupe de diplômés a réussi à surmonter les obstacles initiaux à l'éducation universitaire, mais ce succès n'est pas venu sans prix.

Le chapitre 4 montre que les sources de financement de l'éducation postsecondaire variaient sensiblement selon les antécédents familiaux en matière d'études. Notamment les diplômés dont le niveau de scolarité des parents était le plus bas avaient moins tendance à compter sur leurs parents comme source de financement principale, étaient plus susceptibles d'emprunter davantage.

Au moment de l'obtention du diplôme, les détenteurs d'un premier grade dont les parents n'avaient suivi aucune formation postsecondaire avaient emprunté 7000 \$ de plus, et étaient bien plus susceptibles d'avoir emprunté 30 000 \$ et plus que leurs homologues issus des familles les plus instruites. En 2005, l'écart dans l'emprunt s'est agrandi de plus de 8000 \$, malgré le fait que les diplômés issus des familles moins instruites aient été moins susceptibles d'avoir poursuivi des études.

Compte tenu des différences dans l'emprunt, ceux qui sont défavorisés sur le plan économique au moment d'entreprendre leur programme ont continué de l'être également deux ans après l'obtention du diplôme. À cause de leur niveau d'emprunt plus élevé, les diplômés venant des familles les moins instruites font donc face à un fardeau financier important à la fin de leur programme, vu qu'ils doivent non seulement rembourser le principal, mais également les intérêts sur leurs emprunts. Un prêt étudiant de 32 123 \$ peut se traduire par un montant supplémentaire de 17 763 \$ en intérêts¹¹³ pendant la durée du prêt, ce qui donne une dette d'études de près de 50 000 \$.

5.6 Les diplômés sont très satisfaits de leur programme et de leur expérience universitaires

Lorsqu'on leur a demandé de réfléchir à leur diplôme de 2003, les diplômés ont déclaré qu'ils étaient très satisfaits de l'éducation et des services qu'ils avaient reçus et qu'ils avaient acquis des compétences élevées dans le cadre de leur diplôme. Deux ans après l'obtention du diplôme, la plupart, si la possibilité leur était offerte de recommencer, choisiraient de poursuivre des études universitaires choisiraient également le même établissement et le même domaine d'études principal. Même si les diplômés des arts libéraux et des sciences avaient moins tendance à indiquer qu'ils choisiraient le même domaine d'études principal, il reste que 75 % d'entre eux n'en changeraient pas, si la possibilité leur était offerte.

Il y avait une différence importante entre les emprunteurs et les non-emprunteurs dans la proportion de ceux qui estimaient que leur éducation universitaire valait l'investissement financier. Cependant, la majorité, qu'ils aient emprunté ou non, ont jugé que leur expérience universitaire valait les investissements personnels et financiers requis.

Ces statistiques confirment les avantages explicites et intangible d'une éducation universitaire, à savoir que la majorité des diplômés – même ceux qui sont retournés aux études, ceux qui ont emprunté dans les fourchettes les plus élevées et ceux qui ont eu de la difficulté à rembourser leur prêt étudiant – recommenceraient à nouveau, si la possibilité leur était offerte.

¹¹³ Calcul basé sur un taux d'intérêt fixe de cinq pour cent avec 114 paiements mensuels (à l'aide du calculateur du remboursement des prêts étudiants du Centre de service national de prêts aux étudiants). Pour un prêt de 23 945 \$ (le montant moyen emprunté par les détenteurs d'un premier diplôme dont le niveau de scolarité des parents est un baccalauréat ou un grade supérieur), les taux d'intérêt seraient de 13 241 \$, portant la dette d'étude totale à 37 186 \$.

Direction future:

En 2008, la CESPM prévoit interviewer à nouveau les diplômés de la promotion de 2003 pour déterminer la nature de leur transition du « secteur de l'apprentissage » à la population active cinq ans plus tard et pour déterminer également si les tendances qui se sont dégagées deux ans après l'obtention du diplôme persistent au fil du temps. Ces données chronologiques fourniront de l'information importante d'abord aux étudiants afin de les aider dans leur processus décisionnel ayant trait aux nombreux choix qui s'offrent à eux en matière d'éducation postsecondaire, mais aussi aux universités, pour comprendre les expériences des étudiants durant et après leur diplôme afin d'éclairer les développements au niveau des programmes et des établissements; et enfin aux gouvernements, pour les aider dans l'évaluation et la conception de politiques concernant les universités et leurs étudiants ou diplômés.

ANNEXE 1 NOTES SUR LA MÉTHODOLOGIE

Méthodologie

Entre le 21 septembre et le 23 décembre 2005, MarketQuest Research a réalisé des entrevues téléphoniques assistées par ordinateur auprès des diplômés des seize universités publiques dans la région des Maritimes. L'échantillon a été conçu afin que les établissements soient représentés au moyen d'un échantillon réparti proportionnellement, stratifié par établissement et domaine d'études principal au sein de chaque établissement. Il était basé sur un échantillon de taille fixe correspondant à environ 30 % de tous les diplômés. En raison du faible nombre de diplômés ou d'une demande précise, un recensement a été réalisé pour l'Université Sainte-Anne, l'Atlantic School of Theology et l'University of Prince Edward Island.

Le tableau suivant montre la distribution de l'échantillon final par province et établissement.

Répartition selon l'établissement pour la promotion de 2003 (2005)

Établissement	Effectif : diplômés de la promotion de 2003		Échantillon non pondéré		Échantillon pondéré	
	n	(%)	n	(%)	n	(%)
Acadia University	951	7.1	292	6.8	301	7.2
Atlantic School of Theology	19	0	8	0.2	6	0.1
Cape Breton University	584	4.3	184	4.3	156	3.7
Dalhousie University	3163	23.6	959	22.3	1002	23.9
Mount Allison University	483	3.6	151	3.5	153	3.6
Mount Saint Vincent University	974	7.3	297	6.9	308	7.3
Nova Scotia Agricultural College	164	1.2	53	1.2	25	0.6
Nova Scotia College of Art & Design University	217	1.6	62	1.4	69	1.6
Saint Mary's University	1191	8.9	355	8.2	378	9
St. Francis Xavier University	1100	8.2	337	7.8	349	8.3
St. Thomas University	430	3.2	164	3.8	136	3.2
Université de Moncton	1074	8	328	7.6	340	8.1
Université Sainte-Anne	48	0.4	24	0.6	15	0.4
University of King's College	183	1.4	54	1.3	58	1.4
University of New Brunswick	2233	16.6	729	16.9	707	16.8
University of Prince Edward Island	616	4.6	313	7.2	196	4.7
Total	13430	100	4310	100	4200	100

Remarque : Les données pondérées sont arrondies et ne comprennent pas les 52 cas où les répondants ont terminé un programme collégial (29 à la CBU et 23 au NSAC)

Le questionnaire du sondage a été testé initialement pour s'assurer que les répondants n'auraient pas de mal à comprendre les questions, et pour confirmer que la structure du questionnaire était facile à suivre (p. ex., instructions « passez à »).

Le taux de réponse au questionnaire, pour les numéros de téléphones valides, était de 61 %.

Analyses statistiques

La marge d'erreur pour les résultats de l'échantillon pondéré de 4200 diplômés est de + 1,5 point de pourcentage, 19 fois sur 20. Dans tous les cas, le niveau de confiance déterminant l'importance a été fixée à 95 %. Toutes les statistiques présentées ont été dérivées des données pondérées. Les données ont été pondérées par établissement et domaine d'études au sein de chaque établissement pour ajuster la représentation proportionnelle dans la population.

Données ordinales et catégoriques : on a testé les écarts dans les proportions à l'aide d'une analyse du khi carré (SPSS, version 14.0), ce qui a permis de constater des écarts notables à l'aide des résidus types ajustés.

Rapport et données continues : les effets principaux ont été testés à l'aide d'une analyse de la variance à un facteur ANOVA (SPSS, version 14.0). Les différences entre les groupes ont été testées à l'aide du test de Student-Neuman-Keuls.

Analyse selon le niveau de scolarité des parents (une approximation du revenu familial)

Aux fins d'analyse, l'examen des incidences du niveau de scolarité des parents sur l'expérience ou les résultats universitaires s'attarde à la catégorie du niveau de scolarité le plus bas des parents (une approximation du faible revenu). Les comparaisons entre les groupes se concentrent sur ceux qui se trouvent dans les catégories du niveau de scolarité le plus faible et du niveau de scolarité le plus élevé des parents afin de comparer les diplômés dont les parents n'ont suivi aucune formation postsecondaire avec tous les diplômés dont au moins un parent a un baccalauréat ou un grade supérieur (une approximation du revenu élevé).

Pour avoir une idée de la mesure où les changements dans la population générale pourraient influencer les changements dans la distribution des diplômés selon le niveau de scolarité des parents dans l'ensemble des cohortes, on a calculé un rapport pour estimer la représentation des antécédents familiaux en matière d'études à l'intérieur des cohortes comparativement à la population générale. À partir des données du recensement, on a utilisé le niveau de scolarité des pères (les hommes âgés de 45 à 64 ans; il s'agit du groupe d'âge qui selon toute probabilité regroupe la plupart des pères des diplômés) comme approximation du niveau de scolarité des parents pour l'année approximative où les diplômés auraient terminé leur programme (la promotion de 1996 = le Recensement de 1996; la promotion de 2003 = le Recensement de 2001). Le rapport du niveau de scolarité d'un diplôme d'études secondaires ou moins dans l'échantillon comparativement à la population générale est passé de 0,96 à 0,93 dans l'ensemble de la promotion, et de 0,89 à 0,84 parmi les détenteurs d'un premier grade seulement.

Analyse à l'aide de variables d'échelle

Dans certains cas, les diplômés ont donné leur évaluation d'une situation ou expérience sur une échelle de quatre ou de cinq points. Lorsqu'une échelle de quatre points a été utilisée, les réponses dans les deux catégories en haut de l'échelle et les deux catégories en bas de l'échelle ont été combinées pour créer une variable dichotome aux fins de l'analyse. Par exemple, on a demandé aux diplômés d'indiquer s'ils étaient très satisfaits, satisfaits, insatisfaits ou très insatisfaits des services offerts à l'université. Dans ce cas les réponses « satisfait » et « très satisfait » ont été regroupées dans une seule catégorie et les réponses « insatisfait » et « très insatisfait » ont été regroupées dans une autre. Les questions sur le perfectionnement des compétences dans le cadre du diplôme de 2003 suivent également cette structure.

Lorsqu'une échelle de cinq points a été utilisée, on a également combiné les réponses des deux catégories en haut de l'échelle et les réponses des deux catégories en bas de l'échelle avec la valeur intermédiaire qui représente une catégorie à part (soit « neutre »). Pour les fréquences de base pour l'ensemble de la promotion (ou l'ensemble des détenteurs d'un premier grade), on a inclus la catégorie neutre dans le calcul des pourcentages; cependant, lorsque l'on a fait des comparaisons entre les groupes (c.-à-d., selon le sexe, les antécédents scolaires en matière d'études, etc.), on a exclu les réponses de la catégorie « neutre » de l'analyse. Par exemple, on a demandé aux répondants d'indiquer s'ils choisiraient d'aller à l'université, si la possibilité leur était offerte de recommencer, sur une échelle de un à cinq où un signifie « choisirait définitivement de ne PAS aller à l'université » et cinq « choisirait définitivement d'ALLER à l'université ». Pour cette analyse, on a combiné les notes un et deux pour indiquer « recommencerait »; les personnes qui ont répondu « trois » sur une échelle de cinq points ont été exclues des comparaisons entre les groupes. En plus de la question ci-dessus, l'évaluation par les diplômés de l'investissement personnel et financier requis pour leur éducation universitaire suit cette structure.

Données salariales et analyse

Les diplômés ont indiqué leur rémunération à l'heure, à la semaine, à l'année, etc., selon leur choix; toutes les réponses ont été converties en montant hebdomadaires et la variable de la rémunération hebdomadaire a été utilisée pour dériver la rémunération annuelle et horaire de tous les diplômés ayant un emploi. Pour limiter l'effet des valeurs aberrantes, les tranches de cinq pour cent les plus faibles et les plus élevées de rémunération ont été exclues de l'analyse. Cette valeur « tronquée » a été utilisée dans toutes les analyses salariales et dans la dérivation des variables des salaires annuels et horaires.

Données sur les prêts étudiants

De 2001 à 2005, le questionnaire utilisé pour le sondage auprès des diplômés universitaires des Maritimes a été modifié pour améliorer l'exactitude des données sur les prêts étudiants. De nombreuses questions sont demeurées les mêmes entre les cohortes, certaines ont été modifiées et plusieurs nouvelles questions ont été ajoutées. Le principal changement a été une restructuration des questions sur les prêts étudiants. En particulier, on a demandé aux répondants de la promotion de 1999 en 2001 de parler de leurs expériences pour chaque source de prêt selon l'orientation des études; tandis que l'on a posé des questions aux répondants de la promotion 2003 en 2005 sur toute leur expérience de prêt étudiant pour chaque source de prêt. Ce changement a permis aux répondants de parler de la consolidation des prêts s'il y a lieu (pour le premier grade et les études après 2003), ce qui n'était pas le cas dans le questionnaire de 1999. Le lecteur devrait tenir compte de ce changement au moment de faire des comparaisons entre les cohortes.

Pour visualiser une copie des questionnaires utilisés pour chaque sondage, visitez le site web à l'adresse suivante : www.mphec.ca.

Analyse des montants empruntés et dus

Pour assurer que la base à l'intérieur de la promotion et dans l'ensemble des cohortes soit similaire, les diplômés qui avaient emprunté pour financer leur programme universitaire (le diplôme de 1999 ou de 2003, les études supplémentaires ou les deux) mais qui ne savaient pas ou qui n'ont pas indiqué combien ils avaient emprunté de chaque source de financement ont été exclus de l'analyse. Dans la même veine, les diplômés qui ne savaient pas ou qui n'ont pas indiqué combien il leur restait à payer sur chaque prêt ont été exclus et, dans ce cas, les diplômés qui ont été inclus dans le calcul du montant total emprunté l'ont été dans le calcul du montant total dû.

ANNEXE 2 ORIENTATION DE PROGRAMME – LISTE DE MAJEURES

Arts libéraux et sciences

00009	Sciences – programme général ou majeure non déclarée	42799	Économie – autre
00010	Sciences et administration des affaires	43000	Géographie
00025	Études interdisciplinaires	44012	Études en conception environnementale
00003	Arts – programme général ou majeure non déclarée	44030	Étude en environnement et en droit
20399	Beaux-arts, autre	44099	Études de l'environnement humain – autre
20504	Composition	44300	Science politique
20506	Orgue	44400	Études de l'enfant
20507	Piano	44608	Neurosciences
20509	Chant, opéra	44610	Biologie – psychologie
20511	Étude du jazz	44699	Psychologie – autre
20512	Interprétation	45200	Sociologie
20599	Musique, autre	45202	Sociologie et anthropologie
20802	Art dramatique, théâtre	46100	Études féminines
20803	Étude des costumes	46900	Études communautaire
21403	Dessin et design	46930	Science intégrative
21404	Arts graphiques	50310	Zootechnie
21406	Photographie	50322	Phytologie
21408	Imprimerie	50324	Agrobiologie : environnement
21409	Céramique	50326	Pédologie
21413	Peinture	50332	Bromatologie
21414	Sculpture	50333	Mécanisation agricole
21416	Studio	50340	Aquaculture
21418	Communication graphique	50350	Agro-commerce
21499	Arts visuels appliqués, autre	50699	Biochimie
30304	Études classiques	50912	Microbiologie
30599	Langue ou littérature anglaise, autre	50913	Biologie – chimie
30600	Langue ou littérature française	50920	Biologie environnementale
30999	Histoire – autre	50930	Science de l'environnement
31105	Allemand	50999	Autre – biologie
31106	Espagnol	51500	Botanique
31107	Russe	51808	Alimentation et nutrition
31400	Linguistique	51825	Études de la famille
31799	Études en communication de masse, autre	51899	Autre – sciences domestiques et études connexes
32199	Philosophie – autre	52200	Études vétérinaires
32400	Études religieuses	52401	Pêche
32501	Théologie pastorale	52407	Biologie marine
40300	Anthropologie	81212	Mathématiques
40600	Archéologie	81299	Autre – mathématique
40801	Études autochtones canadiennes	81501	Chimie analytique
40899	Études canadiennes – autre	81599	Chimie – autre
40920	Études asiatiques	81820	Géochimie de l'environnement
40950	Études celtiques	81899	Géologie – autre
40977	Études contemporaines	82799	Autre – océanographie et études de l'eau
40981	Études en développement international	83001	Astrophysique et astronomie
42701	Économie agricole	83099	Autre – physique

Études appliquées ou professionnelles

11800 Formation des enseignants (primaire et secondaire)	41300 Criminologie
11801 Enseignement de l'art	41401 Administration publique
11804 Enseignement spécial	41402 Administration de la santé
11805 Enseignement des sciences domestiques	41406 Hospitalité – tourisme
11806 Enseignement des arts industriels	41416 Gestion maritime
11807 Enseignement de la musique	43300 Droit et jurisprudence
11809 Enseignement des TI	44700 Secrétariat
11812 Éducation permanente, éducation des adultes	44703 Technologies de l'information – informatique
11813 Lecture	44999 Travail social et bien-être social – autre
11816 Enseignement primaire	45900 Gériologie
11818 Enseignement primaire – français	47100 Systèmes coopératifs
11819 Enseignement primaire – études sociales	51810 Diététique
11820 Enseignement secondaire – général	52100 Médecine vétérinaire
11821 Enseignement secondaire – anglais	60300 Architecture
11822 Enseignement secondaire – français	60304 Décoration intérieure
11823 Enseignement secondaire – histoire	60600 Génie chimique
11824 Enseignement secondaire – mathématiques et sciences	60700 Génie civil
11837 Enseignement du français langue seconde	60900 Génie électrique
11899 Autre – formation des enseignants (primaire et secondaire)	60902 Génie informatique
13600 Formation des enseignants (maternelle et niveau préscolaire)	61000 Génie industriel
13700 Éducation – général	61100 Génie minier
13701 Baccalauréat ès arts, baccalauréat en éducation	61200 Génie mécanique
13702 Baccalauréat ès science, baccalauréat en éducation	61300 Génie métallurgique
13801 Bibliothéconomie scolaire	61401 Génie biomédical
13802 Administration scolaire	61406 Génie géologique
13803 Psychologie scolaire	61414 Génie agricole et biologique
13805 Orientation scolaire	61416 Génie de l'arpentage
13806 Élaboration des programmes d'études	61600 Génie général
13808 Fondements techniques de l'éducation	62020 Génie forestier
13811 Moyens d'enseignement	62099 Foresterie – autre
13813 Études de l'individu et de la famille	62440 Technologie environnementale
13816 Enseignement primaire	62450 Technologie de l'hygiène du milieu
13900 Éducation physique	62470 Horticulture paysagiste
14000 Kinésiologie, cinétique humaine et kinanthropologie	70300 Art dentaire
14100 Loisirs	70500 Médecine
14102 Récréologie	70626 Pharmacologie
31099 Journalisme (langues ou littérature), autre	70628 Physiologie
31200 Bibliothéconomie	70630 Physiologie et biophysique
31701 Gestion des relations publiques	70699 Sciences médicales fondamentales
32599 Études théologiques	71001 Médecine de laboratoire, microbiologie
41202 Comptabilité	71020 Pathologie
41204 Finances	71522 Sciences infirmières, éducation permanente
41206 Relations industrielles et gestion du personnel	71599 Sciences infirmières, autre
41207 Entrepreneuriat	72100 Pharmacie
41208 Gestion de la technologie et entrepreneuriat	72400 Épidémiologie et santé publique
41210 Marketing, commerce de détail	72703 Troubles de la parole et de l'ouïe
41216 Gestion	72704 Ergothérapie
41218 Gestion de l'information	72706 Physiothérapie
41222 Commerce international	73800 Hygiène dentaire
41230 Gestion des ressources humaines	79900 Autres professions de la santé
41240 Administration des affaires – droit	80606 Informatique appliquée
41246 Commerce électronique	80610 Informatique et administration des affaires
41255 Services financiers	80631 Multimédia
41299 Commerce, gestion, administration des affaires et sciences administratives	80640 Gestion de l'information
	80642 Développement de systèmes informatiques
	80643 Systèmes d'information géographique
	80650 Technologies de l'information
	80699 Informatique
	80770 Élaboration de logiciels

ANNEXE 3 RÉGRESSION LOGISTIQUE : ÉTUDES APRÈS 2003

Modèle de régression logistique : effet de l'orientation des études, du niveau de scolarité des parents et de l'incidence des emprunts pour le diplôme de 2003 sur la poursuite d'autres études.

Variable	Description de la variable
famed_LL	Niveau de scolarité des parents 0 = études inférieurs au baccalauréat; 1 = baccalauréat ou grade supérieur
progor_LL	Orientation de programme du diplôme de 2003 0 = études appliquées ou professionnelles; 1 = arts libéraux et sciences
none_borrow	Incidence des emprunts pour le diplôme de 2003 0 = n'a pas emprunté pour le diplôme de 2003; 1 = a emprunté pour le diplôme de 2003
post_ed	Est-ce que le diplômé a poursuivi ses études après l'obtention du diplôme? 0 = non; 1 = oui

Résumé du modèle			
Étape	Log - vraisemblance -2	Cox & Snell R au carré	Nagelkerke R au carré
1	2733,131 ^a	0,126	0,168

^a. Estimation terminée au numéro d'itération 4 parce que les estimations de paramètres ont moins changé.

Tests Omnibus des coefficients de modèle				
		Khi carré	diff.	sig.
Étape 1	Étape	296.005	3	0.000
	Bloc	296.005	3	0.000
	Modèle	296.005	3	0.000

Variable	B	S.E.	Wald	diff.	sig.	Exp. (B)
famed_LL	0.204	0.094	4.714	1	0.030	1.226
progor_LL	1.443	0.092	245.155	1	0.000	4.235
none_borrow	-0.395	0.097	16.482	1	0.000	0.674
Constante	-0.421	0.103	16.598	1	0.000	0.656

Variables entrées à l'étape 1 : famed_LL, progor_LL, none_borrow.

ANNEXE 4 NIVEAU DE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE : CODES DE LA CLASSIFICATION NATIONALE DES PROFESSIONS (CNP)

La variable du niveau de compétence professionnelle est créée à partir de la structure de codage de la Classification nationale des professions (CNP) qui classe les professions selon leur combinaison du niveau de compétence professionnelle et le genre de compétence. Le genre de compétence correspond habituellement au domaine de formation ou à l'expérience habituellement nécessaire et le genre de travail accompli; il y a 10 genres de compétences, à savoir :

0 - Gestion (*remarque : les postes de gestion ne sont pas assignés à une catégorie de niveau de compétence)

- 1 - Affaires, finance et administration
- 2 - Sciences naturelles et appliquées et domaines apparentés
- 3 - Secteurs de la santé
- 4 - Sciences sociales, enseignement, administration publique et religion
- 5 - Arts, culture, sports et loisirs
- 6 - Ventes et services
- 7 - Métiers, transport, machinerie et domaines apparentés
- 8 - Secteur primaire
- 9 - Transformation, fabrication et services d'utilité publique

Le niveau de compétence correspond au genre ou à la durée de la formation ou des études habituellement requises. Les niveaux de compétence sont :

- A – Études universitaires
- B – Études collégiales, y compris les apprentissages des métiers
- C – Études secondaires plus une période de formation professionnelle
- D – Brève démonstration du travail (pas d'exigences scolaires particulières)

Catégories des niveaux de compétence professionnelle :

Exige habituellement des études universitaires ou est un poste de gestion = genre de compétence 0 + niveau de compétence A

La profession n'exige pas d'études universitaires = niveaux de compétence B, C et D

ANNEXE 5 STRUCTURE DE CODAGE DES PROFESSIONS (DÉRIVÉE DE LA STRUCTURE DE CODAGE DE LA CLASSIFICATION NATIONALE DES PROFESSIONS DE STATISTIQUE CANADA)

Personnel des finances et de la comptabilité

1111.00 Vérificateurs/vérificatrices et comptables
 1112.00 Analystes financiers/analystes financières et analystes en placements
 1113.00 Agents/agentes en valeurs, agents/agentes en placements et négociateurs/négociatrices en valeurs
 1114.00 Autres agents financiers/agentes financières
 1231.00 Teneurs/teneuses de livres
 1232.00 Agents/agentes de prêts

Personnel administratif et de bureau

1221.00 Agents/agentes d'administration
 1222.00 Adjoints/adjointes de direction
 1236.00 Courtiers/courtrières en douanes, courtiers/courtrières maritimes et autres courtiers/courtrières
 1241.00 Secrétaires (sauf domaines juridique et médical)
 1242.00 Secrétaires juridiques
 1243.00 Secrétaires médicaux/secrétaires médicales
 1244.00 Rapporteurs/rapporteuses judiciaires et transcripseurs médicaux/transcriptrices médicales
 1411.00 Commis de bureau généraux/commis de bureau général
 1413.00 Commis au classement et à la gestion des documents
 1414.00 Réceptionnistes et standardistes
 1422.00 Commis à la saisie de données
 1424.00 Téléphonistes
 1431.00 Commis à la comptabilité et personnel assimilé
 1432.00 Commis à la paye
 1433.00 Représentants/représentantes au service à la clientèle - services financiers
 1434.00 Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers
 1441.00 Commis de soutien administratif
 1442.00 Commis des services du personnel
 1443.00 Commis des services judiciaires
 1451.00 Commis de bibliothèque
 1452.00 Correspondanciers/ correspondancières, commis aux publications et personnel assimilé
 1453.00 Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé
 1454.00 Intervieweurs/intervieweuses pour enquêtes et commis aux statistiques
 1471.00 Expéditeurs/expéditrices et réceptionnaires
 1473.00 Commis à la production
 1474.00 Commis aux achats et à l'inventaire
 1475.00 Répartiteurs/répartitrices et opérateurs radio/opératrices radio
 1476.00 Horairistes de trajets et préposés/préposées à l'affectation des équipages

Arts, culture, sports et loisirs

5111.00 Bibliothécaires
 5112.00 Restaurateurs/restauratrices et conservateurs/conservatrices
 5113.00 Archivistes
 5121.00 Auteurs/auteures, rédacteurs/rédactrices et écrivains/écrivaines
 5122.00 Réviseurs/révisseuses, rédacteurs-réviseurs/rédactrices-révisseuses et chefs du service des nouvelles
 5123.00 Journalistes
 5124.00 Professionnels/professionnelles des relations publiques et des communications
 5125.00 Traducteurs/traductrices, terminologues et interprètes
 5131.00 Producteurs/productrices, réalisateurs/réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé
 5132.00 Chefs d'orchestre, compositeurs/compositrices et arrangeurs/arrangeuses
 5133.00 Musiciens/musiciennes et chanteurs/chanteuses
 5134.00 Danseurs/danseuses
 5136.00 Peintres, sculpteurs/sculptrices et autres artistes des arts visuels
 5211.00 Techniciens/techniciennes et assistants/assistantes dans les bibliothèques et les services d'archives
 5212.00 Personnel technique des musées et des galeries d'art
 5221.00 Photographes
 5225.00 Techniciens/techniciennes en enregistrement audio et vidéo
 5226.00 Autre personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radio télédiffusion et des arts de la scène
 5231.00 Annonceurs/annonceuses et autres communicateurs/communicatrices de la radio et de la télévision
 5241.00 Designers graphiques et illustrateurs/illustratrices
 5243.00 Ensembliers/ensemblères de théâtre, dessinateurs/dessinatrices de mode, concepteurs/conceptrices d'expositions et autres concepteurs/conceptrices artistiques
 5244.00 Artisans/artisanes
 5251.00 Athlètes
 5252.00 Entraîneurs/entraîneuses
 5253.00 Arbitres et officiels/officielles de sports
 5254.00 Animateurs/animateuses et responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique

Professionnels/professionnelles des sciences physiques et des sciences de la vie

2112.00 Chimistes
 2113.00 Géologues, géochimistes et géophysiciens/géophysiciennes
 2114.00 Météorologistes
 2115.00 Autres professionnels/professionnelles des sciences physiques
 2121.00 Biologistes et autres scientifiques
 2122.00 Professionnels/professionnelles des sciences forestières
 2123.00 Agronomes, conseillers/conseillères et spécialistes en agriculture

Professionnels/professionnelles en génie

2131.00 Ingénieurs civils/ingénieures civiles
 2132.00 Ingénieurs mécaniciens/ingénieures mécaniciennes
 2133.00 Ingénieurs électriciens et électroniciens/ingénieures électriciennes et électroniciennes
 2134.00 Ingénieurs chimistes/ingénieures chimistes
 2141.00 Ingénieurs/ingénieures d'industrie et de fabrication
 2142.00 Ingénieurs/ingénieures métallurgistes et des matériaux
 2143.00 Ingénieurs miniers/ingénieures minières
 2144.00 Ingénieurs géologues/ingénieures géologues
 2145.00 Ingénieurs/ingénieures de l'extraction et du raffinage du pétrole
 2147.00 Ingénieurs informaticiens/ingénieures informaticiennes (sauf ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel)
 2148.00 Autres ingénieurs/ingénieures, n.c.a.

Professionnels/professionnelles en informatique et en TI

2171.00 Analystes et consultants/consultantes en informatique
 2172.00 Analystes de bases de données et administrateurs/administratrices de données
 2173.00 Ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel
 2174.00 Programmeurs/programmeuses et développeurs/développeuses en médias interactifs
 2175.00 Concepteurs/conceptrices et développeurs/développeuses Web
 2281.00 Techniciens/techniciennes de réseau informatique
 2282.00 Agents/agentes de soutien aux utilisateurs

Personnel de gestion

12.00 Cadres supérieurs/cadres supérieures – administration publique
 13.00 Cadres supérieurs/cadres supérieures – services financiers, communications et autres services aux entreprises
 14.00 Cadres supérieurs/cadres supérieures – santé, enseignement, services communautaires et sociaux et associations mutuelles
 15.00 Cadres supérieurs/cadres supérieures – commerce, radio télédiffusion et autres services,

n.c.a.

16.00 Cadres supérieurs/cadres supérieures – production de biens, services d'utilité publique, transport et construction
 111.00 Directeurs financiers/directrices financières
 112.00 Directeurs/directrices des ressources humaines
 113.00 Directeurs/directrices des achats
 114.00 Directeurs/directrices d'autres services administratifs
 121.00 Directeurs/directrices des assurances, de l'immobilier et du courtage financier
 122.00 Directeurs/directrices de banque, du crédit et d'autres services de placements
 123.00 Directeurs/directrices d'autres services aux entreprises
 131.00 Directeurs/directrices de la transmission des télécommunications
 211.00 Directeurs/directrices des services de génie
 212.00 Directeurs/directrices de services d'architecture et de sciences
 213.00 Gestionnaires de systèmes informatiques
 311.00 Directeurs/directrices des soins de santé
 312.00 Administrateurs/administratrice – enseignement postsecondaire et formation professionnelle
 313.00 Directeurs/directrices d'école et administrateurs/administratrices de programmes d'enseignement aux niveaux primaire et secondaire
 314.00 Directeurs/directrices des services sociaux, communautaires et correctionnels
 411.00 Gestionnaires de la fonction publique – élaboration de politiques et administration de programmes sociaux et de santé Administration
 412.00 Gestionnaires de la fonction publique – analyse économique, élaboration de politiques et administration de programmes
 413.00 Gestionnaires de la fonction publique – élaboration de politiques et administration de programmes d'enseignement
 511.00 Directeurs/directrices de bibliothèque, d'archives, de musée et de galerie d'art
 512.00 Directeurs/directrices – édition, cinéma, radio télédiffusion et arts de la scène
 513.00 Directeurs/directrices de programmes et de services de sports, de loisirs et de conditionnement physique
 611.00 Directeurs/directrices des ventes, du marketing et de la publicité
 621.00 Directeurs/directrices – commerce de détail
 631.00 Directeurs/directrices de la restauration et des services alimentaires
 632.00 Directeurs/directrices de services d'hébergement
 643.00 Officiers/officières de direction des Forces armées
 651.00 Directeurs/directrices d'autres services
 711.00 Directeurs/directrices de la construction
 712.00 Constructeurs/constructrices et rénovateurs/rénovatrices en construction domiciliaire
 713.00 Directeurs/directrices des transports
 721.00 Directeurs/directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles
 811.00 Directeurs/directrices de la production primaire (sauf l'agriculture)
 911.00 Directeurs/directrices de la fabrication

912.00 Directeurs/directrices des services d'utilité publique

Personnel technique relié aux sciences naturelles et appliquées

2211.00 Technologues et techniciens/techniciennes en chimie
 2221.00 Technologues et techniciens/techniciennes en biologie
 2222.00 Inspecteurs/inspectrices des produits agricoles et de la pêche
 2223.00 Technologues et techniciens/techniciennes en sciences forestières
 2224.00 Techniciens/techniciennes du milieu naturel et de la pêche
 2225.00 Techniciens/techniciennes et spécialistes de l'aménagement paysager et de l'horticulture
 2231.00 Technologues et techniciens/techniciennes en génie civil
 2232.00 Technologues et techniciens/techniciennes en génie mécanique
 2233.00 Technologues et techniciens/techniciennes en génie industriel et en génie de fabrication
 2234.00 Estimateurs/estimatrices en construction
 2242.00 Électroniciens/électroniciennes d'entretien (biens de consommation)
 2251.00 Technologues et techniciens/techniciennes en architecture
 2252.00 Designers industriels/designers industrielles
 2255.00 Technologues et techniciens/techniciennes en cartographie et personnel assimilé
 2263.00 Inspecteurs/inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail
 2271.00 Pilotes, navigateurs/navigatrices et instructeurs/instructrices de pilotage du transport aérien

Personnel professionnel des soins de santé (sauf les professionnels/professionnelles en sciences infirmières)

3111.00 Médecins spécialistes
 3112.00 Omnipraticiens/omnipraticiennes et médecins en médecine familiale
 3113.00 Dentistes
 3114.00 Vétérinaires
 3123.00 Autres professionnels/professionnelles en diagnostic et en traitement de la santé
 3131.00 Pharmaciens/pharmaciennes
 3132.00 Diététistes et nutritionnistes
 3141.00 Audiologistes et orthophonistes
 3142.00 Physiothérapeutes
 3143.00 Ergothérapeutes

Professionnels/professionnelles en sciences infirmières

3151.00 Infirmiers/infirmières en chef et superviseurs/superviseuses
 3152.00 Infirmiers autorisés/infirmières autorisées

Personnel technique du secteur de la santé

3144.00 Autres professionnels/professionnelles en thérapie et en évaluation
 3212.00 Techniciens/techniciennes de laboratoire médical
 3213.00 Technologues et techniciens/techniciennes en santé animale
 3214.00 Inhalothérapeutes, perfusionnistes cardio-vasculaires et technologues cardio-pulmonaires
 3215.00 Technologues en radiation médicale
 3219.00 Autres technologues et techniciens/techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)
 3222.00 Hygiénistes et thérapeutes dentaires
 3232.00 Sages-femmes et praticiens/praticiennes des médecines douces
 3233.00 Infirmiers auxiliaires/infirmières auxiliaires
 3234.00 Ambulanciers/ambulancières et autre personnel paramédical
 3235.00 Autre personnel technique en thérapie et en diagnostic
 3411.00 Assistants/assistantes dentaires
 3413.00 Aides-infirmiers/aides-infirmières, aides-soignants/aides-soignantes et préposés/préposées aux bénéficiaires
 3414.00 Autre personnel de soutien des services de santé

Professeurs/professeures et assistants/assistantes d'enseignement au niveau universitaire et postsecondaire

4121.00 Professeurs/professeures d'université
 4122.00 Assistants/assistantes d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire
 4131.00 Enseignants/enseignantes au niveau collégial et autres instructeurs/instructrices de programmes de perfectionnement

Enseignants/enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire

4141.00 Enseignants/enseignantes au niveau secondaire
 4142.00 Enseignants/enseignantes aux niveaux primaire et préscolaire
 4143.00 Conseillers/conseillères d'orientation et conseillers/conseillères en information scolaire et professionnelle

Professionnels/professionnelles en psychologie, en travail social, en counselling

4151.00 Psychologues
 4152.00 Travailleurs sociaux/travailleuses sociales
 4153.00 Thérapeutes conjugaux/thérapeutes conjugales, thérapeutes familiaux/thérapeutes familiales et personnel assimilé
 4212.00 Travailleurs/travailleuses des services communautaires et sociaux

Agents/agentes des politiques et des programmes, chercheurs et experts conseils/expertes-conseils

4161.00 Agents/agentes de programmes, chercheurs et experts-conseils/expertes-conseils en sciences naturelles et appliquées
 4162.00 Économistes, chercheurs et analystes des politiques économiques
 4163.00 Agents/agentes de développement économique, chercheurs et experts-conseils/expertes-conseils en marketing
 4164.00 Agents/agentes de programmes, chercheurs et experts-conseils/expertes-conseils en politiques sociales
 4165.00 Agents/agentes de programmes, chercheurs et experts-conseils/expertes-conseils en politiques de la santé
 4166.00 Agents/agentes de programmes, chercheurs et experts-conseils/expertes-conseils en politiques de l'enseignement
 4167.00 Superviseurs/superveuses et experts-conseils/expertes-conseils en programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique
 4168.00 Agents/agentes de programmes de l'administration publique
 4169.00 Autres professionnels/ professionnelles des sciences sociales, n.c.a.

Personnel des services des aliments et boissons

6452.00 Barmans/barmaids
 6453.00 Serveurs/serveuses d'aliments et de boissons

Personnel du commerce de détail et de supervision des ventes

6211.00 Superviseurs/superveuses – commerce de détail
 6421.00 Vendeurs/vendeuses et commis-vendeurs/commis-vendeuses – commerce de détail

Autre personnel

1211.00 Superviseurs/superveuses de commis de bureau et de soutien administratif
 1212.00 Superviseurs/superveuses de commis de finance et d'assurance
 1213.00 Superviseurs/superveuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et d'autres commis à l'information
 1224.00 Agents/agentes de gestion immobilière
 1225.00 Agents/agentes aux achats
 1226.00 Planificateurs/planificatrices de congrès et d'événements
 1228.00 Agents/agentes d'immigration, d'assurance-emploi et du revenu
 1233.00 Experts/expertes en sinistres et rédacteurs/rédactrices sinistres
 1234.00 Assureurs/assureuses
 1235.00 Estimateurs/estimatrices et évaluateurs/évaluatrices
 2151.00 Architectes
 2153.00 Urbanistes et planificateurs/planificatrices de l'utilisation des sols
 2154.00 Arpenteurs-géomètres/ arpenteuses-

géomètres
 2161.00 Mathématiciens/mathématiciennes, statisticiens/statisticiennes et actuaires
 2273.00 Ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel
 4154.00 Ministres du culte
 4214.00 Éducateurs/éducatrices et aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance
 4215.00 Éducateurs spécialisés/éducatrices spécialisées
 4216.00 Autres instructeurs/instructrices
 4217.00 Autre personnel relié à la religion
 6212.00 Superviseurs/superveuses des services alimentaires
 6216.00 Surveillants/surveillantes des autres services
 6231.00 Agents/agentes et courtiers/courtières d'assurance
 6232.00 Agents/agentes et vendeurs/vendeuses en immobilier
 6233.00 Acheteurs/acheteuses des commerces de gros et de détail
 6241.00 Chefs
 6242.00 Cuisiniers/cuisinières
 6431.00 Conseillers/conseillères en voyages
 6432.00 Commissaires et agents/agentes de bord
 6433.00 Agents/agentes à la billetterie et aux services aériens
 6434.00 Agents/agentes à la billetterie et représentants/représentantes du service en matière de fret et personnel assimilé (sauf transport aérien)
 6435.00 Réceptionnistes d'hôtel
 6441.00 Guides touristiques et guides itinérants/guides itinérantes
 6443.00 Personnel préposé au jeu dans les casinos
 6451.00 Maîtres d'hôtel et hôtes/hôtesse
 6471.00 Aides familiaux/aides familiales, aides de maintien à domicile et personnel assimilé
 6472.00 Aides-enseignants/aides-enseignantes aux niveaux primaire et secondaire
 6474.00 Gardiens/gardiennes d'enfants, gouvernants/gouvernantes et aides aux parents
 6481.00 Conseillers/conseillères imagistes, conseillers mondains/conseillères mondaines et autres conseillers/conseillères en soins personnalisés
 6482.00 Esthéticiens/esthéticiennes, électrolystes et personnel assimilé
 6483.00 Soigneurs/soigneuses d'animaux et travailleurs/travailleuses en soins des animaux
 6611.00 Caissiers/caissières
 6621.00 Préposés/préposées de stations-service
 6622.00 Commis d'épicerie et autres garnisseurs/garnisseuses de tablettes – commerce de détail
 6641.00 Serveurs/serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel assimilé
 6651.00 Gardiens/gardiennes de sécurité et personnel assimilé
 6661.00 Préposés/préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers
 6663.00 Concierges et concierges d'immeubles
 6671.00 Opérateurs/opératrices et préposés/préposées aux sports, aux loisirs et dans les parcs d'attractions
 6683.00 Autre personnel élémentaire de services personnels
 7211.00 Contremaîtres/contremaîtresses des

machinistes et du personnel assimilé
 7212.00 Entrepreneurs/entrepreneuses et
 contremaîtres/contremaîtresses en électricité et en
 télécommunications
 7217.00 Entrepreneurs/entrepreneuses et
 contremaîtres/contremaîtresses des équipes de
 construction lourde
 7241.00 Électriciens/électriciennes (sauf électriciens
 industriels/électriciennes industrielles et de réseaux
 électriques)
 7242.00 Électriciens industriels/électriciennes
 industrielles
 7246.00 Installateurs/installatrices et
 réparateurs/réparatrices de matériel de
 télécommunications
 7265.00 Soudeurs/soudeuses et
 opérateurs/opératrices de machines à souder et à
 braser
 7271.00 Charpentiers-menuisiers/charpentières-
 menuisières
 7294.00 Peintres et décorateurs/décoratrices
 7311.00 Mécaniciens/mécaniciennes de chantier et
 mécaniciens industriels/mécaniciennes industrielles
 (sauf l'industrie du textile)
 7315.00 Mécaniciens/mécaniciennes et
 contrôleurs/contrôleuses d'aéronefs
 7317.00 Mécaniciens/mécaniciennes et
 monteurs/monteuces de machines dans l'industrie du
 textile
 7342.00 Tailleurs/tailleuses, couturiers/couturières,
 fourreurs/fourreuses et modistes
 7344.00 Bijoutiers/bijoutières, horlogers-
 rhabilleurs/horlogères-rhabilleuses et personnel
 assimilé
 7414.00 Chauffeurs-livreurs/chauffeuses-livreuses –
 services de livraison et de messagerie
 7441.00 Personnel d'installation, d'entretien et de
 réparation d'équipement résidentiel et commercial
 7445.00 Autres réparateurs/réparatrices et
 préposés/préposées à l'entretien
 7452.00 Manutentionnaires
 7611.00 Aides de soutien des métiers et manœuvres
 en construction
 8241.00 Conducteurs/conductrices de machines
 d'abattage
 8251.00 Exploitants/exploitantes agricoles et
 gestionnaires d'exploitations agricoles
 8252.00 Entrepreneurs/entrepreneuses et
 gestionnaires des services agricoles
 8253.00 Surveillants/surveillantes d'exploitations
 agricoles et ouvriers spécialisés/ouvrières
 spécialisées dans l'élevage du bétail
 8256.00 Surveillants/surveillantes de l'aménagement
 paysager et de l'horticulture
 8257.00 Propriétaires-exploitants/propriétaires-
 exploitantes d'entreprises aquicoles
 8262.00 Patrons/patronnes de bateaux de pêche et
 pêcheurs indépendants/pêcheuses indépendantes
 8431.00 Ouvriers/ouvrières agricoles
 8616.00 Manœuvres de l'exploitation forestière
 9213.00 Surveillants/surveillantes dans la
 transformation des aliments, des boissons et du tabac
 9222.00 Surveillants/surveillantes dans la fabrication
 du matériel électronique
 9414.00 Opérateurs/opératrices de machines dans le
 façonnage et la finition des produits en béton, en

argile ou en pierre
 9415.00 Contrôleurs/contrôleuses et
 essayeurs/essayeuses dans la transformation des
 métaux et des minerais
 9422.00 Opérateurs/opératrices de machines de
 traitement des matières plastiques
 9423.00 Opérateurs/opératrices de machines de
 transformation du caoutchouc et personnel assimilé
 9424.00 Opérateurs/opératrices d'installations de
 l'assainissement de l'eau et du traitement des
 déchets liquides
 9463.00 Ouvriers/ouvrières dans les usines de
 conditionnement du poisson
 9465.00 Échantillonneurs/échantillonneuses et
 trieurs/trieuses dans la transformation des aliments et
 des boissons
 9611.00 Manœuvres dans le traitement des métaux
 et des minerais
 9614.00 Manœuvres dans le traitement des pâtes et
 papiers et la transformation du bois
 9615.00 Manœuvres dans la fabrication des produits
 en caoutchouc et en plastique
 9617.00 Manœuvres dans la transformation des
 aliments, des boissons et du tabac
 9618.00 Manœuvres dans la transformation du
 poisson
 9619.00 Autres manœuvres des services de
 transformation, de fabrication et d'utilité publique

Autre – Personnel des services judiciaires et de protection

1227.00 Juges de paix et officiers/officières de justice
 4112.00 Avocats/avocates (partout au Canada) et
 notaires (au Québec)
 4155.00 Agents/agentes de probation et de libération
 conditionnelle et personnel assimilé
 4211.00 Techniciens/techniciennes juridiques et
 personnel assimilé
 6261.00 Policiers/policières (sauf cadres supérieurs)
 6262.00 Pompiers/pompières
 6461.00 Shérifs et huissiers/huissières de justice
 6462.00 Agents/agentes de services correctionnels
 6464.00 Personnel exclusif aux Forces armées
 6465.00 Autre personnel de services de protection

Autre – Personnel en gestion des RH

1121.00 Spécialistes des ressources humaines
 1122.00 Professionnels/professionnelles des services
 aux entreprises de gestion
 1223.00 Agents/agentes du personnel et
 recruteurs/recruteuses
 4213.00 Conseillers/conseillères en emploi

Autre – Personnel des ventes

6221.00 Spécialistes des ventes techniques –
 commerce de gros
 6411.00 Représentants/représentantes des ventes
 non techniques – commerce de gros
 6623.00 Autre personnel élémentaire de la vente